

Pilier Renouvellement urbain et Cadre de vie : une attractivité renouvelée et une qualité de vie(II)e

Le pilier renouvellement urbain et cadre de vie s'entend pour les sainfoniards et pour les extérieurs de Saint-Fons. Il s'agira de changer l'image et de redonner une attractivité au territoire. L'intervention sur les quartiers politique de la ville constitue un levier important tant par leur situation géographique : entrées Nord, Est et Sud de la commune que par leur poids démographique (45% des résidences principales, 71% des logements sociaux de la commune). L'objectif est de donner envie de venir et de rester à Saint-Fons, créer une destination Saint-Fons. L'amarce du renouvellement urbain sur le temps du PNRU 2004-2014 sur l'Arsenal n'a pas permis de rompre avec une dynamique ségrégative que connaît désormais l'ensemble de la commune. Le projet de renouvellement urbain doit être ambitieux pour rompre avec les dynamiques à l'œuvre et engager un renouveau de la ville.

Ce pilier traite des thématiques suivantes qui seront développées dans les objectifs opérationnels et les modalités de mise en œuvre : Urbanisme - Habitat (renouvellement urbain, logement et habitat), Cadre de vie (gestion des espaces), Déplacements - désenclavement, Tranquillité (volet relevant de la stratégie locale de prévention de la délinquance).

Favoriser la mixité par une politique concomitante de requalification des quartiers (bâti, espaces publics) et de peuplement (attributions et relogement)

Ramener une mixité sociale à Saint-Fons passe par des leviers multiples qui doivent être coordonnés entre eux : cela va de la qualité urbaine tant du bâti offert (tout autant architecturalement que le logement en lui-même) que **des espaces publics (aménagement, présence d'espaces verts,...), de la qualité du service public et tout particulièrement l'offre scolaire, la capacité à se déplacer aisément dans l'agglomération au travers des transports en commun ou de multiplication des modalités de transport (modes doux, nouveaux services à la mobilité,...), des commerces, une sécurité assurée, ...**

Cela passe aussi par la nécessité d'éviter les concentrations de ménages ayant les mêmes difficultés socio économiques. Permettre aux sainfoniards (actuels et futurs) d'avoir une qualité de logement qui corresponde à leurs attentes et engager un parcours résidentiel positif tant à l'échelle de la commune que dans l'agglomération en fonction de leurs souhaits et de leurs capacités financières.

Pour amener à cette diversification **de l'offre**, une intervention lourde est nécessaire sur le bâti tant social que privé. **Le logement social n'a, en grande partie, pas fait l'objet de réhabilitation** et constitue des passoires énergétiques. Le logement en copropriété montre des signes importants de fragilité (copropriétés dégradées aux Clochettes, parc potentiellement indigne dans le Centre de la commune). Le projet de renouvellement urbain doit **permettre un renouvellement du parc ainsi qu'une diversification** ; actuellement plus de 53% du parc de logements de la commune est locatif social et 23% de copropriétés sont classées potentiellement indigne, par l'ANAH. **Cet objectif de renouvellement et de diversification pourra être atteint par de la démolition reconstruction ou par de la réhabilitation énergétique, voire une restructuration du parc, le développement d'une offre privée permettant les parcours résidentiels, ou encore l'accompagnement de copropriétés privées dégradées dans leur fonctionnement ou leurs travaux.**

Cette orientation stratégique sera au cœur de deux conventions d'application : la convention pour la rénovation urbaine des quartiers de l'Arsenal – Carnot Parmentier et des Clochettes – Minguettes et la convention portant sur les attributions et le relogement à l'échelle communale.

Le développement d'espaces verts est un des axes à développer au titre du renouvellement urbain. En effet, c'est une des premières attentes exprimées par les habitants pour l'amélioration de leur cadre de vie. Un parcours de parc en parc sera également constitué sur la base des balmes qui assurent le lien entre les quartiers, en lien avec le parc des Minguettes et le réseau vert d'agglomération : Grandes Terres, îles et balmes du Rhône. Cela passera par la constitution en cœur de quartier d'espaces verts, squares mais aussi par la création d'alignements d'arbres dès que possible.

Cette orientation stratégique mobilise des politiques publiques fortes mises en œuvre au travers de document de planification : Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H), Plan de Déplacement Urbain (PDU) ou des conventionnements spécifiques tel que la stratégie locale de prévention de la délinquance qui seront mobilisés à cet effet au titre du droit commun.

Poursuivre le désenclavement des quartiers et de Saint-Fons

Saint-Fons souffre de coupures urbaines importantes. **La présence d'axes structurants d'échelle métropolitaine, voire nationale coupe la commune de la ville centre et de son lien aux secteurs économiques ou aux espaces**

naturels comme le Rhône ou les Grandes Terres. Ceci n'est pas compensé par une offre de transports en commun conséquente. Identifié par le SYTRAL, Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) et la Métropole de Lyon comme un des territoires dont la desserte doit être améliorée à l'avenir, l'engagement de la révision du PDU constitue une opportunité pour tracer des connexions à la ville centre. Des hypothèses ont été étudiées pour renforcer la liaison Est – Ouest : Saint-Fons en direction de Lyon – Gerland / Debourg notamment au vu du succès de la ligne 60 (via la Chimie et le Port Edouard Herriot) et des besoins communs auxquels une telle liaison peut répondre : des habitants de Saint-Fons mais aussi des entreprises et des salariés de la Vallée de la Chimie. L'axe historique Nord Sud, doit permettre principalement l'amélioration des liaisons entre les Clochettes et le Centre de la commune ou encore le développement des modes doux en direction du centre de l'agglomération. Le traitement de l'agrafe urbaine du SCOT « Moulins à vent - Saint-Fons » devra le permettre tout en changeant complètement l'image de l'entrée Nord de Saint-Fons.

Le désenclavement doit également être abordé à l'échelle des quartiers de la commune. La lisibilité des parcours, des cheminements, des liens et l'orientation au sein du territoire doivent être recherchés pour rendre la mobilité plus intuitive et sécurisante. La trame viaire de Saint-Fons structurée en damier autour de la place du marché : la Place Durel simple et lisible doit être prolongée sur ce même principe sur les secteurs périphériques pour réussir l'élargissement du centre ville de la commune. Les grands ensembles Arsenal Dussurgey et Zola, les Maisons Bleues et les Grandes Terres – Parmentier devront être intégrés dans le tissu urbain en développant un maillage viaire public à plus petite échelle. Ce travail a été engagé dans le cadre du PNRU I sur l'Arsenal et reste à poursuivre. Sur l'Arsenal, il s'agira d'assurer la desserte en transports en commun par le SYTRAL, supprimer les impasses. Sur Carnot Parmentier, l'objectif est de structurer par un maillage viaire pour mieux relier le quartier à la place Durel notamment grâce au prolongement de la rue Victor Hugo. Un axe de modes doux sera ainsi constitué reliant le stade Carnot au stade de la Cressonnière en passant par la place Durel et la Gare TER. Le désenclavement des quartiers passe également par l'offre de transports en commun : assurer une desserte par le SYTRAL du quartier de l'Arsenal (desservi aujourd'hui par ses franges), et améliorer la connexion des Clochettes tant par le bus (voir ci-dessus) que par la lisibilité de l'accès au tramway sur le quartier attenant. Concomitamment, un traitement des voiries existantes devra contraindre la vitesse au travers de l'aménagement (stationnement bilatéral, surélévations - plateaux). L'amélioration du maillage viaire ne devant pas se traduire par une augmentation de l'insécurité routière. Pour apaiser encore l'ambiance sur la chaussée, les zones 30 seront généralisées sur les quartiers résidentiels où le transit de véhicules lourds sera également interdit, voire rendu impossible par les aménagements adéquats.

L'offre d'équipements publics et de services sur la commune doit elle aussi être rendue plus visible (implantation dans l'espace public, signalétique) et redéfinie pour assurer à la fois de la proximité lorsque c'est nécessaire mais aussi en invitant aux parcours au sein de la ville. Le regroupement de services au sein de lieux clairement positionnés sur l'espace public pourra être de nature à renforcer la connaissance et l'accessibilité des équipements et des services proposés.

Poursuivre l'adaptation de la gestion des espaces extérieurs

L'amélioration du cadre de vie passe par sa gestion au quotidien, en contenant les nuisances liées aux travaux qui seront engagés dans le cadre des projets de rénovation urbaine et en anticipant la gestion future des espaces réaménagés.

Une convention viendra préciser les termes de la gestion urbaine de proximité et de son articulation notamment avec l'abattement au profit des bailleurs sociaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties des quartiers prioritaires.

Toutefois, l'objectif fixé est celui de la simplification de la gestion et de l'application d'un des principes du service public : l'adaptation.

La recherche de la clarification des domanialités au regard des usages sera poursuivie : notamment en distinguant les espaces publics des espaces résidentiels. Cela permettra de mieux assurer l'entretien et la répartition des charges entre les contribuables et les locataires. Cela permettra également de mettre en face de leurs responsabilités les différents gestionnaires concernés.

L'amélioration du niveau général de propreté au sein des quartiers sera recherchée. Cela passera par plusieurs leviers : de la gestion à l'éducation à l'environnement. Une expérimentation de l'adaptation du rythme de collecte des ordures ménagères dans les secteurs d'habitat collectif dense sur la commune (Arsenal Zola et Carnot

Parmentier) sera engagée et évaluée avant d'envisager sa pérennisation. Le lien entre les personnels de proximité des bailleurs sociaux, des copropriétés et des collectivités territoriales (propreté, espaces verts notamment) sera recherché par les partenaires signataires au travers de démarches collectives. Une efficacité de la gestion sera recherchée tout comme une bonne complémentarité des intervenants et une coordination des interventions. Les outils d'éducation à l'environnement mis en place par les partenaires seront mobilisés pour limiter à la source les désordres dans la qualité du cadre de vie.

Par ailleurs, une meilleure appropriation des espaces doit être également un moyen d'en assurer un meilleur respect. Pour cela, au titre du projet de rénovation urbaine, les projets d'aménagement des espaces extérieurs seront concertés avec les habitants afin d'assurer la bonne conception au regard de leurs attentes et de leurs usages. Les diagnostics en marchant seront également l'occasion de rencontres sur le terrain entre les gestionnaires et les habitants pour constater d'éventuels dysfonctionnements, la tenue des chantiers en cours, ... Des marches exploratoires de femmes pourront être organisées afin de favoriser une mixité dans la conception ou la gestion des espaces publics.

Améliorer la tranquillité et la convivialité dans l'espace public

La coordination des politiques de renouvellement urbain et de tranquillité publique est essentielle pour la réussite de la transformation des quartiers. L'amélioration de la tranquillité dans l'espace public passe d'abord par une présence des professionnels sur le terrain : Police Nationale, Police Municipale, Educateurs de prévention spécialisée, Personnels de proximité des bailleurs sociaux, Médiateurs sociaux. Chacun des partenaires s'inscrit dans le cadre de la déclinaison locale de prévention de la délinquance précisant les différents axes prioritaires : jeunes exposés à la délinquance, violences faites aux femmes et violences intrafamiliales, et tranquillité publique. La coordination assurée à ce titre intégrera les particularités liées aux secteurs prioritaires de la politique de la ville. Comme prévu par la convention interministérielle avec le ministère de l'intérieur et par le Comité interministériel de l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015, l'examen de la mise en cohérence des périmètres prioritaires de la politique de la ville (QPV) et du ministère de l'intérieur pour les forces de l'ordre (Zone de Sécurité Prioritaire : ZSP) sera sollicitée. Cette sollicitation sera effectuée tant pour le secteur Clochettes relevant d'un QPV intercommunal incluant une ZSP (les Minguettes), que le quartier Arsenal au vu des difficultés rencontrées qu'illustre le niveau de délinquance pour 1000 habitants.

L'intégration de la prévention situationnelle dans l'aménagement et la gestion des espaces sera de nature à faciliter le bon fonctionnement des espaces publics. A ce titre, le groupe ressource prévu dans le cadre du protocole métropolitain de préfiguration ANRU pourra être mobilisé.

La mixité fonctionnelle peut également être de nature à améliorer l'appréhension de la vie dans les différents quartiers de la commune. Le développement ou le confortement de polarités commerciales de proximité au sein des quartiers sera recherchée pour assurer les services de proximité nécessaires. Ils ne devront pas venir affaiblir le tissu commercial du Centre de la commune dont l'accessibilité en modes doux ou en transports en commun sera améliorée.

Le bon fonctionnement des espaces publics passe aussi par une appropriation des espaces par ses habitants et l'animation de la vie des quartiers qu'elle permet. A ce titre, les jardins familiaux développés à l' Arsenal constituent un exemple de vecteur de développement local d'un espace « public ». Les jardins amènent à la fois une qualité de cadre de vie, mais sont également un levier de dynamiques collectives grâce aux jardiniers et aux locataires de ces quartiers. Leur pérennisation sera recherchée dans la durée du contrat de ville. L'investissement par les habitants des espaces publics et l'accompagnement aux dynamiques collectives sera de nature à favoriser l'appropriation des espaces publics du quartier, à favoriser la qualité de vie pour l'ensemble des habitants. Ils pourront être le support d'un travail collectif impulsé ou accompagné par les acteurs investis dans le lien social en s'inscrivant dans les orientations définies au titre du Pilier Cohésion Sociale. La lutte contre l'isolement et l'appui aux échanges interculturels pourront également être un vecteur positif de qualité de vie dans les quartiers

Pilier Renouvellement urbain et Cadre de vie : une attractivité renouvelée et une qualité de vie

Ce pilier regroupe quatre thématiques : urbanisme habitat, cadre de vie, déplacement, tranquillité. Elles sont déclinées ici en priorités (cf. les orientations stratégiques citées dans la troisième partie « Projet de territoire intégré »), en objectifs et actions. Les points de vigilance, ressources potentielles, modalités opératoires et droit commun sont identiques aux quatre thématiques.

Les points de vigilance	Les ressources potentielles
<p>Un projet Arsenal dans le cadre du PNRU qui, malgré des améliorations significatives (création d'un groupe scolaire, jardins familiaux, aménagements résidentiels,...) n'a pas permis d'engager une dynamique positive sur le territoire.</p> <p>Une occupation du parc social qui se précarise plus fortement et rapidement que la moyenne d'agglomération et qui dépasse parfois les moyennes des 4 Grands Projets de Ville (Vaulx en Velin, Vénissieux, Rillieux la Pape, Lyon – Duchère).</p> <p>Un classement en site d'intérêt régional qui peut contraindre l'ambition du projet Arsenal Carnot Parmentier.</p> <p>La gestion des temps du projet : le temps des habitants, le temps long du projet urbain, le temps intermédiaire de la gestion et de l'amélioration du cadre de vie.</p> <p>Des points noirs au titre de la GSUP et au titre de la tranquillité qui perdurent et un épuisement des habitants qui renoncent à voir la situation s'améliorer.</p>	<p>Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain avec deux territoires de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arsenal Carnot Parmentier : site d'intérêt régional signalé, - Clochettes – Minguettes : site d'intérêt national. <p>Une Maison du projet à constituer à l'Arsenal - Carnot Parmentier.</p> <p>Le partenariat Interbailleurs et des gestionnaires</p>

Urbanisme et Habitat

Priorité 1 : Une stratégie de peuplement partagée (attributions et relogements)

Objectif 1 : *Observer l'occupation du parc social et de la demande de logement social*

- *Poursuivre l'observation de l'occupation du parc locatif social dans le cadre de l'Instance Locale de l'Habitat et des Attributions (Occupation du parc social, demande du logement social, attributions des logements sociaux)*
- *Avoir une approche intercommunale Saint-Fons / Vénissieux sur le rééquilibrage de l'occupation du parc social*

Objectif 2 : *Définir une stratégie partagée et déclinée à l'échelle communale*

- *Echanges partenariaux en Assemblée générale de l'Instance Locale de l'Habitat et des Attributions*

- *Veille sur les pratiques sur d'autres agglomérations en France (notamment liées aux orientations du Comité interministériel Egalité et Citoyenneté)*
- *Convention « article 8 » de la loi du 21 février 2014 à définir à l'échelle métropolitaine dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement et du futur plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs*
- *Déclinée localement ladite convention « article 8 »*

Objectif 3 : *Modalités de mobilisation des contingents réservataires Ville et Métropole*

- *Définition des critères d'attribution de logements sociaux sur le contingent réservataire Ville*
- *Identifier les pratiques des autres communes*
- *Articuler les pratiques Ville et Métropole*
- *Poursuivre l'animation et la coordination autour de la Commission des Cas Prioritaires*

Priorité 2 : **Un renouvellement et une diversification de l'offre de logements**

Objectif 1 : *Réduire la part de logements sociaux et permettre des parcours résidentiels*

- *Passer en dessous du seuil de 50% de logements sociaux à l'échelle communale dans le temps du contrat*
- *Démolition de logements sociaux dans le cadre du projet de renouvellement urbain (Arsenal Carnot Parmentier)*
- *Définition dans le cadre de la convention habitat d'agglomération du niveau de reconstitution de l'offre de logements sociaux sur la commune et ses quartiers au regard de ses contraintes (taux important de logements sociaux : 53%, commune sans potentiel foncier hors renouvellement urbain, partie du territoire grevé par les risques technologiques, absence d'offre structurante de transports en commun urbains)*
- *Étude habitat permettant de définir les volumes et les produits en précisant le rythme d'écoulement probable, la nature des produits avec l'impact sur les effectifs scolaires*
- *Diversification de l'offre de logement : produits en accession sociale à la propriété sécurisée, accession libre.*

Objectif 2 : *Renouveler l'offre de logements sociaux et assurer qualité, réactivité dans la gestion patrimoniale*

- *Reconstruction de logements sociaux amenant une diversification des produits existants sur Saint-Fons*
- *Réhabilitation avec une ambition énergétique*
- *Etudier le raccordement possible à un réseau de chaleur du patrimoine situé à Carnot Parmentier (réhabilitations, reconstructions) et des équipements publics*
- *Veiller à répondre aux besoins spécifiques des jeunes et des personnes âgées dans l'offre de logements*
- *Renforcement de la maintenance des équipements et amélioration des délais d'intervention dans le patrimoine locatif social*

Objectif 3 : *Accompagner les copropriétés en difficultés ou sortant de dispositifs ANAH (OPAH, Plan de Sauvegarde) et mettre en place des modalités simples de gestion des futures copropriétés*

- *Définir la suite donnée au Plan de sauvegarde 2010-2015 pour les copropriétés Les Clochettes et Cité les Clochettes*
- *Accompagnement des copropriétés sur les travaux d'aménagements résidentiels ou d'espaces publics attenants*
- *Accompagner les copropriétaires dans leurs droits et devoirs*
- *Définition dès l'opération d'aménagement ou l'opération immobilière des éléments de gestion future eu égard aux causes probables de difficultés futures (taille de copropriété / fonctionnement des instances, équipements communs à plusieurs copropriétés, domanialités, gestion des espaces extérieurs,...)*

Priorité 3 : **Améliorer la qualité des espaces extérieurs et l'offre de services publics**

Objectif 1 : *Développer les espaces verts et la qualité paysagère dans les quartiers en renouvellement urbain*

- *Définition d'un plan de reconquête des espaces extérieurs pour les dédier à des espaces verts (espaces minéraux, poches de stationnement, emplacements réservés,...)*
- *Identifier les rues pouvant accueillir des arbres d'alignements et du stationnement longitudinal*
- *Définir un programme de reprise des gabarits de rues au regard des alignements d'arbres, du stationnement et du développement des modes doux*

Objectif 2 : *Créer des parcours lisibles et améliorer l'implantation des services publics*

- *Identifier, cartographier et organiser la signalétique pour des parcours de parcs en parcs (Balmes, Parc Victor Basch, Parc des Minguettes, Grandes Terres, Lônes et balmes du Rhône)*
- *Etudier une optimisation de l'implantation des services publics sur les quartiers*
- *Améliorer la lisibilité de l'offre d'équipements publics sur les quartiers (rapport à l'espace public, signalétique,...)*

Objectif 3 : *Conforter l'existence des jardins familiaux supports d'animation locale*

- *Assurer dans la durée du contrat la pérennité des jardins familiaux et collectifs de l'Arsenal*
- *Poursuivre la capacité d'animation locale à partir des jardins en soutenant ou mobilisant les jardiniers dans leurs actions*

Priorité 4 : **Rendre l'offre éducative attractive**

Objectif 1 : *Un Collège attractif*

- *Définir la nature des travaux nécessaires pour un Collège attractif : reconstruction - démolition, réhabilitation, calibrage (effectifs), offre scolaire (filières, options,...) et locaux adéquats*

Objectif 2 : *Une offre élémentaire calibrée*

- *Mener une étude prospective sur l'évolution des effectifs au regard des programmes immobiliers (définition des programmes immobiliers au regard du besoin de mixité) et de l'impact du renouvellement urbain (période de baisse d'effectifs liée aux démolitions, renouvellement du parc immobilier)*
- *Définir le nombre de groupes scolaires, leur répartition géographique (emplacements réservés si nécessaire), le volume de classes, l'offre de locaux pour les activités scolaires et péri scolaires,...*

Cadre de vie (gestion des espaces)

Priorité 1 : **Conforter la place de la GSUP comme outil participant à la mise en place d'un projet de territoire global**

Objectif 1 : *Structurer la gouvernance de la Gestion sociale et urbaine de proximité et conforter le partenariat des intervenants de la GSUP*

- *Définir de manière partenariale les instances techniques et la régularité des rencontres*
- *Etudier les modalités de meilleure collaboration entre les personnels de proximité du Grand Lyon, de la Ville, des bailleurs sociaux ou des copropriétés*

- *Développer l'interconnaissance et la mise en réseau des personnels de proximité des différents gestionnaires en incitant à développer des démarches collectives.*
- *S'appuyer sur les centres de ressources afin de développer des outils et des pratiques communes.*

Objectif 2 : *Construire une vision territoriale partagée*

- *Rapprocher les programmations GSUP et TFPB afin de construire une vision territoriale partenariale commune.*
- *Mise en place d'une programmation triennale permettant la déclinaison du plan d'actions sur le long terme.*
- *Développer les actions interbailleurs*

Objectif 3 : *Favoriser l'insertion sociale et professionnelle dans le domaine de l'environnement et des espaces verts*

- *Poursuivre les démarches croisées GSUP et insertion professionnelle du type : marché d'insertion*
- *Implication des bailleurs dans les dispositifs : chantier VVV, chantier d'insertion...*

Priorité 2 : Assurer une gestion adaptée pour améliorer l'attractivité du cadre de vie

Objectif 1 : *Conforter la gestion quotidienne*

- *Assurer une même qualité du cadre de vie dans les espaces publics et résidentiels.*
- *Expérimentation et évaluation d'un rythme de collecte adapté à la densité de l'habitat du quartier de l'Arsenal.*
- *Poursuivre la clarification des domanialités afin d'assurer une délimitation claire entre les espaces publics et les espaces résidentiels : entretien mieux assuré / gestionnaire responsabilisé*
- *Maintenir une présence de proximité renforcée*
- *Gestion du temps long du projet et maintien sur les secteurs en mutation profonde un niveau de service tout au long du relogement*

Objectif 2 : *S'adapter aux contraintes de gestion de chantier*

- *Gestion des espaces en transition*
- *Proposer une gestion de chantier flexible pour atténuer les nuisances liées aux travaux*
- *Coordonner les gestionnaires pour maintenir la qualité du cadre de vie durant les phases chantier*
- *Assurer l'information des habitants tout au long du chantier*

Objectif 3 : *Anticiper la gestion en amont des projets*

- *Définir en amont la répartition des domanialités*
- *Anticiper la gestion future des espaces*
- *Analyser les projets d'aménagement au regard de la gestion future (mobilisation des gestionnaires)*
- *Mobiliser le groupe ressource métropolitain « tranquillité et qualité des espaces publics »*

Priorité 3 : Conforter la participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie

Objectif 1 : *Favoriser l'appropriation et le respect des espaces par les habitants*

- *Accompagner l'expérimentation de la fréquence de collecte par des actions de sensibilisation coordonnées (thématiques précises : tri, encombrants et résidences ciblées).*
- *Poursuite des actions d'éducation à l'environnement, au développement durable et aux économies d'énergie*

- Pérenniser l'animation des jardins familiaux et accompagner les dynamiques collectives favorisant l'appropriation des espaces extérieurs.

Objectif 2 : Favoriser l'implication des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie

- Systématiser les démarches de concertation sur les projets d'aménagements d'espaces.
- Poursuivre et développer des outils favorisant la participation des habitants : *diagnostic en marchant, marche exploratoire de femmes...*
- Conforter la place et le développement des comités de locataires et habitants relais

Objectif 3 : Favoriser les économies d'énergies (habitat et déplacements)

- Accompagner au changement de comportements au travers d'actions de sensibilisation
- Conforter les initiatives susceptibles de réduire la facture énergétique

Déplacements, désenclavement

Priorité 1 : Désenclaver Saint-Fons et ses quartiers

Objectif 1 : Traiter les coupures urbaines

- Coupure urbaine Nord « Moulins à vent – Saint-Fons » (Laurent Bonnevey - Voies ferrées)
- Coupure urbaine Ouest (voie ferrée - Chimie - Port Edouard Herriot - Boulevard Pierre Sépard - Boulevard Laurent Bonnevey - *insertion de l'Anneau des sciences*)
- Examen des aménagements **sommaires permettant d'améliorer les circulations de type modes doux**
- Etudier les aménagements nécessaires à traiter les coupures urbaines
- Programmer le phasage des travaux pour le traitement des coupures urbaines

Objectif 2 : Assurer une liaison performante sur Lyon

- Améliorer la performance et l'attractivité des lignes de transport en commun vers Lyon et particulièrement pour assurer une liaison directe avec le Métro B (Gerland - Debourg)
- Etudier l'amélioration de l'offre de service sur la gare TER de Saint-Fons

Objectif 3 : Assurer la desserte du quartier de l'Arsenal par les transports en commun, en cœur de quartier

- Analyser le besoin et la pertinence de l'offre de service (cadencement, circuit...)
- Poursuivre le traitement des voies permettant l'accueil d'un transport en commun (élargissement Mathieu Dussurgey, girations...)
- Mettre en place une desserte de transports en commun sur l'Arsenal

Objectif 4 : Faciliter la mise en place d'une liaison de rocade Vaulx en Velin – Saint-Fons

- Anticiper et préserver dans les projets urbains et les projets de voirie la future ligne de rocade A8 inscrite au SCOT et au PDU

Objectif 5 : *Améliorer la desserte du quartier des Clochettes*

- *Rechercher un éventuel tracé plus direct de la ligne 60 vers le Centre*
- **Améliorer la visibilité et l'accessibilité de l'offre tramway pour les habitants des Clochettes**
- *Améliorer les cheminements vers les stations existantes de tramway*
- *Aménager les parcours modes doux entre le quartier des Clochettes et le Centre de la ville de Saint-Fons*

Objectif 6 : *Optimiser la desserte de Carnot Parmentier*

- *Etudier au regard du besoin et du nouveau maillage viaire l'évolution de l'offre TC (circulation sur futur prolongement rue Gravallon en remplacement des rues Albert Thomas et Aristide Briand)*

Priorité 2 : Poursuivre le maillage viaire simple, lisible et structurant des quartiers

Objectif 1 : *Supprimer les impasses*

- *Prolonger les voies Casanova, Zola*
- *Etudier le complément de maillage sur le secteur Allende (impasse rue Edouard Vaillant, rue « place Allende » desservant le SGAP)*

Objectif 2 : **Améliorer les rues structurantes du quartier de l'Arsenal**

- *Elargir la rue Mathieu Dussurgey et améliorer l'aménagement de la rue Zola*
- *Traiter les girations sur les rues Dussurgey, Montesquieu, Robert et Reynier*

Objectif 3 : *Un axe mode doux structurant*

- **Créer un axe mode doux reliant les stades Carnot et Cressonnière via l'axe central Grandes Terres – Maisons Bleues – Buissons, rue Victor Hugo prolongée, rue Jean Macé, rue Diderot)**

Objectif 4 : *Des circulations apaisées*

- *Développer les alignements d'arbres et le stationnement bilatéral*
- **Réduire l'emprise circulée des chaussées**
- **Expérimenter un zonage 30 de l'ensemble des secteurs résidentiels**
- *Interdire le transit par les véhicules poids lourds au sein des zones résidentielles*
- *Procéder à des contrôles de vitesse et contrôle du respect des restrictions de circulations*
- *Etudier des évolutions du plan de circulation*

Priorité 3 : Favoriser l'usage des transports en communs et l'intermodalité

Objectif 1 : **Faciliter l'accès à l'offre de mobilité sur le territoire**

- **Poursuivre les efforts d'information sur l'offre existante**
- *Assurer un meilleur accès aux titres de transports TCL et TER (absence de bornes ou obligation de détention de carte bancaire)*
- *Assurer une information et faciliter le recours aux tarifications sociales*
- **Poursuivre l'accès facilité au permis de conduire pour les personnes en insertion : Auto Ecole Sociale**

Objectif 2 : *L'accompagnement à la levée des freins cognitifs à la mobilité*

- *Faciliter la garde d'enfants pour les personnes en insertion professionnelle*
- *Accompagner à l'autonomie dans la pratique des transports en communs susceptibles de générer des craintes : Bus, Métro, Tramway*

Objectif 3 : *Favoriser l'accès aux nouveaux modes de mobilité partagée*

- *Solliciter le déploiement du Vélo'v à Saint-Fons et améliorer l'accès au service (contrainte liée à l'obligation de détention de carte bancaire)*
- *Favoriser le développement de l'auto partage, du covoiturage*
- *Etudier la faisabilité d'un garage solidaire tant pour les véhicules motorisés que les cycles*

Améliorer la tranquillité et la convivialité dans l'espace public

Priorité 1 : Contribuer à la tranquillité publique en lien avec le CLSPD

Objectif 1 : Conforter le lien entre GSUP et tranquillité publique

- Participation aux instances du CLSPD
- Mise en lien avec le groupe ressource prévention situationnelle et qualité de vie de la Métropole
- **Veiller à l'efficacité du partenariat Bailleur / Police (mise en place du rappel à l'ordre, poursuite des visites de parties communes, interlocuteur référent pour les dépôts de plaintes...)**
- Porter à connaissance des partenaires les éléments de diagnostic territorial au fur et à mesure de son actualisation

Objectif 2 : Améliorer la tranquillité publique par la présence des professionnels sur le terrain

- Assurer une présence sur le terrain des forces de l'ordre Police Municipale et Police Nationale
- **Saisir l'Etat de la mise en cohérence des géographies prioritaires de la politique de la ville et du Ministère de l'Intérieur (Convention interministérielle, Comité interministériel)**
- **Interventions des forces de l'ordre au regard des besoins**
- Lien avec le délégué Police population
- Assurer une présence sur le terrain des éducateurs de prévention spécialisée et des médiateurs sociaux
- **Conforter l'implication des bailleurs dans les dispositifs de tranquillité (développement des Travaux d'Intérêt Généraux, chantiers VVV, rappel au bail...).**

Objectif 3 : Systématiser la démarche de prévention situationnelle dans les projets d'aménagement des espaces

- Faire appel au Référent sureté de la Police Nationale, pour un avis consultatif sur les projets d'aménagement.
- Faire le lien avec les outils de participation dont ceux de GSUP impliquant les habitants (visite de terrain, marche exploratoire, diagnostic en marchant, conseil citoyen...)

Priorité 2 : Favoriser l'animation des quartiers et l'appropriation des espaces publics

Objectif 1 : Favoriser la mixité fonctionnelle sur les quartiers

- Conforter des commerces de proximité sur les quartiers pour les premiers services
- **Implanter des équipements publics qui accompagnent l'animation des espaces publics (groupes scolaires, locaux associatifs,...)**

Objectif 2 : Rendre les habitants partie prenante de la tranquillité résidentielle et de la sécurité publique

- Développer la communication en matière de tranquillité publique afin de rendre les habitants acteurs de leur sécurité
- Clarifier le rôle des différents intervenants de terrain pour une meilleure lisibilité et appropriation des dispositifs par les habitants (Polices, Justice, médiation, dispositif tranquillité...).
- **Accompagner les dynamiques habitantes pour l'animation des espaces publics (Dispositif Agir dans mon quartier, Cf. Pilier Cohésion sociale)**
- **Travailler sur la convivialité dans l'espace public (Cf. Pilier Cohésion sociale)**
- **Lutter contre l'isolement et appuyer des échanges interculturels (Cf. Pilier Cohésion sociale)**

L'approche transversale par quartier prioritaire

Cette approche sert de base au protocole de préfiguration avec l'ANRU et d'animation du partenariat local au titre du développement social et du développement économique, emploi insertion.

Pour les deux quartiers, la posture professionnelle et la relation entre les institutions et les habitants est une des priorités partagée par les habitants, les acteurs de territoires et les partenaires institutionnels. Ce thème développé dans le cadre stratégique du contrat doit voir sa concrétisation au plus près des territoires et de manière adaptée aux spécificités de chacun des environnements propres à ces derniers.

Quartier des Clochettes (Porte des Grandes Terres : Minguettes – Clochettes)



Vue des quartiers des Minguettes et des Clochettes (juillet 2015)

Présentation du quartier

Le périmètre prioritaire politique de la ville Minguettes – Clochettes situé sur les communes de Vénissieux et de Saint-Fons compte près de 23 000 habitants. Situé sur un seul et même plateau en surplomb de la Vallée du Rhône et dans le prolongement des centre-ville des deux communes.

Le quartier des Clochettes comporte 4 000 habitants (23% des habitants de Saint-Fons) dont plus de 2 000 ont moins de 30 ans pour environ 1 300 logements ; La part des habitants relevant du QPV Clochettes est estimée à 1 600 habitants.

C'est un quartier dont le développement urbain a été progressif et morcelé. Il est contraint par les périmètres de risques technologiques qui interdisent toute densification hormis sur les franges du quartier. Toutefois, la situation de belvédère, le parc Victor Basch et les jardins des lotissements assurent une qualité paysagère sans équivalent sur la commune.

Les Clochettes sont marquées par un habitat de copropriétés dégradées : 560 logements (51% des résidences principales) et un taux de logements sociaux contenu : 31% des résidences. Le secteur prioritaire compte près de 600

logements dont deux copropriétés en plan de sauvegarde totalisant 354 logements (60%) et 230 logements sociaux (38%).

Malgré un sentiment de délaissement, l'offre d'équipements et de services est conséquente : le Collège pour l'ensemble de la commune, deux groupes scolaires, deux gymnases, un équipement public multiforme (centre de formation Grand Lyon, Centre d'arts plastiques, Ecole de musique, Bibliothèque, Point Multi Services, Crèche) mais dégradé en termes de structure bâtie. Seule l'offre de commerces de proximité reste fragile.

Articulation avec les politiques d'agglomération : le SCOT – le PLU-H – le PDU

Saint-Fons et Vénissieux font partie du territoire de projet Centre Est du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) **identifié comme territoire stratégique de développement pour l'agglomération. Ce grand territoire vise à accueillir près de 40% du développement à 2030.**

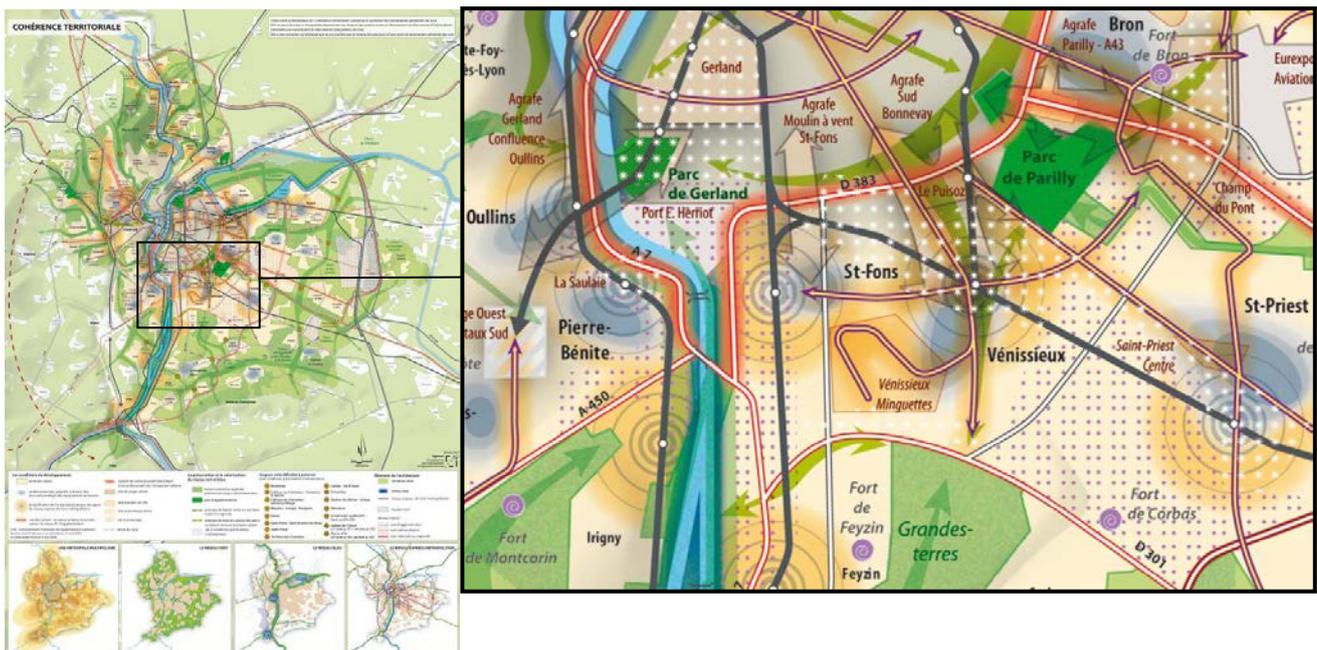


Schéma de cohérence territoriale - Carte de cohérence territoriale - Zoom Saint-Fons - Vénissieux

Vénissieux et Saint-Fons font partie des polarités urbaines d'agglomération à conforter au titre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le nouveau programme de renouvellement urbain pour Vénissieux comme pour Saint-Fons vise à conforter ces polarités urbaines par un épaississement de leur centre : secteur Carnot Parmentier pour Saint-Fons et secteur Place du marché aux Minguettes pour Vénissieux.

La limitation des effets de coupure générés par le boulevard Laurent Bonnevey et les zones d'activités attenantes est un enjeu majeur qui est également porté par le renouvellement urbain. L'amélioration des liaisons avec la ville centre est un des objectifs partagés. La façade Nord du Boulevard Urbain Sud (BUS) a vocation à accueillir de l'activité économique et la mixité fonctionnelle doit être recherchée sur les secteurs en mutation notamment au titre du renouvellement urbain.

Le **renforcement de l'offre de transports des gares TER au travers du réseau express de l'aire métropolitaine ainsi que le renforcement du réseau de transports urbains avec l'arrivée de la ligne forte périphérique A8 (Vaulx en Velin - Bron - Vénissieux - Saint-Fons)** font partie des orientations fixées par le SCOT.

L'inscription dans la trame verte de l'agglomération figure parmi les objectifs notamment dans la recherche des connexions entre le parc de Parilly et le Rhône ainsi que les Grandes Terres.

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) fixe comme objectif sans précision de délais une desserte de Vénissieux et Saint-Fons au titre de la ligne rocade A8.

Le site dans la commune

Avec 21 000 habitants, le QPV Minguettes représente près de 40% de la population vénissienne. La population du QPV Clochettes est estimée à 1 600 habitants, soit près de 10% des habitants de Saint-Fons).

Enjeux / Orientations stratégiques

Les enjeux et orientations stratégiques communes entre Vénissieux et Saint-Fons figurent en début de convention en amont du projet de territoire intégré de Saint-Fons.

Plusieurs enjeux ont été retenus afin de donner au territoire une nouvelle attractivité en cohérence avec le projet Minguettes sur Vénissieux :

- Le lien avec le Centre de Saint-Fons (aménagement de l'ancienne RN7, offre de transports en commun),
- **Le lien aux Minguettes pour l'accès au tram et avec un objectif de complémentarité de services** - équipements proposés,
- Relier les parcs : Minguettes, Balmes - Belvédères, Grandes Terres (Feyzin),
- Une densité urbaine sur Yves Farge / Rochette / Corsière : passant par un accompagnement de la **promotion immobilière avec une implantation de commerces en rez de chaussée, la redéfinition de l'entrée** du Collège (voirie et espace public – parvis), implantation du Gymnase,
- **Les balmes et le cœur de quartier pour les résidents** : accompagner la réhabilitation de la copropriété Les Clochettes (voirie, résidentialisation), diversifier les activités proposées sur Léon Blum (implantation du **Centre social et d'activités sportives**) et travailler le lien de l'équipement avec la place (suppression des coursives), étendre le parc Victor Basch sur le Nord (démolition du Centre social et du Gymnase).

Vocation et rôle du site à moyen – long termes (10-15 ans)

Le secteur Clochettes est grevé par des contraintes de PPRT importantes qui gèlent son développement urbain. Toutefois, le secteur situé le long du Boulevard Yves Farge (ex RN7) est un secteur qui peut jouer un nouveau rôle attractif et constituer une vitrine à des secteurs dont la perception peut être dégradée.

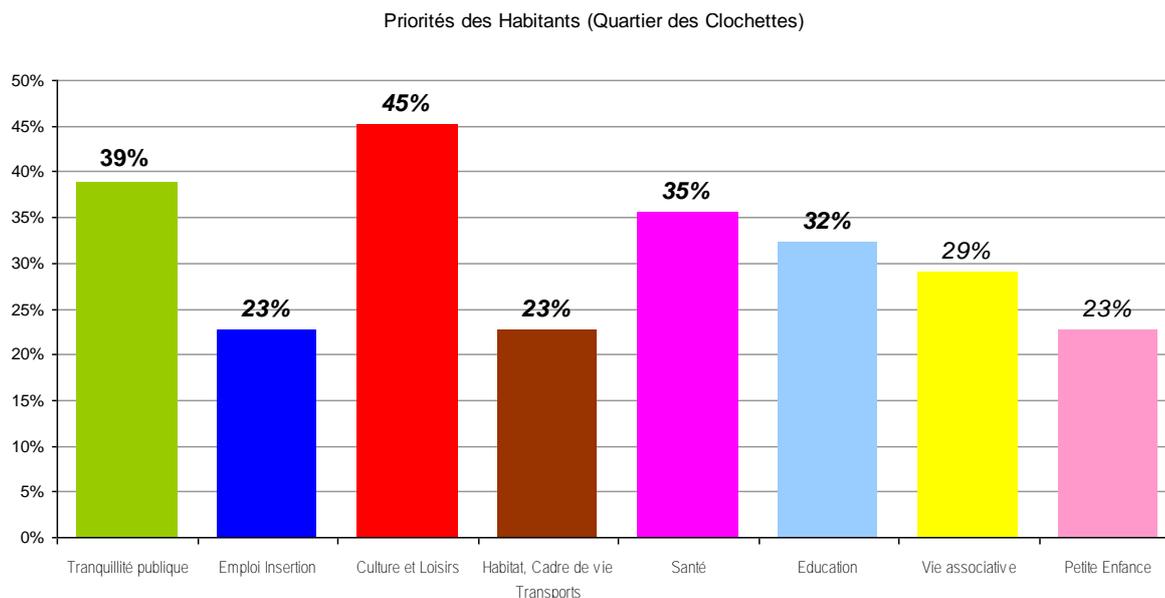
Le quartier a une vocation principalement résidentielle, une petite polarité commerciale pourra être constituée de part le transit et les besoins de la population. Le quartier en grande partie pavillonnaire peut être un secteur de parcours **résidentiel intéressant pour des accédants à la propriété ou pour des populations souhaitant s'installer en proximité de la ville centre** dans un cadre plus paysager.

Mobilisation et attentes des habitants

La définition du projet de **renovation urbaine pour le des Clochettes fait l'objet d'une concertation tout au long de l'étude** qui a été engagée fin 2013. Dans ce cadre, des ateliers ont été animés et ont pu mobiliser un public représentatif du quartier, des réunions publiques ont été organisées. Elle se poursuivra pour la co construction des objectifs opérationnels dans les secteurs de projet.

Lors de la construction du contrat de ville, 100 habitants ont été questionnés sur l'ensemble des quartiers prioritaires. 31 habitaient le quartier prioritaire des Clochettes. Un atelier a également été organisé sur le QPV. Le groupe territorial regroupant les acteurs de terrain de ce territoire ont été également mobilisés pour définir les enjeux sociaux.

Les résultats du questionnaire sont les suivants :



Trois niveaux de priorité se dégagent et se démarquent des demandes plus globalement faites par les habitants de l'ensemble des QPV :

- Priorité 1 : Culture et Loisirs, Tranquillité publique
- Priorité 2 : Santé, Education, Vie associative
- Priorité 3 : Emploi Insertion, Habitat Cadre de vie, Petite Enfance.

Là aussi, ces priorités recourent celles énoncées en atelier et le regard porté par les acteurs de terrain sur la situation du quartier et de ses habitants.

Objectifs poursuivis dans le cadre du projet de territoire intégré pour le quartier

Sur le secteur des Clochettes, les objectifs de rénovation urbaine sont à définir dans le cadre de la phase 3 de l'étude urbaine en cours.

Sur les Clochettes, les priorités relevant du développement local, de la vie des quartiers sont les suivantes :

Le croisement des attentes des habitants, tels qu'elles ressortent du questionnaire et des ateliers, et de la perception du territoire par ses acteurs locaux, montre une convergence des besoins identifiés et des solutions préconisées.

La jeunesse est, comme pour le quartier Arsenal – Carnot Parmentier, au cœur des préoccupations. Cela se traduit dans des champs différents mais qui conduisent à préconiser une approche globale et transversale de l'action en direction de ce public. L'entrée est davantage portée sur la culture et les loisirs et la tranquillité fait également écho à l'inoccupation, aux difficultés d'insertion sociales et professionnelles sur lesquelles butent les jeunes. Il est attendu davantage d'accompagnement au titre de la prévention spécialisée, de la lutte contre le décrochage scolaire, d'un renouvellement des postures professionnelles pour être à l'écoute des besoins et en capacité à identifier des parcours spécifiques.

La rencontre des habitants autour de lieux ou le temps d'animations de quartier est une priorité des acteurs du territoire. Le fonctionnement par petits îlots (résidences, lotissements... si ce n'est communautés) amènent à un fractionnement des gens. Les équipements scolaires (2 groupes scolaires, le Collège) et le Centre social ont un rôle central pour amener à ces échanges et ces temps de rencontre.

La qualité paysagère est mise en avant par les habitants, ils attendent d'être mieux rattachés au reste de la commune. L'offre de services, tout comme l'offre commerciale, y est difficilement lue. Elle pourrait être améliorée par de la lisibilité des équipements publics et une offre mutualisée plus en lien avec les habitants du quartier. La santé figure parmi les préoccupations particulières et ce besoin pourrait être appréhendé à une échelle intercommunale, les

habitants du plateau s'orientant également du côté des Minguettes où une offre conséquente est présente, même si globalement les communes de Vénissieux et de Saint-Fons sont sous dotées de professionnels de santé au regard des besoins.

La géographie prioritaire à Saint-Fons

Les quartiers prioritaires politique de la ville et la dimension vécue des quartiers

Les quartiers prioritaires

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont les quartiers où se concentre la précarité des habitants en termes de revenu.

L'identification des nouveaux quartiers prioritaires se base sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian de référence. Localement, ce critère national a été pondéré par le revenu fiscal médian de l'agglomération. Cela afin d'identifier précisément les zones urbaines qui décrochent au sein d'un territoire donné. Le niveau de revenu fiscal médian retenu pour l'agglomération lyonnaise est de 11 900 € par an. Par ailleurs, ces quartiers doivent comporter a minima 1 000 habitants.

La politique de la ville s'adresse aux habitants des quartiers prioritaires. Les contours des périmètres permettent d'identifier les rues et résidences dans lesquelles les habitants résident. Les services, équipements, espaces publics ne sont donc pas nécessairement pris en compte. Ces derniers doivent être identifiés dans le cadre du quartier vécu.

Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Sur les 37 quartiers prioritaires de l'Etat dans la Métropole de Lyon, deux concernent Saint-Fons :

- Arsenal - Carnot Parmentier
- Minguettes – Clochettes (quartier intercommunal : Vénissieux et Saint-Fons)

Le quartier vécu

Il correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité,...). Il conduit à identifier les institutions auxquelles les habitants ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires. Il est défini en annexe au présent contrat et pourra être mis à jour tout au long de sa durée.

Les quartiers de veille active

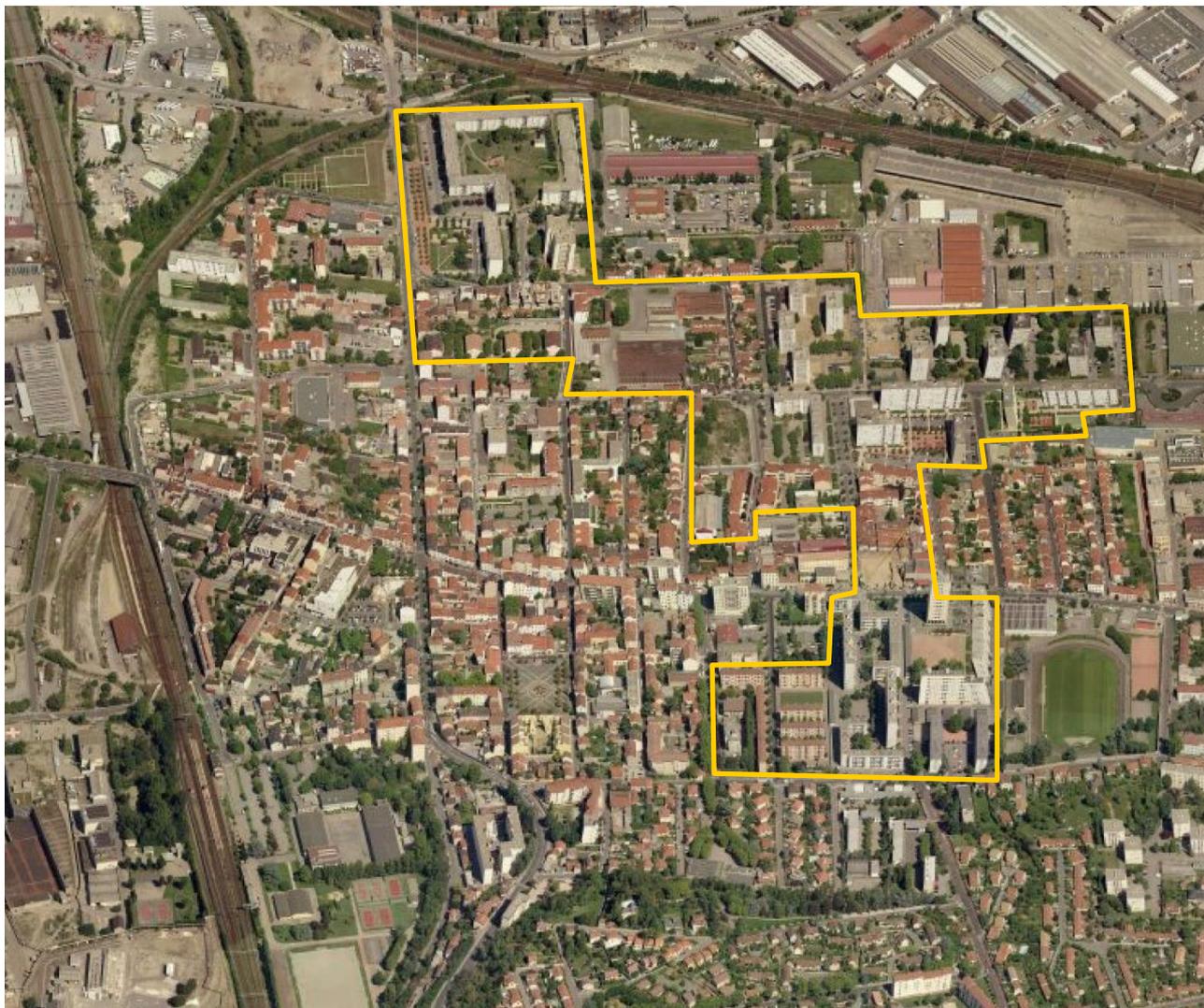
Les quartiers classés en veille active regroupent pour Saint-Fons :

Les Clochettes Sud : au titre des quartiers inscrits en politique de la ville dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 **et sortants de la nouvelle géographie prioritaire. C'est également le cas à Saint-Fons** pour les marges des périmètres prioritaires pour Arsenal – Carnot Parmentier ainsi que Clochettes Nord.

Le Centre : au titre de nouveaux quartiers repérés dans le cadre de la réflexion des partenaires locaux de la **politique de la ville sur la géographie prioritaire dans l'agglomération lyonnaise qui s'est appuyé sur l'indice de sensibilité de l'Agence d'urbanisme.**

Quartier prioritaire Arsenal – Carnot Parmentier

La géographie prioritaire correspond à des contours intermédiaires aux périmètres ZUS et CUCS.



A noter : seul le périmètre du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires fait foi

Sont dans le périmètre QPV, les résidences :

Dussurgey	(ALLIADE)	
Cité du Centre	(OPAC)	
Foyer Dussurgey	(ADOMA)	
28-30 rue Mathieu Dussurgey	(ALLIADE)	
Tènement CUPROFIL		
Zola	(ALLIADE)	
Zola-Reynier	(OPAC)	
Zola-Casanova	(OPAC)	
Les Tanneries	(OPAC)	
Les Buissons	(OPAC)	
Zola-Reynier	(Copropriété	ex
BATIGÈRE)		
Le Métronome	(SFHE)	
Mas de la Combe	(OPAC)	
Copropriété Patio Carnot		
Copropriété Clos du Théâtre		
Maisons Bleues	(BATIGÈRE)	
Grandes Terres	(OPAC)	
Parmentier	(OPAC)	

Les logements individuels :

Rue Mathieu DUSSURGEY (Sud – Numéros 2 à 18 puis de 27 à 48)
Rue Edouard VAILLANT
Rue VAILLANT COUTURIER (Ouest – numéros 3 à 19)

Les équipements :

Centre Commercial Arsenal (EPARECA)
Centre social VAILLANT COUTURIER (AEC)
Théâtre Jean Marais

Quartier prioritaire Clochettes (extrait du QPV Minguettes – Clochettes)

Le périmètre pour les Clochettes est grandement remodelé et restreint. Il est concentré sur le cœur du quartier autour de la rue de la Rochette. Les périmètres Minguettes – Clochettes sont continus. La jonction s'opère au Nord des rues Rochette et Corsière au travers du lotissement situé entre le tramway et le boulevard Yves Farge.



A noter : seul le périmètre du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires fait foi

Sont donc dans le périmètre QPV, les résidences :

Maisons Bleues

(BATIGERE)

Palabres

(OPAC)

Copropriété Résidence Les Clochettes

Copropriété Cité les Clochettes

Les logements individuels :

Rue de Falaise

Les équipements :

Point Multi Services (Ville)

Salle associative Palabres (Ville)

Commerces Palabres (OPAC)

Salle associative (copropriété Les Clochettes)

Pôle commercial (copropriété Les Clochettes)

Crèche Les Grenouilles Bleues (Centre social)

CONTRAT DE VILLE

Métropole de Lyon
2015 - 2020

Convention locale d'application pour Saint-Fons



Sommaire

Préambule	4
La géographie prioritaire à Saint-Fons	5
Les quartiers prioritaires politique de la ville et la dimension vécue des quartiers.....	5
Les quartiers de veille active.....	5
La gouvernance	8
Les instances locales de pilotage.....	8
<i>Le Comité de pilotage Politique de la ville</i>	8
<i>Le Comité technique Politique de la ville</i>	8
L'animation et la coordination du partenariat local.....	8
<i>Les groupes territoriaux</i>	8
<i>Le groupe partenarial</i>	8
<i>Les pilotages des thématiques</i>	9
L'ingénierie.....	9
<i>L'équipe projet</i>	9
<i>Le délégué du préfet</i>	9
<i>L'équipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (EMOUS)</i>	10
Le suivi et l'évaluation du contrat de ville.....	10
La participation des habitants.....	10
Les enjeux intercommunaux pour Vénissieux et Saint-Fons	12
Le projet de territoire intégré : le cadre stratégique	14
Le diagnostic territorial partagé.....	15
Les orientations stratégiques.....	18
<i>Pilier Cohésion Sociale : accompagner les habitants qui en ont besoin vers l'autonomie</i>	20
<i>Pilier Développement économique – Emploi insertion</i>	23
<i>Pilier Renouvellement urbain et Cadre de vie : une attractivité renouvelée et une qualité de vi(II)e</i>	26
Les axes transversaux.....	29
<i>Les valeurs de la République et la citoyenneté</i>	29
<i>La Jeunesse</i>	29
<i>Egalité Femmes – Hommes</i>	30
<i>Mise en valeur de la diversité, l'égalité de traitement et d'accès aux droits : « Lutte contre les discriminations »</i>	31
<i>Mobilité</i>	31
Les objectifs opérationnels	33
Pilier Cohésion Sociale : accompagner les habitants qui en ont besoin vers l'autonomie.....	33
<i>Education</i>	33
<i>Santé</i>	36
<i>Culture-Loisirs-Sport</i>	39
<i>Action sociale</i>	43
Pilier Développement économique – Emploi insertion.....	46
<i>Développement économique</i>	47
<i>Emploi insertion</i>	49
Pilier Renouvellement urbain et Cadre de vie : une attractivité renouvelée et une qualité de vi(II)e.....	52
<i>Urbanisme et Habitat</i>	52
<i>Cadre de vie (gestion des espaces)</i>	54
<i>Déplacements, désenclavement</i>	56
<i>Améliorer la tranquillité et la convivialité dans l'espace public</i>	59
L'approche transversale par quartier prioritaire	61
Quartier Arsenal - Carnot Parmentier.....	61
Quartier des Clochettes (Porte des Grandes Terres : Minguettes – Clochettes).....	68
Les conventions pour la mise en œuvre de la convention locale	73
<i>Conventions de renouvellement urbain</i>	73
<i>Convention de qualité du cadre de vie (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité : GSUP)</i>	73
<i>Convention locale d'attributions et de relogement</i>	73
<i>Pacte financier et fiscal de solidarité (cf. Contrat métropolitain)</i>	73
<i>Contrat Local de Santé</i>	73
<i>Déclaration de coopération culturelle de Saint-Fons</i>	73
<i>Stratégie locale de prévention de la délinquance</i>	73
Signatures	74
Annexes	76
<i>Liste des acteurs qui ont contribué à la rédaction de la convention locale d'application</i>	76
<i>Quartiers vécus</i>	78
<i>Diagnostic territorial</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Lexique</i>	Erreur ! Signet non défini.

Préambule

La présente convention a pour objet la définition du projet de territoire de Saint-Fons pour les quartiers prioritaires politique de la ville en application du contrat de ville pour la Métropole de Lyon conclu entre les partenaires.

Elle fixe le cadre de mobilisation des politiques de droit commun de l'Etat, des Collectivités territoriales (Région, Métropole, Commune), des organismes publics comme les autorités organisatrices des transports, le Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse des Dépôts et Consignations, les organismes paritaires et tout particulièrement les bailleurs sociaux.

Elle précise également les orientations dans lesquelles devront s'inscrire les moyens supplémentaires qui seront mis en place dans le cadre de la politique de la ville par chacun des signataires tout au long de la durée de la convention.

Enfin, elle fixe les modalités de gouvernance : pilotage et animation de la convention en traitant notamment de la participation des habitants dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de la ville à Saint-Fons.

La géographie prioritaire à Saint-Fons

Les quartiers prioritaires politique de la ville et la dimension vécue des quartiers

Les quartiers prioritaires

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont les quartiers où se concentre la précarité des habitants en termes de revenu.

L'identification des nouveaux quartiers prioritaires se base sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian de référence. Localement, ce critère national a été pondéré par le revenu fiscal médian de l'agglomération. Cela afin d'identifier précisément les zones urbaines qui décrochent au sein d'un territoire donné. Le niveau de revenu fiscal médian retenu pour l'agglomération lyonnaise est de 11 900 € par an. Par ailleurs, ces quartiers doivent comporter a minima 1 000 habitants.

La politique de la ville s'adresse aux habitants des quartiers prioritaires. Les contours des périmètres permettent d'identifier les rues et résidences dans lesquelles les habitants résident. Les services, équipements, espaces publics ne sont donc pas nécessairement pris en compte. Ces derniers doivent être identifiés dans le cadre du quartier vécu.

Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Sur les 37 quartiers prioritaires de l'Etat dans la Métropole de Lyon, deux concernent Saint-Fons :

- Arsenal - Carnot Parmentier
- Minguettes – Clochettes (quartier intercommunal : Vénissieux et Saint-Fons)

Le quartier vécu

Il correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité,...). Il conduit à identifier les institutions auxquelles les habitants ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires. Il est défini en annexe au présent contrat et pourra être mis à jour tout au long de sa durée.

Les quartiers de veille active

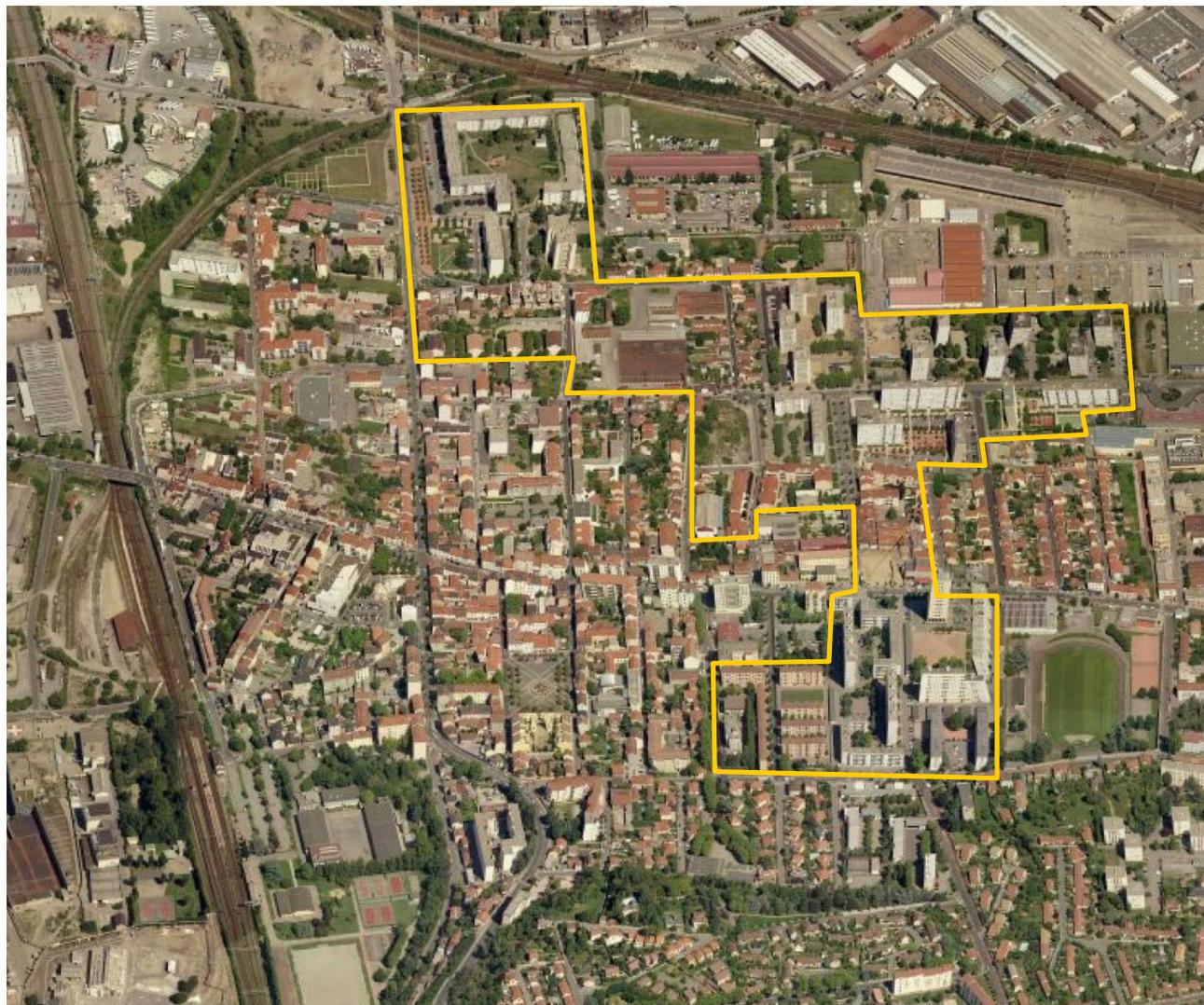
Les quartiers classés en veille active regroupent pour Saint-Fons :

Les Clochettes Sud : au titre des quartiers inscrits en politique de la ville dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 et sortants de la nouvelle géographie prioritaire. C'est également le cas à Saint-Fons pour les marges des périmètres prioritaires pour Arsenal – Carnot Parmentier ainsi que Clochettes Nord.

Le Centre : au titre de nouveaux quartiers repérés dans le cadre de la réflexion des partenaires locaux de la politique de la ville sur la géographie prioritaire dans l'agglomération lyonnaise qui s'est appuyé sur l'indice de sensibilité de l'Agence d'urbanisme.

Quartier prioritaire Arsenal – Carnot Parmentier

La géographie prioritaire correspond à des contours intermédiaires aux périmètres ZUS et CUCS.



A noter : seul le périmètre du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires fait foi

Sont dans le périmètre QPV, les résidences :

Dussurgey	(ALLIADE)	
Cité du Centre	(OPAC)	
Foyer Dussurgey	(ADOMA)	
28-30 rue Mathieu Dussurgey	(ALLIADE)	
Tènement CUPROFIL		
Zola	(ALLIADE)	
Zola-Reynier	(OPAC)	
Zola-Casanova	(OPAC)	
Les Tanneries	(OPAC)	
Les Buissons	(OPAC)	
Zola-Reynier	(Copropriété	ex
BATIGERE)		
Le Métronome	(SFHE)	
Mas de la Combe	(OPAC)	
Copropriété Patio Carnot		
Copropriété Clos du Théâtre		
Maisons Bleues	(BATIGERE)	
Grandes Terres	(OPAC)	
Parmentier	(OPAC)	

Les logements individuels :

Rue Mathieu DUSSURGEY (Sud – Numéros 2 à 18 puis de 27 à 48)
Rue Edouard VAILLANT
Rue VAILLANT COUTURIER (Ouest – numéros 3 à 19)

Les équipements :

Centre Commercial Arsenal (EPARECA)
Centre social VAILLANT COUTURIER (AEC)
Théâtre Jean Marais

Quartier prioritaire Clochettes (extrait du QPV Minguettes – Clochettes)

Le périmètre pour les Clochettes est grandement remodelé et restreint. Il est concentré sur le cœur du quartier autour de la rue de la Rochette. Les périmètres Minguettes – Clochettes sont continus. La jonction s'opère au Nord des rues Rochette et Corsière au travers du lotissement situé entre le tramway et le boulevard Yves Farge.



A noter : seul le périmètre du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires fait foi

Sont donc dans le périmètre QPV, les résidences :

Maisons Bleues (BATIGERE)
Palabres (OPAC)
Copropriété Résidence Les Clochettes
Copropriété Cité les Clochettes

Les logements individuels :

Rue de Falaise

Les équipements :

Point Multi Services (Ville)
Salle associative Palabres (Ville)
Commerces Palabres (OPAC)
Salle associative (copropriété Les Clochettes)
Pôle commercial (copropriété Les Clochettes)
Crèche Les Grenouilles Bleues (Centre social)

La gouvernance

La convention locale d'application du contrat de ville pour Saint-Fons s'inscrit dans le pilotage plus global à l'échelle métropolitaine. La présente convention précise les modalités de pilotage et d'animation pour les quartiers prioritaires concernant la commune de Saint-Fons. Au titre des chantiers de la gouvernance, l'approche intercommunale Vénissieux – Saint-Fons sera à construire avec la Ville de Vénissieux, la Métropole de Lyon et l'Etat.

Les instances locales de pilotage

Le Comité de pilotage Politique de la ville

Le Comité de pilotage de la politique de la ville pour Saint-Fons réunit de manière annuelle à Saint-Fons l'ensemble des signataires de la présente convention. Les modalités de représentation du Conseil citoyens restent à construire (Cf. paragraphe Participation des habitants).

Il mesure l'avancement de la mise en œuvre de la convention locale, de la mobilisation du droit commun (services, dispositifs, moyens,...) de chacun des partenaires signataires, échange autour de l'évolution de la situation du territoire, définit par pilier les orientations annuelles pour les quartiers prioritaires de Saint-Fons et ajuste, le cas échéant, les orientations stratégiques ou les objectifs opérationnels de la présente convention. Il fait donc le point sur l'avancement des projets de rénovation urbaine pour chacun des quartiers : d'intérêt national ou régional signalé.

Une fois par an, le Comité de pilotage se réunit également en formation restreinte aux financeurs. Il s'agit d'assurer la coordination des financements spécifiques de la politique de la ville, d'évaluer et de suivre les financements de droit commun.

Le Comité technique Politique de la ville

Le Comité technique réunit l'Etat, la Région, la Métropole de Lyon, la Ville de Saint-Fons pour préparer le Comité de pilotage.

L'animation et la coordination du partenariat local

L'animation et la coordination du partenariat de terrain et des acteurs de la politique de la ville est articulée autour des groupes territoriaux et du groupe partenarial. Leurs modalités de fonctionnement seront réinterrogées dans le cadre du nouveau contrat de ville afin de pouvoir impulser davantage de dynamiques collectives, partenariales et accompagner le changement de postures professionnelles, de relations aux habitants comme le prescrit la présente convention.

Les groupes territoriaux

Le groupe territorial Clochettes et le groupe territorial Arsenal – Carnot Parmentier se réunissent une fois par mois à tour de rôle et sont animés par l'équipe projet.

Ils réunissent les professionnels de terrain, qui sont en lien direct avec les habitants. L'objectif est d'échanger des informations, d'acquérir un niveau de connaissance commun sur les enjeux et problématiques du territoire, d'alimenter le diagnostic social, de mieux connaître l'avancement des projets urbains en cours. Au niveau des acteurs du territoire, ces échanges sont également essentiels car ils permettent de connaître les structures et professionnels présents sur le quartier (notamment les nouveaux arrivants), d'acquérir une meilleure connaissance du tissu associatif en activité, de créer des partenariats opérationnels, de favoriser la co-construction de projets.

Le groupe partenarial

Le groupe partenarial est constitué des représentants des financeurs et des structures financées. Il se réunit une ou deux fois par an. Il est animé par l'équipe projet. Les objectifs sont d'échanger des informations sur la politique

de la ville, l'actualité du territoire, de connaître les projets en cours, de se réunir sur des temps forts comme l'appel à projet ou le diagnostic territorial.

Les pilotages des thématiques

Chaque thématique de la politique de la ville a ses propres instances :

- Comité de pilotage Santé : sont évoquées toutes les actions qui concernent la prévention de la santé et coordonnées dans le cadre de l'Atelier Santé Ville (ASV).
- Comité de pilotage du Projet Educatif Local
- Comité de pilotage du Programme de Réussite Educative (PRE)
- Comité de pilotage du dispositif Ville Vie Vacances
- Comité de pilotage culture et événementiel
- Comité de pilotage du Plan Intercommunal pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
- Comité de pilotage de la Course d'entreprises
- Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Réunions interbailleurs animées par l'équipe projet avec deux volets : la GSUP et l'habitat
- Assemblée générale de l'Instance Locale de l'Habitat et des Attributions (ILHA)
- Groupe projet Renouvellement urbain

Des Comités de pilotage s'organisent ponctuellement pour échanger et prendre des décisions sur un projet (exemple : les jardins, la médiation sociale).

L'ingénierie

L'équipe projet

L'équipe projet est mandatée par la Ville de Saint-Fons, la Métropole de Lyon et l'Etat pour conduire la politique de la ville pour les quartiers prioritaires de Saint-Fons. A ce titre, elle a pour mission d'accompagner à la définition du projet de territoire intégré et à le mettre en œuvre sur la base des orientations de la présente convention et de celles du Comité de pilotage politique de la ville.

Elle assure la mobilisation et la coordination des politiques publiques pour répondre aux besoins du territoire et de ses habitants. Pour cela elle mobilise le partenariat politique de la ville tout particulièrement sur leurs politiques publiques dites de droit commun. Les moyens spécifiques de la politique de la ville viennent en complément. Le délégué du préfet est l'interlocuteur privilégié s'agissant des services et moyens de l'Etat. L'équipe assure la connaissance du besoin des territoires et de leurs habitants par des mises à jour ponctuelles du diagnostic partagé.

Elle prépare et anime les instances de la politique de la ville tant au niveau du partenariat institutionnel que du partenariat de terrain.

Elle est présente sur le territoire afin d'assurer une bonne connaissance de terrain, de l'évolution des quartiers au quotidien. Elle veille au bon déroulement des actions soutenues au titre de la politique de la ville dans le respect des objectifs fixés par les partenaires. Elle assure une évaluation en continu de ces actions, préconise d'éventuels ajustements, impulse de nouvelles dynamiques pour répondre aux besoins identifiés comme levier pour la transformation urbaine et sociale des quartiers.

Par ailleurs, la création de la Métropole de Lyon et l'approche intercommunale Vénissieux - Saint-Fons ouvrent un chantier autour de la gouvernance. Cette dernière sera à construire avec la Ville de Vénissieux, la Métropole de Lyon et l'Etat. Pour cela, les collaborations avec l'équipe projet politique de la ville de Vénissieux seront renforcées.

Le délégué du préfet

Le délégué du préfet a pour mission de créer un lien direct entre l'Etat et les acteurs de terrain, coordonner l'action des services de l'Etat, et rendre la politique de la ville plus efficace et plus lisible.

Il a pour mission de faire converger les actions de l'Etat dans le quartier, la mobilisation du droit commun de l'Etat est au cœur de ses missions. Il mobilise les crédits ou moyens spécifiques politique de la ville de l'Etat en bonne complémentarité. Le délégué du préfet suit la mise en œuvre des dispositifs de la politique de la ville. Il participe

à ce titre à tous les domaines de l'action publique et veille à leur cohérence : emploi et développement économique, éducation, sécurité et délinquance, gestion urbaine de proximité, santé, rénovation urbaine...

Pour mener à bien sa mission, le délégué du préfet intervient en liens étroits avec l'équipe projet de la politique de la ville. Il relaie les attentes de l'Etat auprès d'elle. Il s'appuie plus largement sur les acteurs locaux partenaires de la politique de la ville : élus et techniciens des collectivités locales, bailleurs sociaux, chefs de projet... Avec eux, il participe à l'animation des dispositifs et instances de coordination relevant de la politique de la ville.

Le délégué du préfet instaure des relations de confiance avec les associations et les habitants du quartier, identifie leurs aspirations, fait remonter leurs difficultés et propose des solutions pour prendre en compte leurs besoins en lien avec les élus municipaux et l'équipe projet tri mandatée.

L'équipe de Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (EMOUS)

Les réunions de l'Equipe de Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (EMOUS) sont animées chaque mois par le Directeur de projet politique de la ville. L'objectif est d'assurer la coordination des services municipaux intervenant dans le cadre de la politique de la ville notamment au titre de dispositifs politique de la ville. Elles réunissent les coordinateurs des dispositifs politique de la ville (PRE, VVV, ASV, CLSPD, SAP), du PLIE, les directeurs des services municipaux pilotes du droit commun (urbain, social, solidarité), l'équipe projet politique de la ville. Le Délégué du Préfet y est convié de manière trimestrielle.

Le suivi et l'évaluation du contrat de ville

Conformément à ce qui est indiqué dans le contrat de ville métropolitain, une « mission sera mise en place de manière partenariale pour organiser une évaluation globale de la démarche du contrat de ville. » L'évaluation sera menée à partir de bilans chiffrés et d'entretiens avec les habitants. Elle questionnera la transformation des quartiers à l'aune de quatre axes : la valorisation des potentiels de développement que représentent les populations concernées, le renforcement de la mixité, la réduction des écarts entre quartiers prioritaires et le reste de la ville, la mobilisation du droit commun.

Un bilan à mi-parcours permettra d'actualiser les objectifs et de repenser les actions.

La participation des habitants

La Ville de Saint-Fons poursuit son engagement à faciliter la participation des habitants au sein des projets menés à travers le contrat de ville et à promouvoir une démarche de travail qui consiste à « travailler avec » et non pas « pour » les habitants.

Un Conseil citoyen pour Saint-Fons

A ce titre, la Ville s'engage à permettre la mise en place d'un Conseil Citoyen, dans le cadre de la loi du 21 juillet 2014. Les objectifs sont de :

- permettre aux habitants des quartiers en politique de la ville de devenir des citoyens acteurs de leur quartier, de leur commune et de leur agglomération ;
- valoriser l'expertise d'usage des habitants des quartiers, leur créativité, leur capacité à agir, ainsi que celles des associations et acteurs qui y mènent des actions au quotidien ;
- contribuer, conjointement avec l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier et à la co-construction du contrat de ville à toutes les étapes de la démarche contractuelle (suivi et évaluation du contrat de ville).

Le Conseil Citoyen à l'échelle de la ville est composé d'un noyau dur de 33 membres (nombre de membres égal au conseil municipal). Une part prépondérante est réservée au collège « habitants » par rapport au collège « acteurs locaux ».

Le collège « habitants » est composé d'habitants sollicités par tirage au sort (hors mandat électif ou associatif) et complété par des membres recensés à partir d'un appel à candidature et sur la base du volontariat. La parité

homme/femme et la représentativité des différentes tranches d'âge sont prises en compte. Les habitants membres des bureaux associatifs relèvent du collège « acteurs locaux ».

La composition du collège « acteurs locaux » vise à assurer la représentation du tissu d'acteurs, notamment associatifs, dans sa diversité (champs d'interventions, taille, implantation territoriale).

Au-delà de ce « noyau dur », chaque habitant des quartiers prioritaires est libre de participer aux travaux du Conseil Citoyen, selon son intérêt sur le sujet traité : question territoriale (selon des échelles dépendant des questions abordées : Arsenal, Carnot Parmentier, Clochettes, inter quartier ou infra quartier), questions thématiques (santé, emploi, éducation, parentalité, tranquillité, ...). L'objectif poursuivi est de mobiliser la « majorité silencieuse » et de permettre aux habitants de proposer des améliorations de fonctionnement, voire de s'impliquer pour répondre directement aux besoins identifiés.

Les modalités de fonctionnement du Conseil Citoyen sont formalisées par les membres du Conseil Citoyen. Quelques principes de base garantissent un fonctionnement optimal : la formation des membres du conseil citoyen afin de développer une culture commune, la définition du portage et du financement de l'animation, le développement de conditions favorisant concrètement l'implication des habitants (modes de garde, diversité des horaires, mise à disposition de salles municipales, etc.), l'élaboration d'une charte ou d'un règlement intérieur définissant la prise de parole, le temps de parole, les modalités de revendication, de propositions, etc. Ce règlement intérieur doit notamment soumettre à l'exécutif municipal les modalités de remontées de débats et de propositions afin que les décisions puissent être prises par le Conseil municipal de manière éclairée. Il est proposé que ces restitutions soient faites à l'Hôtel de ville, salle du Conseil municipal. Le règlement intérieur doit également proposer aux partenaires de la convention locale d'application du contrat de ville les modalités de représentations du Conseil citoyen au sein du Comité de pilotage du contrat de ville pour Saint-Fons. Il est proposé que cette représentation soit assurée de manière paritaire : une femme, un homme.

L'articulation entre le Conseil citoyen et la dynamique de participation des habitants à l'échelle métropolitaine au titre du contrat de ville et de son projet de renouvellement urbain reste à définir.

La concertation des programmes de rénovation urbaine et des travaux : place centrale à la Maison du projet

Une Maison du projet sera mise en place sur le secteur Carnot Parmentier pour l'ensemble des quartiers prioritaires de la commune. Elle accueillera l'équipe projet politique de la ville de Saint-Fons et sera également ouverte aux habitants et aux acteurs locaux notamment dans le cadre du Conseil citoyen et de ses réunions. La Ville de Saint-Fons, la Métropole de Lyon et l'ANRU s'engagent à favoriser la participation des habitants, en intégrant dans l'analyse des solutions les avis exprimés par les habitants et leur expertise d'usage, notamment dans les projets d'aménagement et/ou de rénovation urbaine.

La méthodologie d'intervention sera adaptée à chaque projet : le diagnostic en marchant, le porte à porte, la concertation en pied d'immeuble, les « ateliers habitants » (recueil de parole et débat), les « ateliers d'expression » mis en place par les associations de quartier, la visite d'autres sites et l'échange entre habitants à l'échelle de l'agglomération.

La Maison du projet permettra d'améliorer la visibilité et de communiquer une information actualisée sur les transformations urbaines des quartiers en politique de la ville. C'est un lieu ressource pour les habitants et les professionnels intervenant dans les quartiers prioritaires.

L'appui aux dynamiques locales associatives et habitantes : Agir dans mon quartier

La Ville de Saint-Fons a recours au Fonds de Participation des Habitants à travers le programme dénommé « Agir dans mon quartier », cofinancé à parité par la Ville et l'Etat. Les objectifs sont de :

- Favoriser la capacité des habitants à proposer des idées et monter des projets organisés ou non en association et contribuer ainsi au rapprochement des habitants et des institutions,
- Promouvoir et valoriser les initiatives des habitants issus des quartiers,
- Développer la vie sociale dans les quartiers, et favoriser les échanges, les relations de proximité ; promouvoir les actions en faveur de l'animation sociale,
- Favoriser la rencontre de populations d'âges et d'origines différents.

Les enjeux intercommunaux pour Vénissieux et Saint-Fons

Saint-Fons et Vénissieux constituent la plus importante poche de précarité de l'agglomération lyonnaise. Plus de 31 000 habitants habitent en Quartiers Prioritaires Politique de la Ville.

Par leur histoire : jusqu'en 1888 Saint-Fons était un hameau de la commune de Vénissieux ; la géographie : la situation à la porte des Grandes terres et l'entrée Sud Est dans l'agglomération lyonnaise ; la sociologie : une population essentiellement composée d'employés et d'ouvriers ; la situation économique : à la fois des territoires pourvoyeurs de richesse pour l'agglomération avec des zones économiques majeures pour le territoire et une population au niveau de revenu parmi les plus faibles de l'agglomération ; Saint-Fons et Vénissieux ont de nombreux points communs et des enjeux communs notamment au titre de la politique de la ville.

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville porte pour Vénissieux et Saint-Fons notamment sur des périmètres communs qui amène à générer de nouvelles dynamiques qui transcendent les découpages administratifs et répondent au vécu des habitants.

Le vaste territoire des Portes des Grandes Terres : Minguettes – Clochettes qui comporte plus de 23 000 habitants tout comme l'ensemble des quartiers prioritaires des deux communes constituent aujourd'hui une échelle intercommunale pertinente, et un espace de solution pour le désenclavement des quartiers, le renouvellement économique et urbain, voire l'approche de nombreuses problématiques sociales qui se posent en termes quasi-identiques sur les quartiers prioritaires des deux communes.

1/ Sur la gouvernance

- Rechercher une optimisation, une meilleure efficacité et synergie des projets par un rapprochement des équipes projet politique de la ville et des méthodes interpartenariales de projet. Une mission d'appui sera mise en œuvre dès 2015/2016 pour reconfigurer et améliorer la conduite de projet.

2/ Sur le volet urbain

Il s'agit de :

- Qualifier l'entrée sud-est de la Métropole avec le traitement du boulevard Yves Farge,
- Mailler le plateau avec les deux centres villes de Saint-Fons et Vénissieux,
- Qualifier les centres de vie secondaires,
- Améliorer la desserte de transports en commun : un accès facilité vers la ligne de tramway T4 pour les habitants de Saint-Fons et l'amélioration de la desserte de la ligne de bus le long du boulevard Yves Farge pour une desserte plus rapide vers le Sud de Lyon (Gerland...),
- Renforcer la trame verte en constituant un parcours de parc en parc (du parc Victor Basch sur les Clochettes vers le parc des Minguettes et le parc de Parilly à Vénissieux),
- Diversifier et qualifier l'offre de logement tant locative sociale qu'en copropriétés privées,

3/ Sur le volet économique

Il s'agit de :

- Elaborer en commun un projet de développement économique Entrée Sud-Est du Boulevard Urbain Sud (B.U.S), qui tient compte du projet de la vallée de la Chimie et plus globalement s'inscrit dans la stratégie de développement économique de la Métropole,
- Renforcer le soutien à l'entrepreneuriat dans le cadre de Lyon Ville Entrepreneuriat afin d'offrir à l'échelle du bassin, l'ensemble des outils facilitant le parcours des créateurs d'entreprises (constitution d'un pôle entrepreneurial à partir de la Coursive d'entreprises, accompagnement ante et post création, outils financiers, implantation dans des locaux d'activités et tertiaires, hébergement en pépinières,...),

- Développer une gouvernance facilitant le lien entre le développement économique/entreprises locales et l'insertion professionnelle/accès à l'emploi durable,
- Soutenir le commerce de proximité.

4/ Sur le volet social

Il s'agit de :

- Décliner localement les objectifs de la convention mixité sociale (article 8 de la loi du 21 février 2015) portant sur les attributions et les relogements dans le logement social au regard de l'occupation,
- Développer une logique commune d'accompagnement des copropriétés fragilisées, déjà existantes et nouvelles,
- Elaborer une stratégie immobilière et capacitaire sur les collèges (4 collèges concernés sur le QPV Minguettes-Clochettes),
- Définir et/ou développer des actions concertées sur des problématiques liées à la santé au travers des deux Ateliers Santé Ville : prévention des addictions chez les jeunes, prévention santé mentale, besoins et localisation des professionnels de santé...,
- Définir un plan d'actions favorisant l'ouverture à l'autre et au monde en travaillant sur les mobilités, participant de l'émancipation individuelle et au vivre ensemble.

5/ Sur l'image

Enfin, plus globalement, les territoires en QPV sur les deux communes souffrent d'un déficit d'image : une démarche spécifique de promotion des territoires et des projets devra y être conduite.

Le projet de territoire intégré : le cadre stratégique

La présente convention locale d'application a été élaborée à partir d'une méthode créative et s'appuyant sur le collectif pour identifier et prioriser les besoins, les forces, les enjeux (en annexe : liste des acteurs ayant concouru à la démarche). L'équipe projet politique de la ville a pu mobiliser les forces vives du territoire (tissu associatif et habitants) ainsi qu'un partenariat institutionnel élargi par rapport au partenariat traditionnel de la politique de la ville : Chambres consulaires (Chambre de Métiers de l'Artisanat du Rhône, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon), Pôle Emploi, Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie notamment.

Sur la base d'un travail ayant mobilisé les ressources statistiques mises à disposition par les partenaires institutionnels (Observatoire de la cohésion sociale, OPALE : Observatoire Partenarial Lyonnais en Economie, Instance Locale de l'Habitat et des Attributions : réunissant les travaux de l'Occupation du parc social et Fichier Commun de la Demande de logement social, Pôle Emploi, INSEE, ...), le temps du diagnostic a permis une mobilisation de 21 structures (10 associations dont 1 composée uniquement d'habitants bénévoles, 11 institutions). 58 participants différents ont contribué à son élaboration : apports qualitatifs complémentaires aux statistiques, questionnements, confrontations. Ce diagnostic a permis d'approfondir la connaissance partagée du territoire engagée en 2011, ce dernier avait mobilisé en son temps 30 partenaires différents. Le rendu complet du diagnostic : fiches thématiques et diaporama sont joints en annexe de la présente convention.

La participation des habitants a été au cœur du processus en allant au-delà de l'aspect expertise d'usage déjà mis en application dans le cadre de la définition des schémas directeurs pour le renouvellement urbain des secteurs Carnot Parmentier et Clochettes.

L'élaboration du Contrat de Ville a été menée en concertation avec les habitants des quartiers prioritaires. La Ville a pour cela mobilisé l'Institut Bioforce en appui à l'équipe projet d'octobre 2014 à mars 2015. Trois étudiants ont ainsi pu interroger 100 habitants (enquête menée dans l'espace public et en porte-à-porte) et quatre ateliers participatifs habitants ont été organisés aux Clochettes (1), à l'Arsenal (2) et Carnot Parmentier (1). Les habitants ont ainsi pu s'exprimer sur les orientations stratégiques, les enjeux du territoire et les pistes d'amélioration, sur leurs modalités de participation à la vie de leur quartier (sur quoi et comment ils pourraient agir), et sur les thématiques d'action de la politique de la ville : santé et accès aux soins, petite enfance, éducation, emploi et insertion, habitat et cadre de vie, tranquillité publique, culture et loisirs, vie associative.

L'identification des orientations stratégiques a suivi le même principe de co-construction. 2 groupes territoriaux ont pu traiter d'une approche par quartier, 7 groupes thématiques ont permis d'approfondir les réflexions, 2 temps ont abordé des approches transversales Vénissieux – Saint-Fons sur le travail social (en lien avec les Maisons du Rhône du secteur) et les leviers d'agglomération pour Saint-Fons. Au final, 94 partenaires différents ont participé à cet élan de prospective pour les quartiers prioritaires de Saint-Fons (18 porteurs de projets ou associations, dont 2 composées d'habitants bénévoles et 17 institutions, bailleurs inclus). Un temps d'échange autour de ces lignes fortes et une approbation a été organisé en Comité de pilotage du contrat de ville en février 2015.

En mai 2015, 8 réunions « thématiques » (éducation, santé, participation des habitants, gouvernance, emploi, développement économique, mobilité, culture-sports-loisirs) ont été organisées avec les services municipaux concernés, à partir des orientations stratégiques validées précédemment, afin de déterminer les objectifs opérationnels et les actions structurantes.

C'est le travail issu de cette mobilisation collective qui est retracé ci après.

Le diagnostic territorial partagé

Une commune de première couronne dont la population croît grâce au solde naturel

Une donnée qui interroge l'attractivité de la commune car le solde migratoire est négatif : il part plus de saintfoniards qu'il n'en arrive et le solde naturel positif (davantage de naissance que de décès) permet de compenser la fuite de saintfoniards et même créer une dynamique démographique.

La part des habitants issus des quartiers politique de la ville est conséquente : 60% des habitants vivent en périmètre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), et 45% des habitants vivent dans les nouveaux périmètres politique de la ville (QPV : Quartiers prioritaires Politique de la Ville). Plus de 7 500 habitants de Saint-Fons : 5 920 habitants Arsenal – Carnot Parmentier et 1 650 habitants sur Clochettes Nord (22 960 habitants sur le périmètre Minguettes - Clochettes).

Toutefois, on note que globalement la situation de l'ensemble des habitants de la commune est en grande précarité et relativement homogène au regard de la situation nationale ou métropolitaine. De plus, elle se situe dans un environnement immédiat lui aussi fortement touché par la précarité : Vénissieux, Lyon 7 et 8. Les territoires prioritaires de Saint-Fons et de Vénissieux constituent la poche de précarité la plus importante de l'agglomération : 28 880 habitants (Vaulx Grande Île – Villeurbanne Saint-Jean Les Buers : 26 730 habitants, Lyon 7 – 8 : Mermoz, Etats-Unis, Langlet Santy, Gerland : 20 800 habitants).

Une population familiale, jeune, composée essentiellement d'employés ou ouvriers et une grande diversité d'origines

Les saintfoniards sont globalement plus jeunes que la moyenne nationale ou d'agglomération. La composition est plus familiale avec des disparités au sein des quartiers : plus de familles avec enfants à l'Arsenal et aux Clochettes tandis que la part des personnes seules ou familles monoparentales est prégnante sur Carnot Parmentier.

Plus de 70% d'ouvriers et d'employés à Saint-Fons (un peu plus de 50% en moyenne nationale) avec des pics sur Arsenal et Carnot Parmentier (environ 80%).

Dans l'ensemble, la part des femmes et des hommes est assez similaire avec toutefois une proportion de femmes qui tend à croître avec l'âge et davantage de femmes sur Carnot Parmentier et d'hommes sur les Clochettes.

Saint-Fons est la commune où la part d'habitants de nationalité étrangère dans sa population est la plus forte de l'agglomération.

Un poids du logement social important et une commune très impactée par le parc privé potentiellement indigne et les copropriétés dégradées

Le parc locatif social représente plus de 53% des logements à Saint-Fons. Ce parc est plus ancien et plus cher (au m² et hors charges) que la moyenne d'agglomération (5,4 €/m² en moyenne à Saint-Fons, 5,5 € pour Carnot Parmentier au regard des 5,3 € pour le Grand Lyon et 4,8 € pour l'ensemble des ZUS Grand Lyon).

L'occupation du parc social est marquée par une forte précarité. L'accentuation de la précarité est au même niveau que celui des Grands Projets de Ville de l'agglomération. Ces données concernent particulièrement les quartiers politique de la ville (71% des logements sociaux de la commune) et plus encore Arsenal et Carnot Parmentier qui comportent entre 73 et 98% de logements sociaux. Le Centre est marqué par un poids important de copropriétés potentiellement indignes. Les Clochettes sont marquées par un plus faible poids du logement social (29 à 39%) mais avec trois grandes copropriétés qui font ou ont fait l'objet de dispositifs d'accompagnement pour copropriétés dégradées : 560 logements au total (51% du parc des Clochettes).

Le revenu le plus faible après Vaulx en Velin et qui se creuse encore par rapport au reste de l'agglomération

Le revenu médian est de 12 556 € par an par unité de consommation, situé 40% sous le revenu médian de l'agglomération. Il est le plus faible après Vaulx en Velin (11 821 €) et devant celui de Vénissieux (13 907 €). Toutefois, le revenu médian des saintfoniards progresse mais moins vite que celui de l'agglomération. Celui de Vaulx progresse nettement plus vite que celui de l'agglomération alors que celui de Vénissieux régresse.

Une offre éducative importante mais fragile, un niveau de formation très faible

Globalement, la perception du système scolaire est ambivalente. Elle est importante notamment au primaire avec une offre péri scolaire développée depuis de nombreuses années, mais une image du Collège négative (potentiellement touchée par un phénomène d'évitement). La question des locaux est également posée : un manque de classes élémentaires et maternelles (liée à une forte pression démographique) qui joue en défaveur des salles d'activité, un Collège pour l'ensemble de la commune qui n'a jamais été rénové depuis sa construction (années 70).

Plus de 30% des saintfoniards n'ont aucun diplôme et moins de 30% ont le niveau Bac (plus de 50% pour la moyenne Grand Lyon). Cette situation est particulièrement marquée sur Clochettes Nord et Carnot Parmentier. Près de 40% des 15-25 ans sont sans diplômes à Saint-Fons, plus de la moitié sur Arsenal Nord, Carnot Parmentier et les trois quarts sur Clochettes Nord.

Un taux de chômage supérieur à la moyenne des ZUS particulièrement marqué chez les jeunes

Le taux de chômage est de 20% à Saint-Fons et 24% dans les quartiers prioritaires (12% Grand Lyon, 19% en ZUS France). Ce taux de chômage monte à 38% chez les jeunes de 15-24 ans dans les quartiers CUCS (21% en moyenne Grand Lyon). Comme au niveau national, les hommes sont les plus fortement touchés par le chômage (en nombre et en augmentation), ce qui peut impacter fortement la structure familiale.

L'emploi varie plus vite et plus fort à Saint-Fons en raison du poids du travail intérimaire : 4,5% des emplois (1,8% à Lyon).

Les saintfoniards travaillent beaucoup en dehors de la commune. Seuls 27% travaillent sur la commune (26%, travaillent sur Lyon – Villeurbanne, 10% travaillent à Vénissieux).

Une commune moins concernée par la délinquance hormis l'Arsenal

La commune se situe au dessous de la moyenne d'agglomération 60 actes de délinquance pour 1000 habitants en moyenne 2006-2012, nettement sous la moyenne de la ville centre (près de 100 actes). Mais l'Arsenal est davantage impacté : légèrement au dessus des Minguettes (81 et 82).

Un besoin de soins plus important avec une sous dotation d'offre médicale

L'espérance de vie est plus faible à Saint-Fons. L'offre de soins de premiers secours y est fragile. De plus, une part significative des professionnels atteint l'âge de la retraite. L'accès aux droits, la santé mentale font partie des besoins les plus prégnants.

En synthèse

La Commune de Saint-Fons, malgré un positionnement en première couronne de Lyon, connaît un déficit d'attractivité important en raison de la présence d'industries lourdes et du risque inhérent qui marquent son territoire et par les nombreuses coupures urbaines qu'elle subit : autoroute, « boulevards urbains » Laurent Bonnevey et Sud, voies ferrées, la topographie. Ces coupures ne sont pas compensées par une offre de transport en commun de haut niveau ou par une structure urbaine de qualité : déficit d'espaces verts, ancienneté du bâti peu requalifié, difficultés pour se repérer dans son environnement. Ce manque d'attractivité se mesure à la fois par un solde migratoire déficitaire compensé par une dynamique de natalité très forte, et par l'arrivée sur son territoire de populations de plus en plus précaires, souvent par défaut plus que par choix. Malgré cela, Saint-Fons dispose d'atouts importants, la situation en première couronne, un maillage de commerces et de restauration dense qui attire une population active nombreuse sur la pause méridienne, un tissu faubourien qui est un vrai potentiel et qui lui donne une identité forte, un maillage de services publics et associatifs important même s'il manque de lisibilité, des solidarités et dynamiques locales ou encore sa jeunesse.

Pour autant, l'offre de services publics autres que ceux portés par la Ville ou la Métropole se réduit ou est en retrait au regard des besoins. Des permanences ferment, des services se dématérialisent, l'accès en est plus compliqué pour les populations les plus fragiles. La population concentre les difficultés et se paupérise : faibles ressources, creusement des écarts avec l'agglomération, faible niveau de qualification, taux de chômage nettement supérieur aux moyennes locales et nationales. La précarité est accrue par un accès aux droits

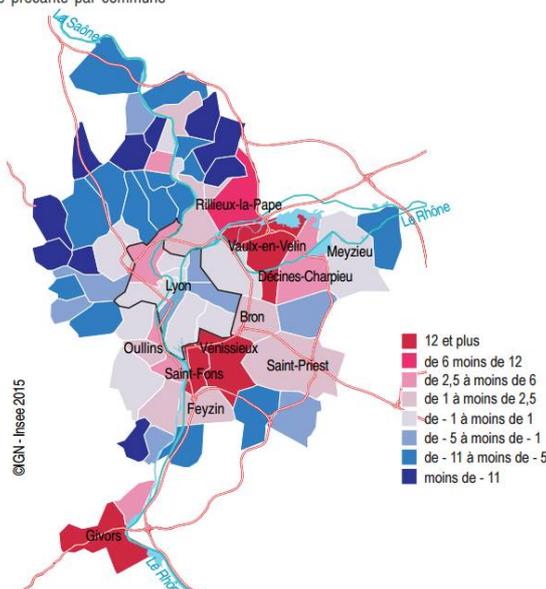
complexifié tant par des problèmes de langue (population étrangère proportionnellement la plus forte du département) que par l'accumulation de difficultés.

La population, tout comme les professionnels du territoire a, pour de multiples raisons, des difficultés à établir des liens forts avec le centre de l'agglomération (mobilité complexe, dispositifs orientés vers l'Est ou le Sud, habitude d'autonomie sur un territoire longtemps riche par la manne financière apportée par son industrie florissante). Le souhait de travailler davantage en lien et à l'écoute des habitants est exprimé tant par les professionnels, que les habitants ou encore les élus. Le changement de posture, de méthode est vivement souhaité.

Saint-Fons a tout au long de son histoire été un territoire d'expérimentation et d'innovation. Les exemples sont nombreux tant dans le champ de l'éducation que de la culture ou encore de l'économie, de l'emploi et de l'insertion. Cette caractéristique mériterait d'être davantage mise en valeur et capitalisée pour que ce territoire qualifié de « plus petite des grandes communes de l'agglomération » puisse trouver la reconnaissance et l'image qui correspondent aussi à ses forces.

1 Quatre communes concentrent les populations précaires

Score global de précarité par commune

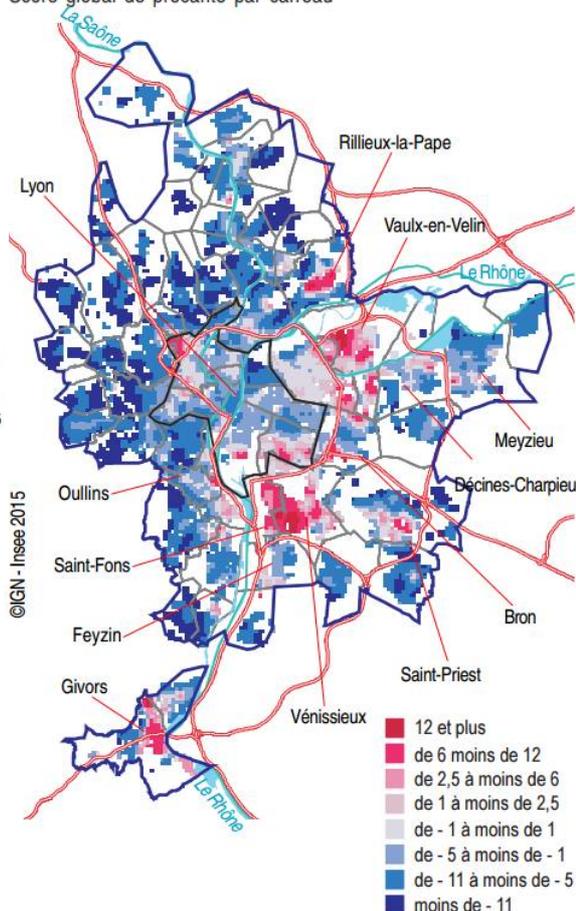


Sources : Insee - Recensement de la population 2009, Pôle emploi 2011, Revenus fiscaux 2011, CAF 2012

INSEE Rhône Alpes - n°22 - février 2015 « Précarité dans le Grand Lyon : vers une réduction mais plus de concentration »

2 Les espaces de précarité sont principalement à l'est de Lyon

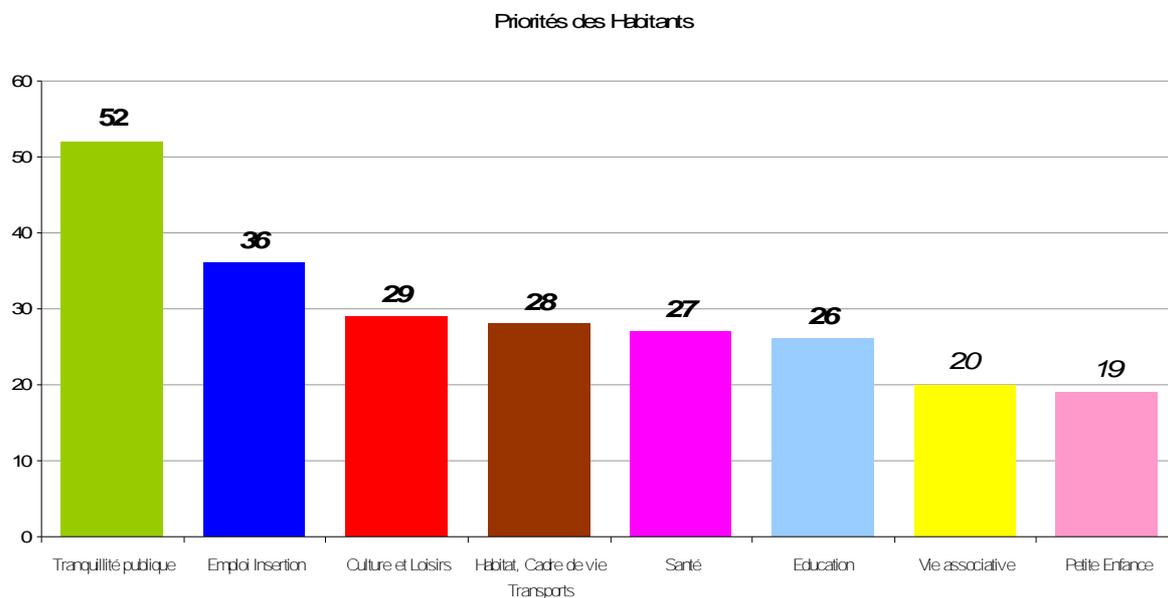
Score global de précarité par carreau



Sources : Insee - Recensement de la population 2009, Pôle emploi 2011, Revenus fiscaux 2011, CAF 2012

Les orientations stratégiques

Les thématiques prioritaires identifiées par les 100 habitants interrogés peuvent être classées selon trois niveaux.



En effet, la thématique de la tranquillité publique ressort en priorité numéro 1. Elle est suivie de plusieurs autres thématiques que nous pouvons regrouper en 2 autres niveaux, d'une priorité moyenne à une priorité faible.

Niveau 1 de priorité des habitants : La tranquillité publique

Les habitants expriment le souhait d'une diminution des squats/regroupements dans les immeubles et espaces publics, et de l'éradication des actes de violence. Les solutions qu'ils identifient sont l'augmentation de la présence policière sur le terrain, l'approfondissement de la prévention de la délinquance et la réinsertion sociale et le désenclavement des quartiers (notamment entre le haut et le bas de la ville) en améliorant les transports en commun. Cette thématique est prioritaire dans le quartier Arsenal-Carnot Parmentier et arrive en deuxième position dans le quartier des Clochettes.

Niveau 2 de priorité des habitants : L'emploi-insertion, culture-loisirs, habitat-cadre de vie-transports, la santé et l'éducation

Emploi-insertion : les personnes interrogées constatent un manque de formation et de travail, et une non prise en compte des attentes des jeunes. Elles pointent le fait que cette inoccupation des jeunes a des conséquences graves : une vie précaire, un repli sur soi, un sentiment d'exclusion, la persistance de déviances qui entretient les stéréotypes. Les solutions identifiées seraient d'augmenter les offres d'emploi et de formation, d'accompagner à la recherche d'emploi, d'aider au montage de projet, de créer des lieux d'échanges, de prendre davantage en compte les besoins et attentes, spécifiquement des jeunes, et enfin de développer l'apprentissage et les stages.

Culture-loisirs : la demande concerne une plus grande offre de loisirs pour les 12-25 ans, qui est à mettre en lien avec les deux améliorations souhaitées dans la thématique « tranquillité publique » (diminution de squats, accompagnement des jeunes). Une meilleure information de l'offre d'animation culturelle, davantage d'événements à l'échelle communale, et un accès pour tous aux centres de loisirs sont également soulignés. Notons que la thématique « culture-loisirs » est la priorité numéro un dans le quartier des Clochettes.

Il est intéressant de signaler que selon certains jeunes, l'absence de local pour jeunes est à attribuer au manque de confiance de la commune envers les jeunes, ainsi qu'au manque de mobilisation des acteurs présents sur les

quartiers (résidents et bailleurs). Ces affirmations témoignent d'un manque de communication voire une méconnaissance entre institutions-professionnels-habitants, et d'un maintien des stéréotypes.

Habitat-cadre de vie-transports : les habitants sont en demande d'espaces verts, de davantage de propreté, d'une amélioration de l'offre commerciale, d'une meilleure desserte des transports publics, et enfin d'une réhabilitation des immeubles. Les habitants des Clochettes ont mis en avant leur sentiment d'isolement géographique, par rapport aux habitants du reste de la ville. Leur participation à la vie communale serait ainsi moindre, tandis qu'ils souhaiteraient être mobilisés sur des événements à dimension communale.

Santé : les personnes interrogées demandent davantage de médecins généralistes et spécialistes, des maisons de garde, des permanences de proximité, ainsi que des informations sur la Couverture Maladie Universelle (CMU) et les actions de prévention. La solution serait de rendre le territoire plus attractif afin d'attirer de nouveaux médecins.

Education : Les habitants mettent pratiquement au même niveau le besoin d'un renforcement du travail de prévention de la délinquance, du soutien à la parentalité, et du soutien scolaire. Ensuite sont évoqués la nécessité d'améliorer l'orientation au collège et le suivi de l'échec scolaire.

Niveau 3 de priorité des habitants : La vie associative et la petite enfance

Vie associative : les habitants sont majoritairement en demande d'un renforcement du lien social. Cela passe par le soutien aux associations, une meilleure communication et transmission d'informations, et plus d'animation dans les quartiers.

Petite enfance : les personnes interrogées mettent en avant deux points : davantage de crèches/lieux de garde d'enfants et des espaces d'accueil parents-enfants.



Photos d'échanges lors des ateliers Contrat de ville aux Clochettes et à Carnot Parmentier (jan. 2015)

Pilier Cohésion Sociale : accompagner les habitants qui en ont besoin vers l'autonomie

Le pilier cohésion sociale porte un objectif ambitieux de mieux vivre ensemble. Saint-Fons est une commune populaire qui s'est développée au même rythme que celui de la Chimie. Progressivement, le lien s'est distendu entre le territoire pourvoyeur de ressources et les habitants de la commune, les emplois se sont spécialisés, leur nombre s'est réduit, les groupes industriels étant pris dans des considérations mondiales avec peu de liens avec le territoire sur lequel ils sont implantés. Dans le même temps, Saint-Fons est trop souvent devenu un lieu d'habitation par défaut notamment du fait d'une offre importante de logements à moindre coût (tant en logement social qu'en copropriété privée) lié à une attractivité réduite (tant de l'offre de logement que de la qualité du cadre de vie).

Petit à petit, et dans un contexte socio économique complexe, peu enclin à offrir des perspectives favorables, le repli s'est développé : sur soi, sur sa communauté.

Les pouvoirs publics, les acteurs du territoire, les habitants doivent trouver de nouveaux modes d'interaction afin de retrouver la confiance nécessaire à une vie plus équilibrée dans la cité. La posture professionnelle, la relation aux habitants sont au cœur de ce pilier, afin de renouveler les modes d'intervention, la capacité à être à l'écoute et à répondre aux besoins des habitants, en s'appuyant sur leurs ressources et leur mobilisation.

L'éducation et la culture constituent le socle de ce qui doit permettre de faire vivre cette cohésion sociale et la rendre réelle : s'ouvrir aux autres et au monde. La santé est incontournable pour pouvoir envisager toute construction de soi et d'une relation à l'autre. Le sport et plus globalement les loisirs sont également porteurs de valeurs, d'apprentissage potentiel de règles de vie en commun qui portent également ces orientations stratégiques.

Ce pilier cible évidemment les quartiers prioritaires et leurs habitants, mais sans enfermer, sans exclure ni montrer du doigt. Il abordera les orientations stratégiques bien au-delà de ces segmentations pour conforter globalement la cohésion sociale.

Le pilier traite des thématiques suivantes qui seront développées dans les objectifs opérationnels et les modalités de mise en œuvre : Education, Santé, Culture-Sports-Loisirs, Action sociale.

Favoriser la construction de soi

Pour envisager la vie en société, il est nécessaire que chaque individu puisse assurer sa propre construction personnelle. La place de l'éducation est fondamentale à cet effet. Elle ne relève pas seulement des pouvoirs publics, même si l'Etat et l'Education Nationale ont un rôle essentiel notamment pour envisager l'égalité. Les parents, l'entourage, l'environnement de chaque enfant est en mesure de donner des références, un cadre de vie en collectif. A ce titre, il est nécessaire de construire un savoir croisé entre parents et professionnels, de développer des actions co-construites avec les parents. Leur implication sera mise en valeur et reconnue au sein des dispositifs de la politique de la ville, tel que le Programme de Réussite Educative. Le lien entre les parents et l'institution scolaire sera lui aussi un point de vigilance pour que l'Ecole soit celle de tous.

Construire sa place dans la société peut également passer au cours de la vie par l'apprentissage de la langue française. Compte tenu de l'importance de la part de populations étrangères et immigrées à Saint-Fons, l'offre d'apprentissage du français doit être conséquente et adaptée. Selon les besoins, elle peut être simplement une offre d'éléments de socialisation : repères pour la vie courante, l'éducation des enfants, mais aussi diplômante lorsqu'est recherché notamment le parcours professionnel. La mise en valeur des connaissances des langues étrangères pourra également être mise en avant pour permettre un enrichissement mutuel, une ouverture au monde, à ses cultures et savoir-faire.

La santé constitue un droit. L'environnement sainfonniard et le niveau de vie sont des facteurs d'aggravation des inégalités face à la santé. Il s'agira dans un premier lieu de mobiliser les politiques publiques de santé de droit commun mises en place par l'Etat et la Métropole de Lyon pour assurer tant l'accès aux droits que l'accès aux soins. La mobilisation des dispositifs complémentaires tels que l'Atelier Santé Ville visera en outre à assurer des campagnes de prévention, de mobilisation de moyens spécifiques pour répondre aux besoins particuliers du territoire et de ses habitants.

L'accès aux droits n'est pas circonscrit à la santé. L'accès plus largement aux services publics se pose de manière large pour les sainfoniards et particulièrement les plus précaires. La dématérialisation (développement d'une offre numérique ou téléphonique parfois payante) et la fermeture des points de proximité renforcent les inégalités. Le non-recours aux droits peut être à l'origine de l'aggravation de la précarité des publics. Ils peuvent avoir besoin d'un accompagnement particulier pour faire valoir leurs droits. La définition d'une stratégie numérique territoriale (accompagnement aux usages du numérique) pour Saint-Fons et ses quartiers peut répondre à cet enjeu de lutte contre le non-recours aux droits. Elle doit permettre de coordonner l'offre et son implantation territoriale tout en assurant un niveau de service répondant aux exigences de qualité.

Développer la relation à l'autre et au monde pour favoriser le vivre ensemble

L'ouverture à l'autre est le pendant indissociable de la construction de soi pour faire vivre la cohésion sociale. Celle-ci peut prendre des formes très diverses. Elle peut être invitée par une mobilité à la fois physique ou par la levée de freins cognitifs. Elle peut être portée par une curiosité, une appétence, des savoirs d'ordre culturels. Elle est constituée par la richesse des habitants et du territoire dans lequel ils s'inscrivent.

La mobilité, développée au titre des axes transversaux, est un élément important pour assurer la relation à l'autre et au monde. Les déplacements qui sont inhérents peuvent être porteurs de rencontres, de découvertes, de développement personnel ou collectif. Cette mobilité peut constituer une agilité favorisant la recherche d'emploi ou la progression professionnelle. Elle affirme une capacité à former des liens susceptibles de ne pas se limiter à des cercles fermés. L'accompagnement à la levée de freins cognitifs (séparation de l'enfant, orientation, appréhension sur certains modes de déplacements,...) doit également être assuré auprès des publics qui en ont besoin pour accompagner ces publics à l'autonomie de manière globale.

La culture constitue un vecteur d'ouverture à l'autre et au monde essentiel. Elle est porteuse de rencontres, de découvertes, de curiosité, d'expressions, de questionnements, d'élévation. Les équipements culturels, les acteurs associatifs ont pour mission d'accompagner à cette curiosité, à ces découvertes et à l'approfondissement de connaissances. Au même titre que l'ensemble des acteurs professionnels du territoire, un renouvellement des pratiques professionnelles doit être poursuivi : à titre d'exemple l'ouverture de la construction des programmations culturelles au tissu d'acteurs locaux, ainsi que la médiation culturelle, constituent des vecteurs intéressants. La recherche de l'excellence et la mise en valeur des savoirs et savoir-faire du territoire et des habitants qui le composent, constituent un fil conducteur.

Faire connaître l'histoire du territoire : des quartiers, de la commune, de la métropole, de la région,... de son évolution, et mettre en avant le vivant qui constitue lui aussi une part de l'histoire en construction, est nécessaire pour faire sens commun. Le territoire se construit et son histoire aussi du vécu de ses habitants. La valorisation des habitants, de leurs savoirs, de leurs savoir-faire, de leurs actions, la mise à disposition de moyens pour faciliter la réalisation d'actions dont ils sont à l'initiative, sera également recherchée. Le dispositif « Agir dans mon quartier » aura pour finalité cet accompagnement aux capacités de réalisation, qui elles-mêmes participeront à l'animation de la vie dans les quartiers.

Les loisirs tel que les sports, les jeux constituent également des vecteurs intéressants d'apprentissage de règles de vie en commun. Ils sont susceptibles d'assurer tant l'ouverture aux autres, au monde qu'à la construction de soi. Là aussi seront recherchés la découverte, le partage.

Posture professionnelle / Place des habitants, familles, parents, jeunes

Face à la précarisation croissante de la population en quartier prioritaire, il convient de repenser la posture professionnelle et la place des habitants, afin de rendre plus performante les politiques publiques et en premier lieu la politique de la ville. Les habitants sont une ressource essentielle, ils constituent avec les acteurs économiques et associatifs les forces vives du territoire, sans eux la transformation et la revalorisation des territoires ne se fera pas.

L'ensemble des participants à l'élaboration du contrat de ville : habitants, associations, institutions (élus et techniciens) ont fait du renouvellement des postures professionnelles un enjeu du prochain contrat. Elle s'entend en premier lieu par la relation à redéfinir avec les habitants. Le chapitre sur la gouvernance traite de ce sujet que la loi a placé au cœur de la réforme de la politique de la ville. Au-delà des Conseils citoyens prescrits par la loi, la place des habitants sera réfléchi au sein de chaque dispositif politique de la ville (PRU, ASV, PRE, VVV, ...). Plus globalement, la capacité des politiques publiques à s'adapter aux besoins issus des territoires et tout particulièrement ceux qui concentrent les ménages les plus précaires : les QPV, sera recherchée. Cela renvoie à

l'écoute, à l'aller vers les habitants, à la construction de projets, de solutions avec et non pas seulement pour les habitants, comme le porte fortement le contrat de ville métropolitain. Les habitants et le tissu d'acteurs locaux doit bien être appréhendé comme une ressource et non pas seulement comme bénéficiaires de dispositifs, de mesures.

Il s'agit bien de ne pas enfermer et proposer l'ensemble des services au sein d'un quartier, mais d'être à l'écoute des besoins, être vigilant sur les modalités d'accueil (horaires, lieux, formalités, aiguillage,...).

Cette refonte des postures professionnelles induit une remise en question tant des institutions que des associations sur la relation établie avec les acteurs locaux, dont les habitants. A ce titre, l'appui aux dynamiques habitantes et à l'étayage d'un tissu associatif de bénévoles constitue un objectif important assigné à la politique de la ville et à l'association gestionnaire des centres sociaux. La vitalité du tissu associatif peut être de nature à améliorer la cohésion sociale sur les quartiers et la commune.

La Ville de Saint-Fons soutient fortement le tissu associatif au travers des financements annuels pour son fonctionnement général ou au travers de la campagne annuelle de financement de la politique de la ville. Afin de stabiliser cette relation, la mise en place de conventions d'objectifs et de moyens sera généralisée et pluriannuelle (sous réserve du principe d'annualité budgétaire induisant la reconduction par le Conseil municipal des financements). Il s'agira d'établir les conditions d'une relation équilibrée précisant les attentes de la Ville au vu des financements octroyés et des moyens mis à dispositions en complément des financements.

La simplification des démarches pour les associations soutenues dans le cadre de la politique de la ville sera également recherchée. Au vu de la réduction conséquente des crédits mobilisables sous le précédent contrat, le processus d'appel à projets sera revisité afin de libérer les énergies tant du côté des institutions que du côté des forces vives agissant sur le terrain. Comme le prévoit la convention interministérielle, la facilitation du travail et le soutien de l'action du tissu associatif des quartiers doit être au cœur des préoccupations partenariales : « garantir pérennité et autonomie ». L'engagement ministériel au titre des conventions pluriannuelles d'objectifs d'une durée de trois ans sera mis en place pour les actions structurantes pour les habitants des quartiers prioritaires de Saint-Fons, là aussi avec une réserve sur l'annualité budgétaire. L'accent sera davantage mis sur le suivi des actions, leur évaluation plutôt que sur l'instruction initiale de demandes de subventions.

Le partenariat entre les acteurs locaux est également un point crucial de l'efficacité du service rendu aux habitants. Le chapitre gouvernance confirme le rôle déterminant sur les quartiers des groupes territoriaux pour l'inter connaissance des partenaires et la mobilisation des forces vives du quartier pour monter des actions répondant aux difficultés, envies recensées. Il s'agit bien de coordonner les actions et travailler à la complémentarité des acteurs au regard de leurs forces respectives. Selon les thématiques, les coordonnateurs : Santé, Jeunesse, Réussite Educative, Petite Enfance, Emploi Insertion, Prévention engagent des dynamiques similaires entre acteurs d'une même politique publique.

Un point de vigilance sera porté par les partenaires dans la durée du contrat afin de conforter et pérenniser les actions menées par les centres sociaux, Association Arc en Ciel, et l'Espace Créateur de Solidarités en direction des habitants sur les quartiers prioritaires de Saint-Fons. Ce sont des acteurs essentiels du lien social, de l'animation et de l'accompagnement de dynamiques habitantes et associatives dans les quartiers prioritaires. Les interactions qui sont à développer entre les différents intervenants du territoire relèveront du chantier animation et coordination du partenariat local (Cf. Gouvernance).

Pilier Développement économique – Emploi insertion

La commune de Saint-Fons s'est développée au fur et à mesure de l'expansion de la Chimie. Son histoire est intimement liée au développement économique et aux entreprises de la Chimie, cela constitue même la genèse de l'histoire de la commune (création en 1888 pour répondre aux attentes des industriels). Ce lien s'est progressivement distendu, pour autant l'entrepreneuriat est une des forces du territoire. Les créations d'entreprises y sont plus élevées que sur le reste de l'agglomération. Les infrastructures routières et ferroviaires qui traversent son territoire amènent certaines contraintes mais sont également un élément d'attractivité pour la régénération économique. Le lien entre le développement économique et le potentiel d'emploi doit être retissé, tout comme celui entre le territoire économique et le territoire habité de la commune.

L'affirmation d'un pilier développement économique et emploi insertion par l'Etat au titre de la politique de la ville correspond également au croisement des politiques d'insertion et du développement économique sous tendu par la création de la Métropole de Lyon et décliné depuis dans son organisation administrative. Ces politiques publiques fortes mises en œuvre par le Grand Lyon seront mobilisées notamment au titre de la politique de la ville pour les quartiers prioritaires. Cette orientation stratégique mobilisera le Plan Métropolitain pour l'Insertion en cours de révision.

Ce pilier traite des thématiques suivantes qui seront développées dans les objectifs opérationnels et les modalités de mise en œuvre : Développement économique, Emploi insertion.

Faire de Saint-Fons une commune dynamique et attractive liée au centre de l'agglomération

Un des plus grands atouts de Saint-Fons est son positionnement en première couronne d'une agglomération dynamique. Pour autant, son développement a longtemps été autocentré sur les besoins de la Chimie auquel le territoire répondait. Le changement d'échelle à la fois des groupes industriels et de la mise en œuvre des politiques publiques invite à raisonner différemment.

Des projets d'envergure vont concerner le territoire :

La Vallée de la Chimie, berceau de la chimie française, est en pleine mutation. Son schéma directeur prescrit une plus grande inscription dans son territoire environnant à travers un maillage plus fin de son activité. Ce territoire est identifié comme stratégique pour l'implantation d'activités dans le secteur chimie-énergie-environnement dynamisé par le développement du pôle de compétitivité Axelera qui permet à de nombreux projets de voir le jour.

L'Anneau des Sciences prévu pour assurer le bouclage du périphérique de l'agglomération a pour objectif d'améliorer le cadre de vie, de faciliter les déplacements au quotidien dans l'agglomération, de rapprocher les entreprises, universités et laboratoires de recherche, de renforcer le développement économique et la création d'emplois, de permettre l'émergence de nouveaux quartiers à l'Ouest et l'arrivée de nouveaux habitants. Il rejoindra le Boulevard Urbain Laurent Bonnevey au niveau d'une porte « Saint-Fons » à hauteur du Port Edouard Herriot. Ce doit être l'occasion d'améliorer l'offre de transports en commun et l'accessibilité du réseau autoroutier pour les sainfoniards et les entreprises implantées sur le territoire.

Le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise, à plus lointaine échéance, libérera du fret la ligne Vienne - Lyon. Des faisceaux pourront être transférés aux déplacements urbains dans la métropole.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain défini pour la Métropole de Lyon sera également générateur de travaux lourds : Bailleurs, Promoteurs, Collectivités territoriales générateurs d'activité et d'emplois. La clause d'insertion contribuera à favoriser l'emploi au bénéfice des habitants des quartiers. Son principe sera élargi aux différents marchés des Collectivités publiques et sera promu auprès des bailleurs et des acteurs privés pour une généralisation. Les travaux à venir sur le parc public tout comme ceux sur le parc privé sont des segments de développement pour les entreprises et seront potentiellement des secteurs pourvoyeurs d'emplois : performance énergétique, désamiantage, risques technologiques.

L'amélioration de l'offre de transports en commun et la desserte de la commune depuis Lyon et ses réseaux lourds servira à la fois les habitants de la commune pour l'accès aux zones d'emploi, mais aussi aux entreprises pour leur développement ou leur pérennisation.

Les partenariats avec la ville centre doivent être amplifiés tant pour les acteurs économiques, les institutions ou encore les associations intervenant dans le champ de l'emploi-insertion. Les secteurs porteurs de développement et d'attractivité jouxtent la commune : Port Edouard Herriot, Biodistrict Lyon-Gerland, tout comme le bassin de population constituant un potentiel de services à la personne conséquent.

Le tissu économique local fait partie des richesses du territoire. Le maillage commercial est fragile mais constitue une ressource importante pour l'animation de la ville. Le développement et le soutien au tissu économique local fait partie des priorités des partenaires publics. La pépinière d'entreprise, « Coursive d'entreprise », est au cœur du dispositif des services proposés aux entrepreneurs. La palette d'outils et de services proposés y est très large pour chaque étape de la création au développement d'une entreprise : service d'amorçage de projets, accompagnement ante création d'entreprise, hébergement de jeunes entreprises, porte d'entrée de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, coopérative d'activités Escalé Création. Cette pépinière a vocation à élargir encore son offre pour répondre aux attentes des entrepreneurs et maintenir au sein de la commune et à l'échelle de la Conférence Territoriale des Maires Portes du Sud un dynamisme économique en prise directe avec les besoins de son territoire.

L'attractivité de la commune passe également par une reconquête de son image. Retrouver les forces qui ont fait son histoire : un territoire d'innovation, d'excellence tout en étant un territoire populaire, riche des savoirs et savoirs faire de ses habitants. Les événements culturels et les animations des quartiers doivent permettre de reconnaître Saint-Fons au sein de la métropole lyonnaise. Le rayonnement de Saint-Fons doit être recherché à la fois par les acteurs économiques, les pouvoirs publics et le tissu associatif.

Développer les liens aux métiers et aux entreprises

Retisser les liens entre habitants et entreprises est une orientation stratégique à poursuivre à plusieurs niveaux.

L'interconnaissance habitant/entreprise est une base fondamentale, qui garantit la réussite des actions menées. En effet, une partie de la population ignore les codes de l'entreprise, les savoirs-être attendus, tout comme une partie des entreprises a perdu le contact du territoire et des habitants qui le composent, des richesses qu'ils sont susceptibles d'apporter à leur développement. Ainsi des échanges, visites et temps de rencontre pour répondre à ces besoins mutuels seront recherchés. Des temps plus informels seront organisés afin de permettre aux acteurs économiques d'aller à la rencontre des habitants, de leurs quartiers. Il s'agit de connaître et reconnaître le territoire sur lequel les entreprises sont implantées. Cela va de la Coursive d'entreprises au sein du quartier de l'Arsenal, aux grands groupes industriels situés sur les zones d'activités ou les zones industrielles présentes en périphérie de la commune.

Les potentialités du territoire seront mises en avant. La chimie, le bâtiment et les travaux publics, les grands projets qui se déploieront autour de la commune seront pourvoyeurs d'emplois. Des temps de rencontres avec les entreprises seront organisés par la Ville de Saint-Fons. Un réseau d'entreprises sera constitué. Des liens avec les entreprises locales seront également recherchés afin de développer les opportunités de stages, de découverte de métiers, d'apprentissage, de formations correspondant à des filières dynamiques en emploi. Au-delà de la commune, des partenariats seront recherchés hors des Portes du Sud, afin d'élargir les opportunités pour les saintfoniards, et d'encourager la mobilité et l'ouverture vers le monde. Ces démarches combinées permettront d'anticiper les besoins, de tenir compte des attentes des entreprises et des habitants.

Actions spécifiques pour les publics les plus éloignés

L'accumulation de difficultés ou l'éloignement de la sphère professionnelle justifie le maintien d'actions spécifiques. Les besoins sont importants et les parcours incertains. La palette d'outils à mobiliser doit permettre de répondre au plus grand nombre tout en s'adaptant aux besoins individuels.

L'adaptation de l'offre proposée est nécessaire et pourra être abordée à une échelle intercommunale pour mobiliser les acteurs compétents : Etat, Région, Chambres consulaires.

Des portes d'entrées pourront être identifiées pour permettre un accueil généraliste du fait d'une spécialisation ou sectorisation des circuits poussée qui peut constituer une contrainte à l'entrée dans les dispositifs pour les habitants.

La levée de freins à l'entrée dans le monde du travail ou la reprise du travail sera recherchée : la maîtrise du français, la mobilité, le soutien psychologique, l'accompagnement à l'usage du numérique et la garde d'enfants

en sont les plus courants. L'accompagnement permettra pour certains de retrouver la confiance en soi et d'entamer le chemin de construction du projet professionnel ou de formation.

L'accent sera également mis sur le développement des activités d'insertion, ainsi que l'accompagnement à la création d'activité.

Rendre plus lisible et accessible la chaîne continue de l'offre de services

La lisibilité de l'offre de service peut être améliorée, tant vis à vis des entreprises que pour les habitants en insertion professionnelle ou ayant le souhait de créer leur propre activité. La richesse et la spécialisation de l'offre rendent sa lecture difficile. De même qu'une certaine concurrence entre acteurs peut limiter la performance collective.

De nouveaux vecteurs de communication seront recherchés pour montrer et valoriser les chaînes continues d'un accompagnement global et personnalisé construites sur la commune : autour de la Coursive d'Entreprises pour le développement d'entreprises et autour de la Maison de l'Emploi et de l'Insertion pour l'emploi et l'insertion.

Parallèlement une meilleure coordination entre professionnels alliée à des actions favorisant l'expression des habitants devront permettre une meilleure adéquation des actions aux besoins et simplifier l'accès à un service. Des pistes seront explorées et évaluées.

Pilier Renouvellement urbain et Cadre de vie : une attractivité renouvelée et une qualité de vi(II)e

Le pilier renouvellement urbain et cadre de vie s'entend pour les saint-foniards et pour les extérieurs de Saint-Fons. Il s'agira de changer l'image et de redonner une attractivité au territoire. L'intervention sur les quartiers politique de la ville constitue un levier important tant par leur situation géographique : entrées Nord, Est et Sud de la commune que par leur poids démographique (45% des résidences principales, 71% des logements sociaux de la commune). L'objectif est de donner envie de venir et de rester à Saint-Fons, créer une destination Saint-Fons. L'amarce du renouvellement urbain sur le temps du PNRU 2004-2014 sur l'Arsenal n'a pas permis de rompre avec une dynamique ségrégative que connaît désormais l'ensemble de la commune. Le projet de renouvellement urbain doit être ambitieux pour rompre avec les dynamiques à l'œuvre et engager un renouveau de la ville.

Ce pilier traite des thématiques suivantes qui seront développées dans les objectifs opérationnels et les modalités de mise en œuvre : Urbanisme - Habitat (renouvellement urbain, logement et habitat), Cadre de vie (gestion des espaces), Déplacements - désenclavement, Tranquillité (volet relevant de la stratégie locale de prévention de la délinquance).

Favoriser la mixité par une politique concomitante de requalification des quartiers (bâti, espaces publics) et de peuplement (attributions et relogement)

Ramener une mixité sociale à Saint-Fons passe par des leviers multiples qui doivent être coordonnés entre eux : cela va de la qualité urbaine tant du bâti offert (tout autant architecturalement que le logement en lui-même) que des espaces publics (aménagements, présence d'espaces verts,...), de la qualité du service public et tout particulièrement l'offre scolaire, la capacité à se déplacer aisément dans l'agglomération au travers des transports en commun ou de multiplication des modalités de transport (modes doux, nouveaux services à la mobilité,...), des commerces, une sécurité assurée, ...

Cela passe aussi par la nécessité d'éviter les concentrations de ménages ayant les mêmes difficultés socio économiques. Permettre aux saint-foniards (actuels et futurs) d'avoir une qualité de logement qui corresponde à leurs attentes et engager un parcours résidentiel positif tant à l'échelle de la commune que dans l'agglomération en fonction de leurs souhaits et de leurs capacités financières.

Pour amener à cette diversification de l'offre, une intervention lourde est nécessaire sur le bâti tant social que privé. Le logement social n'a, en grande partie, pas fait l'objet de réhabilitation et constitue des passoires énergétiques. Le logement en copropriété montre des signes importants de fragilité (copropriétés dégradées aux Clochettes, parc potentiellement indigne dans le Centre de la commune). Le projet de renouvellement urbain doit permettre un renouvellement du parc ainsi qu'une diversification ; actuellement plus de 53% du parc de logements de la commune est locatif social et 23% de copropriétés sont classées potentiellement indigne, par l'ANAH. Cet objectif de renouvellement et de diversification pourra être atteint par de la démolition reconstruction ou par de la réhabilitation énergétique, voire une restructuration du parc, le développement d'une offre privée permettant les parcours résidentiels, ou encore l'accompagnement de copropriétés privées dégradées dans leur fonctionnement ou leurs travaux.

Cette orientation stratégique sera au cœur de deux conventions d'application : la convention pour la rénovation urbaine des quartiers de l'Arsenal – Carnot Parmentier et des Clochettes – Minguettes et la convention portant sur les attributions et le relogement à l'échelle communale.

Le développement d'espaces verts est un des axes à développer au titre du renouvellement urbain. En effet, c'est une des premières attentes exprimées par les habitants pour l'amélioration de leur cadre de vie. Un parcours de parc en parc sera également constitué sur la base des balmes qui assurent le lien entre les quartiers, en lien avec le parc des Minguettes et le réseau vert d'agglomération : Grandes Terres, îles et balmes du Rhône. Cela passera par la constitution en cœur de quartier d'espaces verts, squares mais aussi par la création d'alignements d'arbres dès que possible.

Cette orientation stratégique mobilise des politiques publiques fortes mises en œuvre au travers de document de planification : Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H), Plan de Déplacement Urbain (PDU) ou des conventionnements spécifiques tel que la stratégie locale de prévention de la délinquance qui seront mobilisés à cet effet au titre du droit commun.

Poursuivre le désenclavement des quartiers et de Saint-Fons

Saint-Fons souffre de coupures urbaines importantes. La présence d'axes structurants d'échelle métropolitaine, voire nationale coupe la commune de la ville centre et de son lien aux secteurs économiques ou aux espaces naturels comme le Rhône ou les Grandes Terres. Ceci n'est pas compensé par une offre de transports en commun conséquente. Identifié par le SYTRAL, Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) et la Métropole de Lyon comme un des territoires dont la desserte doit être améliorée à l'avenir, l'engagement de la révision du PDU constitue une opportunité pour tracer des connexions à la ville centre. Des hypothèses ont été étudiées pour renforcer la liaison Est – Ouest : Saint-Fons en direction de Lyon – Gerland / Debourg notamment au vu du succès de la ligne 60 (via la Chimie et le Port Edouard Herriot) et des besoins communs auxquels une telle liaison peut répondre : des habitants de Saint-Fons mais aussi des entreprises et des salariés de la Vallée de la Chimie. L'axe historique Nord Sud, doit permettre principalement l'amélioration des liaisons entre les Clochettes et le Centre de la commune ou encore le développement des modes doux en direction du centre de l'agglomération. Le traitement de l'agrafe urbaine du SCOT « Moulins à vent - Saint-Fons » devra le permettre tout en changeant complètement l'image de l'entrée Nord de Saint-Fons.

Le désenclavement doit également être abordé à l'échelle des quartiers de la commune. La lisibilité des parcours, des cheminements, des liens et l'orientation au sein du territoire doivent être recherchés pour rendre la mobilité plus intuitive et sécurisante. La trame viaire de Saint-Fons structurée en damier autour de la place du marché : la Place Durel simple et lisible doit être prolongée sur ce même principe sur les secteurs périphériques pour réussir l'élargissement du centre ville de la commune. Les grands ensembles Arsenal Dussurgey et Zola, les Maisons Bleues et les Grandes Terres – Parmentier devront être intégrés dans le tissu urbain en développant un maillage viaire public à plus petite échelle. Ce travail a été engagé dans le cadre du PNRU I sur l' Arsenal et reste à poursuivre. Sur l' Arsenal, il s'agira d'assurer la desserte en transports en commun par le SYTRAL, supprimer les impasses. Sur Carnot Parmentier, l'objectif est de structurer par un maillage viaire pour mieux relier le quartier à la place Durel notamment grâce au prolongement de la rue Victor Hugo. Un axe de modes doux sera ainsi constitué reliant le stade Carnot au stade de la Cressonnière en passant par la place Durel et la Gare TER. Le désenclavement des quartiers passe également par l'offre de transports en commun : assurer une desserte par le SYTRAL du quartier de l' Arsenal (desservi aujourd'hui par ses franges), et améliorer la connexion des Clochettes tant par le bus (voir ci-dessus) que par la lisibilité de l'accès au tramway sur le quartier attenant. Concomitamment, un traitement des voiries existantes devra contraindre la vitesse au travers de l'aménagement (stationnement bilatéral, surélévations - plateaux). L'amélioration du maillage viaire ne devant pas se traduire par une augmentation de l'insécurité routière. Pour apaiser encore l'ambiance sur la chaussée, les zones 30 seront généralisées sur les quartiers résidentiels où le transit de véhicules lourds sera également interdit, voire rendu impossible par les aménagements adéquats.

L'offre d'équipements publics et de services sur la commune doit elle aussi être rendue plus visible (implantation dans l'espace public, signalétique) et redéfinie pour assurer à la fois de la proximité lorsque c'est nécessaire mais aussi en invitant aux parcours au sein de la ville. Le regroupement de services au sein de lieux clairement positionnés sur l'espace public pourra être de nature à renforcer la connaissance et l'accessibilité des équipements et des services proposés.

Poursuivre l'adaptation de la gestion des espaces extérieurs

L'amélioration du cadre de vie passe par sa gestion au quotidien, en contenant les nuisances liées aux travaux qui seront engagés dans le cadre des projets de rénovation urbaine et en anticipant la gestion future des espaces réaménagés.

Une convention viendra préciser les termes de la gestion urbaine de proximité et de son articulation notamment avec l'abattement au profit des bailleurs sociaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties des quartiers prioritaires.

Toutefois, l'objectif fixé est celui de la simplification de la gestion et de l'application d'un des principes du service public : l'adaptation.

La recherche de la clarification des domanialités au regard des usages sera poursuivie : notamment en distinguant les espaces publics des espaces résidentiels. Cela permettra de mieux assurer l'entretien et la répartition des charges entre les contribuables et les locataires. Cela permettra également de mettre en face de leurs responsabilités les différents gestionnaires concernés.

L'amélioration du niveau général de propreté au sein des quartiers sera recherchée. Cela passera par plusieurs leviers : de la gestion à l'éducation à l'environnement. Une expérimentation de l'adaptation du rythme de collecte des ordures ménagères dans les secteurs d'habitat collectif dense sur la commune (Arsenal Zola et Carnot Parmentier) sera engagée et évaluée avant d'envisager sa pérennisation. Le lien entre les personnels de proximité des bailleurs sociaux, des copropriétés et des collectivités territoriales (propreté, espaces verts notamment) sera recherché par les partenaires signataires au travers de démarches collectives. Une efficacité de la gestion sera recherchée tout comme une bonne complémentarité des intervenants et une coordination des interventions. Les outils d'éducation à l'environnement mis en place par les partenaires seront mobilisés pour limiter à la source les désordres dans la qualité du cadre de vie.

Par ailleurs, une meilleure appropriation des espaces doit être également un moyen d'en assurer un meilleur respect. Pour cela, au titre du projet de rénovation urbaine, les projets d'aménagement des espaces extérieurs seront concertés avec les habitants afin d'assurer la bonne conception au regard de leurs attentes et de leurs usages. Les diagnostics en marchant seront également l'occasion de rencontres sur le terrain entre les gestionnaires et les habitants pour constater d'éventuels dysfonctionnements, la tenue des chantiers en cours,... Des marches exploratoires de femmes pourront être organisées afin de favoriser une mixité dans la conception ou la gestion des espaces publics.

Améliorer la tranquillité et la convivialité dans l'espace public

La coordination des politiques de renouvellement urbain et de tranquillité publique est essentielle pour la réussite de la transformation des quartiers. L'amélioration de la tranquillité dans l'espace public passe d'abord par une présence des professionnels sur le terrain : Police Nationale, Police Municipale, Educateurs de prévention spécialisée, Personnels de proximité des bailleurs sociaux, Médiateurs sociaux. Chacun des partenaires s'inscrit dans le cadre de la déclinaison locale de prévention de la délinquance précisant les différents axes prioritaires : jeunes exposés à la délinquance, violences faites aux femmes et violences intrafamiliales, et tranquillité publique. La coordination assurée à ce titre intégrera les particularités liées aux secteurs prioritaires de la politique de la ville. Comme prévu par la convention interministérielle avec le ministère de l'intérieur et par le Comité interministériel de l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015, l'examen de la mise en cohérence des périmètres prioritaires de la politique de la ville (QPV) et du ministère de l'intérieur pour les forces de l'ordre (Zone de Sécurité Prioritaire : ZSP) sera sollicitée. Cette sollicitation sera effectuée tant pour le secteur Clochettes relevant d'un QPV intercommunal incluant une ZSP (les Minguettes), que le quartier Arsenal au vu des difficultés rencontrées qu'illustre le niveau de délinquance pour 1000 habitants.

L'intégration de la prévention situationnelle dans l'aménagement et la gestion des espaces sera de nature à faciliter le bon fonctionnement des espaces publics. A ce titre, le groupe ressource prévu dans le cadre du protocole métropolitain de préfiguration ANRU pourra être mobilisé.

La mixité fonctionnelle peut également être de nature à améliorer l'appréhension de la vie dans les différents quartiers de la commune. Le développement ou le confortement de polarités commerciales de proximité au sein des quartiers sera recherchée pour assurer les services de proximité nécessaires. Ils ne devront pas venir affaiblir le tissu commercial du Centre de la commune dont l'accessibilité en modes doux ou en transports en commun sera améliorée.

Le bon fonctionnement des espaces publics passe aussi par une appropriation des espaces par ses habitants et l'animation de la vie des quartiers qu'elle permet. A ce titre, les jardins familiaux développés à l'Arsenal constituent un exemple de vecteur de développement local d'un espace « public ». Les jardins amènent à la fois une qualité de cadre de vie, mais sont également un levier de dynamiques collectives grâce aux jardiniers et aux locataires de ces quartiers. Leur pérennisation sera recherchée dans la durée du contrat de ville. L'investissement par les habitants des espaces publics et l'accompagnement aux dynamiques collectives sera de nature à favoriser l'appropriation des espaces publics du quartier, à favoriser la qualité de vie pour l'ensemble des habitants. Ils pourront être le support d'un travail collectif impulsé ou accompagné par les acteurs investis dans le lien social en s'inscrivant dans les orientations définies au titre du Pilier Cohésion Sociale. La lutte contre l'isolement et l'appui aux échanges interculturels pourront également être un vecteur positif de qualité de vie dans les quartiers.

Les axes transversaux

Outre le renouvellement des postures professionnelles en particulier dans la relation aux habitants au cœur de la réforme de la politique de la ville comme dans celui de la présente convention, les axes transversaux sont au nombre de cinq : les valeurs de la République et la citoyenneté ; la jeunesse ; l'égalité femmes-hommes ; la mise en valeur de la diversité, l'égalité de traitement et d'accès aux droits : « Lutte contre les discriminations » ; la mobilité (axe spécifique à Saint-Fons). Ces axes irriguent chaque politique publique définie dans le contrat de ville.

Les valeurs de la République et la citoyenneté

Suite aux attentats de janvier 2015, le constat a été fait d'un malaise social et d'un malaise démocratique : l'abstention toujours croissante, la crise de confiance entre les Français et leurs institutions, entre les Français et leurs élus. Un comité interministériel s'est tenu le 6 mars 2015 et a donné lieu à l'élaboration du document « Egalité et citoyenneté – la République en actes », où figurent une série de mesures et de principes de base. Certaines de ces mesures seront mises en œuvre dans les quartiers prioritaires où se concentre la précarité.

La citoyenneté : la Ville de Saint-Fons accompagnera à la constitution d'un Conseil citoyen, voire un Conseil des jeunes, afin de donner l'opportunité aux habitants qui le souhaitent de s'exprimer, de prendre part à la vie de la cité par des actions concrètes. Ils participeront aux réflexions sur les projets de leur quartier et leurs initiatives seront encouragées. Certains dispositifs seront renforcés pour les jeunes : le service civique, la réserve citoyenne ou le bénévolat associatif, afin de faciliter leur engagement.

La laïcité est réaffirmée. Elle garantit à chacun la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, de même qu'elle garantit l'égalité des droits entre citoyens, quelles que soient leurs convictions ou leurs croyances. Promouvoir le principe de laïcité revient à se protéger de toutes les intolérances. Un travail de pédagogie de la laïcité est nécessaire. L'Etat s'est ainsi engagé à mener un plan de formation des enseignants et des personnels d'éducation pour les aider à aborder avec les élèves les questions relatives à la citoyenneté (française et européenne), à la laïcité (charte de la laïcité), à la lutte contre les préjugés et discriminations. Ces actions seront menées dans les établissements scolaires de Saint-Fons, relevant tous de la géographie prioritaire, et étant rattachés au Collège Alain classé en Réseau d'Education Prioritaire + (REP+).

La langue de la République est le français. Les inégalités face à la maîtrise de la langue contribuent à creuser davantage les écarts dans les trajectoires individuelles, aux plans social, culturel et professionnel. Or l'analphabétisme comme l'illettrisme persistent, surtout en quartier prioritaire. L'apprentissage du français pour les adultes et l'apprentissage des savoirs de base chez les enfants sont des priorités de la présente convention tant pour l'Etat que pour la Ville.

La culture et le sport contribuent également à porter les valeurs qui fondent notre société : respect, altérité, laïcité, etc. Les actions de mobilisation des publics les plus éloignés sont développées dans le pilier Cohésion sociale.

La Jeunesse

A Saint-Fons, la part des moins de 30 ans est prépondérante aux Clochettes (52%) et à l'Arsenal (48%). Les jeunes des quartiers prioritaires doivent bénéficier d'une attention particulière, car ils font face à plusieurs difficultés : orientation scolaire déficiente, difficulté d'accès à un logement, à un emploi. Notons que les jeunes représentent 18% des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires pour 15% en moyenne sur Saint-Fons et 14% au niveau régional.

Le Projet Educatif Local (PEL) de la Ville de Saint-Fons assure une cohérence et une continuité des différents temps de l'enfant : temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il **intègre** différents conventionnements : le Contrat éducatif local (CEL), le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), le Projet éducatif de territoire (PEDT), dont certains sont spécifiques à la politique de la ville : le Programme de réussite éducative (PRE), Ville Vie Vacances (VVC), l'Atelier Santé Ville (ASV).

Les orientations du PEL constituent le volet éducation du Contrat de ville.

La Ville s'est dotée d'un « Schéma d'orientation jeunesse » en 2015. Ce document-cadre, élaboré en partenariat avec tous les acteurs concernés, est la déclinaison du PEL sur la tranche 11-25 ans. Il fait émerger quatre pistes structurantes :

- Structurer les parcours des jeunes et leur suivi. L'objectif est de créer les conditions d'une circulation de l'information permettant de mieux repérer les difficultés des jeunes, et proposer des réponses individuelles ou collectives à leurs problématiques.
- Multiplier les opportunités de découverte du monde du travail et d'insertion professionnelle. L'objectif est de multiplier les occasions pour les jeunes de bénéficier d'expériences socialisantes en termes d'orientation et d'insertion professionnelle.
- Promouvoir l'ouverture sur l'extérieur et la mobilité des jeunes. L'objectif est de contribuer à lever les barrières mentales et physiques favorisant le repli sur soi et le quartier.
- Contribuer à la valorisation des jeunes et leur implication concrète dans la politique jeunesse. L'objectif est de donner davantage de confiance aux jeunes, à leur potentiel et donner à voir leurs réalisations pour les aider à trouver une place dans la Cité, et concourir à leur autonomisation.

L'Etat a défini deux priorités, précisées dans le contrat de ville : la mobilité et l'accès à l'information.

- Les actions de la politique de la ville favorisent la mobilité géographique (hors du quartier, de la ville, du pays : programmes d'échange, chantiers internationaux, ERASMUS, etc.) et la mobilité sociale (mixité sociale au sein des territoires, à travers le sport, une activité, un projet). Le décroisement territorial et cognitif permettra aux jeunes d'accéder à des parcours de vie et des parcours professionnels plus riches.
- Face à la complexité de la société, l'accès à l'information et la capacité à l'analyser et à l'utiliser doit être renforcé. Pour cette raison une attention particulière sera portée à l'accès à l'information (sur l'emploi, la mobilité, la formation et les aides sociales) des jeunes. Cet accès renforcé permettra d'élargir les choix qui leur sont offerts et de promouvoir leur autonomie. Le travail sera de rendre plus lisible l'information, de la coordonner et de la rendre plus accessible aux jeunes et d'utiliser des lieux spécifiques comme le Point d'Information Jeunesse ou l'Espace Public Numérique (éducation au multimédia).

La Stratégie locale de prévention de la délinquance adoptée en 2015 définit la méthode d'intervention pour intervenir auprès des jeunes exposés à la délinquance.

Egalité Femmes – Hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental, qui doit être effectivement exercé sur tout le territoire et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale, culturelle et environnementale. L'égalité peine à être effective notamment dans les quartiers populaires où le contexte est marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique. Les préjugés sont persistants. Les femmes ont du mal à trouver leur place dans l'espace public et à s'exprimer sur les décisions relatives aux projets de leur territoire.

L'égalité femmes-hommes est un objectif partagé par l'ensemble des acteurs du contrat de ville. Afin d'objectiver ces inégalités, un suivi genre des publics est systématisé (objectifs et résultats de la part des femmes et des hommes bénéficiaires des actions) pour chaque action du contrat de ville. Cela permettra de rendre visible les inégalités et les ajustements nécessaires.

L'égalité femmes-hommes doit être portée dans les valeurs des associations, collectivités, entreprises partenaires du contrat de ville et intégré dans les actions.

Le contrat de ville contribuera à l'appropriation par les femmes de leurs quartiers et de la vie de la cité, en s'appuyant notamment sur les femmes engagées dans le conseil citoyen et dans la vie associative en général. Des « marches exploratoires » (enquête de terrain faite par des femmes, qui identifient les éléments de l'aménagement du quartier qui causent un sentiment d'insécurité, et élaborent des propositions d'amélioration), seront organisées et permettront aux femmes de se réapproprier l'espace public et de lutter contre le repli sur soi.

Elles seront associées aux projets d'aménagement public, afin de prendre en compte les usages différenciés de l'espace public. De même, les acteurs de la commune et tout particulièrement ceux intervenants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou après des femmes seront invitées à se fédérer autour de projets communs lors de la journée du 8 mars pour l'égalité femmes-hommes.

Des inégalités persistent dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique. L'emploi des femmes est moins fréquent et plus précaire, et quand elles travaillent leurs responsabilités sont moindres. Ainsi au sein du Pilier développement économique et emploi insertion seront promues les actions pour diminuer les problèmes de mobilité, de formation (dont la connaissance de la langue), d'accompagnement à l'insertion, de soutien à la création d'activité. Des actions viseront à diversifier les choix professionnels, et à communiquer davantage sur la mixité des métiers, notamment à travers les forums. Les freins à l'emploi seront ciblés, par exemple en développant des modes de garde adaptés aux besoins des femmes en insertion.

La Stratégie locale de prévention de la délinquance adoptée en 2015 permettra d'améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra familiales et l'aide aux victimes (Cf. stratégie locale de prévention de la délinquance).

De même que pour le public jeune, l'accès à l'information sera renforcé, pour permettre aux femmes d'acquérir une autonomie sociale et professionnelle. Il est nécessaire d'outiller les femmes pour qu'elles construisent des parcours d'insertion sociale et professionnelle et développer toutes leurs potentialités.

Mise en valeur de la diversité, l'égalité de traitement et d'accès aux droits : « Lutte contre les discriminations »

Selon le rapport de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ON ZUS) 2012, un habitant sur quatre résidant en ZUS déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'hors ZUS. Cette discrimination est liée au sexe, à l'origine, au lieu d'habitation. Les difficultés concernent l'accès à l'emploi et à un logement, l'orientation scolaire et le sentiment d'être discriminé par les institutions policières.

Le pilier Cohésion sociale vise à développer la relation à l'autre et au monde pour favoriser le vivre ensemble. Certaines actions permettront aussi de valoriser la diversité (au sens large : origine de pays, de région, de quartier, patronymique, culture, âge, sexe, apparence physique, handicap, orientation sexuelle, diplômes, etc.), tout en menant des actions visant à garantir l'égalité de traitement de tous les habitants par une démarche de prévention et de réduction des risques de discrimination. L'objectif est d'étendre l'égalité réelle de traitement dans tous les domaines de la vie (logement, éducation, services publics, etc.). La démarche consiste à se concentrer sur les effets des discriminations et les processus qui les produisent, et non pas sur les actes intentionnels.

Le Point d'Accès aux Droits, la Police Nationale sont les portes d'entrées pour signaler, voire porter plainte pour tout comportement discriminatoire.

L'ensemble des partenaires signataires du contrat s'engagent à être exemplaire dans les pratiques et les processus professionnels. La diffusion de ces valeurs est l'affaire de tous. Les conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville et le tissu associatif stipulera qu'en tant que structure et en tant qu'employeur les associations se doivent de former leurs agents et bénévoles sur la non discrimination.

L'ensemble des domaines sont concernés, particulièrement l'insertion, l'éducation (discrimination dans l'apprentissage, l'orientation, le rapport avec les parents, etc.), l'habitat et le numérique (dans le contexte de dématérialisation des administrations et services publics).

Mobilité

La mobilité se décline en deux volets : déplacement et cognitif.

Volet déplacement

Il conviendra de rendre plus efficiente l'offre de transports en commun (avoir davantage de lignes prioritaires, et des lignes en site propre, un cadencement du TER augmenté), d'améliorer les connexions (maillage TER, métro, tram, bus) afin de désenclaver les quartiers. Une meilleure connexion sera recherchée entre le centre ville et le secteur des Clochettes, ainsi que des solutions pour mieux relier Saint-Fons à Lyon centre et aux zones d'activités de la Vallée de la Chimie et de l'Est Lyonnais. Face aux difficultés rencontrées par les habitants pour acheter des billets TCL et SNCF, l'implantation de points de vente accessibles aux saintfoniards, notamment les plus précaires, sera étudiée.

Les modes doux (vélo, marche, etc.) seront développés et des itinéraires spécifiques seront aménagés (cheminements piétons et pistes cyclables). Deux axes verts seront principalement aménagés :

- l'axe modes doux stade central Carnot - stade de la Cressonnière qui relie les principaux équipements sportifs ainsi que la place principale et la gare TER ;
- l'axe vert de parcs en parcs reliant au travers de la balme les quartiers de la ville, le parc Victor Basch, ainsi que les grands espaces verts ou naturels à proximité : parc des Minguettes, Lônes et balmes du Rhône et Grandes Terres.

La pratique du vélo sera encouragée et facilitée : zones partagées, zone 30, sécurisation des bandes ou pistes cyclables. L'extension du Vélo'v à Saint-Fons et l'auto-partage sera sollicitée.

Volet cognitif

Dans l'optique de promotion du développement durable, des projets d'accompagnement et d'incitation à l'utilisation des transports en commun et aux modes doux (piéton, vélo) se multiplieront. Des actions seront menées pour permettre l'appropriation cognitive de l'accès et de l'usage aux transports en commun, tout comme une amélioration de l'offre, plus intuitive, et de la signalétique. Les habitants seront par exemple accompagnés dans leur démarche de souscription à des cartes d'abonnement TCL, et parallèlement des échanges auront lieu avec le SYTRAL pour une simplification de la tarification. Les habitants seront incités à pratiquer une activité physique : marche, pratique du vélo, etc. L'information sur l'existence de la plate-forme de covoiturage de la Métropole sera relayée.

Concernant l'emploi et l'insertion, la plate-forme mobilité (Toméo et Madéo en terme de réseaux, découverte des réseaux TCL et SNCF) sera confortée tout en recherchant les meilleures modalités d'aide ou d'accompagnement des personnes en insertion professionnelle.

Le taux de motorisation, tout comme le taux de détention du permis de conduire est plus faible que sur le reste de l'agglomération. L'accompagnement et une tarification sociale pour les personnes suivies dans leur parcours d'insertion professionnelle sera poursuivie, si ce n'est développée, au travers de l'auto-école sociale. Et ce d'autant plus fortement tant que l'offre de transports en commun structurant n'aura pas pu désenclaver la commune et ses quartiers.

L'opportunité et la faisabilité d'un garage social/insertion sera étudiée.

Les objectifs opérationnels

Pilier Cohésion Sociale : accompagner les habitants qui en ont besoin vers l'autonomie

Sont développées dans ce pilier quatre thématiques distinctes : éducation, santé, culture-sports-loisirs, action sociale. Elles participent conjointement aux trois orientations stratégiques citées dans la troisième partie (cf. Projet de territoire intégré) et sont déclinées ici en priorités, objectifs et actions. Au sein de chaque thématique, les points de vigilance, les ressources potentielles, les modalités opératoires ainsi que le droit commun sont explicités dans des encarts.

Education

Les points de vigilances	Les ressources potentielles
<p>Seulement 41% des jeunes Saint-foniaris poursuivent leur scolarité après 18 ans.</p> <p>Constat de difficultés dans les apprentissages scolaires prégnants dans les quartiers en politique de la ville.</p> <p>Une population scolaire en expansion (Favoriser un accueil harmonieux dans des locaux adaptés).</p> <p>Veiller à une homogénéisation de l'offre de service publique tout en prenant en compte les spécificités des quartiers.</p>	<p>Une politique d'éducation animée par la ville (service périscolaire, service petite enfance) et fédérant une kyrielle de partenaires locaux et/ou institutionnels : équipes pédagogiques des établissements scolaires, Centre Social Arc en Ciel, ADSEA, Atout Jeunes, Objectifs Jeunes, Service de Médiation Sociale, Associations Culturelles et Sportives, Parents d'élèves, Pôle Lyade ARHM, Mission Locale, Point information Jeunesse, etc.</p> <p>La ville est classée en Zone d'Education Prioritaire depuis 1999. Elle compte six groupes scolaires du premier degré (tous classés en REP +) et un groupe scolaire privé, totalisant une population scolaire de 2669 élèves en décembre 2014 (1078 élèves de maternelle publics, 1398 élèves d'élémentaire publics, 116 élèves élémentaires et 77 élèves maternelles privés); elle dispose également d'un collège accueillant 631 élèves en 2014/2015.</p>

Priorité 1 : Contribuer à l'égalité des chances pour tous les enfants et les jeunes

Objectif 1 : Donner aux jeunes les moyens de la réussite scolaire sur le territoire

- Lutter contre le pré-décrochage scolaire : actions à destination des collégiens de moins de 16 ans, dont le programme Ville Vie Vacances et les journées éducatives du Programme de Réussite Educative (accueil de jeunes exclus temporairement).
- Lutter contre le décrochage scolaire des plus de 16 ans : suivis individuels (Programme de Réussite Educative 16-18 ans, programme complémentaire du Conseil Régional).
- Développement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour les élèves d'école primaire en ciblant via le PRE et/ou en partenariat avec les équipes enseignantes les élèves « en fragilité » scolaire.
- Développement d'actions passerelle durant les périodes transitionnelles du parcours scolaire (Crèche-Maternelle, école primaire-Collège, choix d'orientation post troisième).
- Contribuer à la réduction des sorties sans qualifications en développant les actions d'information et d'orientation.

- Proposer des actions d'accompagnement au numérique et favoriser l'éducation aux bons usages des Technologies de l'Information et de la Communication.
- Etre en veille sur les conditions d'apprentissage : signaler les cas de bâtis communal et métropolitain dégradés, se doter d'outils prévisionnels permettant de mieux anticiper les évolutions des effectifs scolaires afin de garantir des conditions d'accueil adaptées.

Objectif 2 : Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes

- Développer les actions de prévention et de promotion de la santé pour répondre aux problématiques particulières des enfants, jeunes et de leurs parents en lien avec l'Atelier Santé Ville, et mobiliser le droit commun (Education Nationale, Protection Maternelle Infantile, etc.) pour proposer au plus grand nombre des actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des jeunes enfants et des élèves.
- Valoriser et poursuivre les actions culturelles et sportives menées sur le temps scolaire et le temps d'accueil du jeune enfant comme leviers pour la socialisation et l'autonomie.
- Veiller à l'accessibilité et à la qualité des pratiques extrascolaires : loisirs, culture, sport.
- Renforcer les liens existants entre activités des temps scolaire et extrascolaire.
- Améliorer l'offre socio-éducative par la montée en compétences des animateurs du périscolaire et la reconnaissance de leurs qualifications.
- Développer des classes passerelles ou des dispositifs spécifiques pour les 2/3 ans.
- Conforter l'ouverture au monde et l'adhésion aux valeurs de la citoyenneté : Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants (CMJE), actions de solidarité (« défi solidaire » : valorisation du jeune à travers son projet) pour les 12-18 ans.

Priorité 2 : Mettre l'accent sur la parentalité pour renforcer la cohérence éducative

Objectif 1 : Valoriser les compétences parentales au sein de la communauté éducative territoriale : démarche participative

- Développer les espaces de parole pour les parents et professionnels autour des questions d'éducation (approche citoyenne et de co-éducation), en favorisant l'échange d'expériences et l'ouverture aux autres.
- S'appuyer sur les ressources des parents pour l'évaluation du PEDT et la co-construction du parcours du PRE lorsqu'ils en sont bénéficiaires.
- Mettre en place une commission parentalité dans le cadre du Projet Educatif Local (diagnostic partagé et développement d'actions avec entre autres les parents d'élèves).
- Accompagner les professionnels du domaine éducatif à reconnaître la diversité des valeurs et pratiques éducatives.

Objectif 2 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des parents tout au long du parcours éducatif de l'enfant

- Conforter le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Espace kangourou » comme espace-ressources pour les parents.
- Créer une dynamique pour impliquer les parents dans la vie des structures d'accueil petite enfance (sorties, temps d'échanges et d'information conviviaux) mais aussi leur projet pédagogique, ou les actions partenariales en lien avec les partenaires locaux ou les établissements scolaires.
- Renforcer le lien entre les parents et les établissements scolaires surtout durant les périodes de transition du parcours scolaire (entrée en maternelle, entrée en 6ème, sortie du collège), qui constituent des étapes importantes pour l'enfant et ses parents, et des temps de passage nécessitant l'acquisition de nouveaux repères.
- Développer le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour l'intégration ».

Priorité 3 : Conforter le déploiement d'une stratégie de réussite éducative à l'échelle du territoire

Objectif 1 : Poursuivre la mise en cohérence des dispositifs et des acteurs

- Relancer le Projet Educatif Local sur la base d'un diagnostic partagé.
- Articuler les dispositifs sur les différentes tranches d'âge (CEL vers collégiens plus transition CM2/6e, PEDT sur élèves du primaire, etc.) dans une dynamique de parcours éducatif cohérent pour l'enfant.

- Améliorer les liens avec les services ressources de la commune et la métropole (sur-occupation des établissements scolaires, prospective démographique par quartier).

Objectif 2 : Conforter le PRE comme outil opérationnel pour agir sur les freins à la réussite éducative propres à chaque enfant/jeune

- Poursuivre le suivi individuel de l'enfant/jeune sous forme de parcours : mise en place d'actions « sur mesures » et d'accompagnement vers les ressources existantes pour agir sur les leviers à la réussite éducative : accompagnement pour la réussite scolaire, accès aux soins, ouverture culturelle.
- Conforter la prise en compte de la globalité de l'environnement de l'enfant/jeune via une équipe pluridisciplinaire de suivi, mobilisant les professionnels de différentes institutions (ADSEA, Centre Social, Mission Locale, Pôle Petite Enfance, Education Nationale, Métropole).
- Renforcer la place des parents et de l'enfant/jeune dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation du parcours du PRE.

Les modalités opératoires et la gouvernance	Le droit commun pré identifié
<p>- Projet Educatif Local : ensemble des interventions éducatives de la Ville, priorité aux quartiers prioritaires. Coopération et concertation de tous les acteurs, mutualisation de leurs moyens. Commissions thématiques : parentalité, petite enfance, etc.</p> <p>- Projet éducatif de territoire (PEDT) : déclinaison du PEL pour les 3-11 ans sur le temps périscolaire. Partenariat entre les services de l'Etat (DDCS, DDEN) et la Ville pour 1 parcours éducatif cohérent des élèves du primaire (continuité éducative entre temps scolaire et périscolaire). 1 COPIL.</p> <p>- Contrat éducatif local (CEL), Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) : actions collectives éducatives, d'accompagnement à la scolarité, de soutien à la parentalité (hors temps scolaire). CEL s'oriente spécifiquement sur temps périscolaire des 11-16 ans. 1 COPIL commun pour renforcer l'articulation entre acteurs associatifs, parents et acteurs de l'Education nationale.</p> <p>- Plate-forme jeunesse : déclinaison du PEL pour les 12-25 ans, temps extrascolaire. 1 COPIL annuel ou bisannuel et des groupes de travail techniques selon les orientations de la politique jeunesse de la Ville.</p> <p>- Ville Vie Vacances (VVV) : en priorité pour les 11 à 18 ans. Activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et prise en charge éducative durant les vacances scolaires. 1 comité local de suivi VVV (= 1 groupe de travail technique de la plate-forme jeunesse).</p> <p>- Programme de Réussite Educative (PRE). Repérage d'enfants présentant des fragilités (de 2 à 18 ans), suivi individualisé, en accord avec les familles et via une équipe pluridisciplinaire de suivi, et mobilisation des outils existants (CLAS, inscriptions dans dispositifs existants ou élaboration d'actions spécifiques...). 1 COPIL et 1 COTEC.</p> <p>- Liens étroits avec l'Atelier Santé Ville.</p> <p>- Missions de coordination Education/Jeunesse et de coordination Petite Enfance cofinancées par la Ville et la CAF : assurent l'articulation et la mise en cohérence des différents niveaux d'intervention sur le territoire.</p>	<p>Plan Numérique pour l'éducation (Education Nationale) ; Pass' Numérique du Conseil régional pour les 18-25 ans</p> <p>Schéma Départemental d'enseignement artistique.</p> <p>Le Réseau d'Education Prioritaire (REP+) qui couvre le collège et les écoles de la commune : Dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour l'intégration », renforcement de l'encadrement « plus de maitres que de classes », accompagnement renforcé des élèves de sixième, temps d'information dédiés aux parents.</p> <p>La plateforme de Suivi et d'Appui aux décrocheurs Bassin Lyon Sud Est.</p> <p>La Caisse d'Allocation Familiale : mobilisation des Fonds publics et territoires, dans le cadre de la COG ; poursuite du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, etc.</p> <p>La Métropole (Protection Maternelle Infantile, Enfance, Education, etc)</p> <p>La Direction Départementale de la Cohésion Sociale.</p>
<p>Liens avec Vénissieux</p>	
<p>Améliorer l'information sur les actions mises en place sur les deux territoires, développer des</p>	

partenariats au niveau de la Petite Enfance, de l'Enfance-Jeunesse, du Programme de Réussite Educatrice (liens avec les lycées accueillant un nombre important de Sainfoniards).	
--	--

Santé

Les points de vigilance	Les ressources potentielles
<p>Une offre de soin en libéral déficitaire sur la ville en général (tout comme sur Vénissieux) et plus particulièrement sur les quartiers prioritaires (notamment pour les médecins généralistes, les dentistes, les kinésithérapeutes, les orthophonistes et absence de gynécologue).</p> <p>En lien avec la précarité et l'isolement un accès aux droits et aux soins (soins spécialisés, prothèses et appareillage) difficile et peu de services publics de proximité (absence agence CPAM, CARSAT). Un moindre recours aux examens de prévention et des données locales qui pointent des problématiques autour de la santé bucco-dentaire, du diabète, de la souffrance psychique.</p> <p>Réorganisation en cours de la médiation santé et des temps d'animation collectifs.</p> <p>Définition à venir de la politique métropolitaine sur le champ de la santé et notamment le volet prévention - accès aux droits.</p>	<p>Des partenaires impliqués de longue date autour de la démarche locale de santé :</p> <p>Espace Créateur de Solidarités : une dynamique collective avec les habitantes des quartiers les plus fragiles.</p> <p>ADES du Rhône : accompagnement individuel sur les droits et les soins au travers des permanences d'accès aux droits et aux soins.</p> <p>Le Pôle Lyade ARHM : opérateur sur les thématiques de la santé des jeunes, des addictions et de la souffrance psychique.</p> <p>La Mission Locale Rhône Sud Est.</p> <p>Les professionnels de santé mobilisés sur le volet prévention.</p> <p>L'existence d'un Conseil Local de Santé Mental Saint-Fons Vénissieux et la volonté des municipalités de le dynamiser (création poste coordonateur).</p> <p>Des habitantes-relais sur le thème de la nutrition formées et qui mettent en place des actions de proximité.</p> <p>Ressources Agglomération : Bus Info santé, Centre de Planification et Education Familiale, CDHS, ADES du Rhône etc.</p> <p>Elaboration et signature d'un Contrat Local de Santé.</p>

Priorité 1 : Améliorer l'accès aux droits en santé et le recours aux soins des habitants en précarité

- Objectif 1 :** *« Aller vers » et accompagner les habitants en précarité dans leurs démarches d'accès aux droits et aux soins*
- *Assurer une médiation Santé dans les quartiers prioritaires de la commune*
 - *Organiser des rencontres d'informations collectives sur des thématiques relatives à l'accès aux droits et aux soins (protection sociale, complémentaire santé, bilan de santé...), diffusion d'un guide pratique sur la santé*
 - *Animer un réseau médico-social : échanges entre professionnels, évaluation des actions en cours, définition des actions à venir, élargissement du réseau aux professionnels de santé*

Objectif 2 : *Maintenir l'offre de soins et favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur la ville*

- *Accompagner l'implantation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Saint-Fons*
- *Accompagner les professionnels de santé de la Maison de Santé Pluridisciplinaire dans la mise en place de leur projet de santé, notamment les projets de prévention et d'éducation thérapeutique du patient.*

Priorité 2 : Développer les actions de prévention et de promotion de la santé de proximité avec les partenaires et les habitants

Objectif 1 : *Renforcer la démarche de santé communautaire*

- *Formation des habitants relais en santé (nutrition, santé des femmes, etc.)*
- *Soutien dans la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé dans les quartiers : ateliers cuisine, actions autour des cancers féminins, etc.*
- *Valoriser cette démarche auprès des habitants et des professionnels*

Objectif 2 : *Favoriser l'accès à la prévention et aux examens de dépistage des habitants*

- *Organiser avec les partenaires et les habitants-relais des actions de prévention dans les quartiers prioritaires (vaccination publique, dépistage cancer, dépistage diabète, petits déjeuners santé)*

Objectif 3 : *Promouvoir une alimentation équilibrée et la pratique d'activité physique*

- *Conforter l'Epicierie sociale : actions autour de l'équilibre alimentaire et de l'approvisionnement via les circuits courts et producteurs locaux*
- *Développer un projet de promotion de l'activité physique : renforcement de la communication de proximité (actions de sensibilisation sur les bienfaits de l'activité physique, permanences d'information et de conseil dans les quartiers), développement d'une offre sportive physique accessible aux habitants éloignés de la pratique, et développement d'un environnement favorable à l'activité physique (en lien avec le service d'urbanisme, cf. pilier cadre de vie)*

Objectif 4 : *Promouvoir la santé et prévenir les conduites à risques chez les jeunes de 12 à 25 ans*

- *Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) : Permettre l'accueil des jeunes sainfoniards aux permanences d'écoute de Vénissieux*
- *Mettre en place une permanence d'accueil sur un quartier prioritaire de Saint-Fons et des actions de prévention avec les équipes éducatives du collège Alain et les acteurs jeunesse*
- *Mobiliser et sensibiliser les acteurs jeunesse et éducation (dont le PRE) sur la thématique santé et les ressources du territoire, en vue de développer des actions communes de promotion de la santé globale des jeunes*
- *Mission locale : promouvoir l'accès aux droits et aux soins des jeunes en situations précaires, par la délocalisation de certaines actions collectives, au sein d'équipements de proximité ; redynamiser le partenariat avec le PAEJ, afin de prévenir les conduites à risques des jeunes en souffrance psychique*

Objectif 5 : *Développer les actions de promotion de la santé auprès des enfants (0-12 ans) et de leurs parents*

- *Mobiliser les acteurs de l'éducation (dont le PRE) et de la petite enfance, notamment ceux issus du droit commun (CPAM, Education Nationale, la Protection maternelle et infantile) et les accompagner dans la construction de projets, notamment sur les axes : santé bucco-dentaire, alimentation-activité physique et estime de soi*

Priorité 3 : Améliorer la prise en charge et prévenir la souffrance psychique des habitants

Objectif 1 : *Favoriser l'écoute et l'accès aux soins des adultes, des jeunes, des enfants et de leurs parents*

- *Conforter l'Espace Ecoute Saint-Fons : permanence d'écoute gratuite destinée aux adultes, étayage auprès des professionnels de l'insertion et du social*

- Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) : Permettre l'accueil des jeunes saïnfoniards aux permanences d'écoute de Vénissieux
- Mettre en place une permanence d'accueil sur un quartier prioritaire de Saint-Fons et des actions de prévention avec les équipes éducatives du collège Alain et les acteurs jeunesse
- Mettre en place une permanence d'écoute et de soutien psychologique destinée aux enfants 0-12 ans et à leurs parents

Objectif 2 : Développer l'observation, la prévention, la lutte contre la stigmatisation et la prise en charge coordonnée dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale Saint-Fons Vénissieux

- Animer et coordonner le Conseil Local de Santé Mentale Saint-Fons Vénissieux, en mobilisant le droit commun
- Mener des actions de prévention et de lutte contre la stigmatisation dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale
- Conforter l'instance santé psychique et logement Saint-Fons-Vénissieux composée des acteurs de la psychiatrie, du social et du logement (résolution des cas complexes pour faciliter les prises en charge coordonnées et le maintien dans le logement)

Les modalités opératoires et la gouvernance	Le droit commun pré identifié
<p>Un comité de pilotage santé réunit les partenaires institutionnels (Ville, Etat : DDCS, ARS, Métropole) et les opérateurs du volet santé du contrat de Ville (CCAS, ECS, ADES du Rhône, Mission locale et Pôle Lyade ARHM) et de la politique de la ville (équipe projet et Programme de Réussite Educative).</p> <p>Animation et coordination de l'ASV : un chargé de mission ASV porté par le CCAS, coordonne les actions santé du volet santé du contrat de Ville, anime les groupes de travail thématiques et apporte un soutien technique dans la mise en place des projets et actions de promotion de la santé.</p> <p>Animation et coordination du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) : création d'un poste de coordonnateur CLSM en 2015.</p> <p>Volonté d'associer plus étroitement les professionnels de santé libéraux et les structures de soin locales aux actions et réflexions autour de la démarche santé.</p>	<p>L'Agence Régionale de la Santé :</p> <p>financement de projets de prévention</p> <p>Contrat Local de Santé : possible soutien à l'ingénierie pour l'élaboration et l'animation du CLS</p> <p>participation financière aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires</p> <p>financement des observatoires locaux de santé : données de santé à l'échelle IRIS</p> <p>CPAM : Conventions avec les partenaires dont CCAS, Métropole (MDR) Mission locale, ADES pour faciliter l'instruction des dossiers de Couverture Maladie Universelle (CMU) et d'aide au paiement d'une complémentaire santé</p> <p>Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)</p> <p>Point d'Accueil Ecoute Jeune (PAEJ)</p>
<p>Liens avec le volet santé du contrat de Ville de Vénissieux</p> <p>Maintenir et renforcer les liens avec l'ASV de Vénissieux notamment sur l'axe santé mentale à travers le Conseil Local de Santé Mentale Saint-Fons Vénissieux (création d'un poste de coordonnateur CLSM partagé et mutualisation de l'instance santé psychique et logement). Améliorer l'information sur les actions mises en place sur les deux territoires (quartier vécu des habitants plus large que les simples limites administratives notamment pour l'accès aux soins).</p> <p>Développement d'actions sur de nouvelles thématiques (ex : diabète)</p>	

Culture-Loisirs-Sport

Les points de vigilances	Les ressources potentielles
<p>Eviter l'enfermement sur le territoire</p> <p>Prévenir le repli sur soi ou sa communauté</p> <p>Ne pas cantonner les actions de médiation aux publics scolaires « captifs »</p>	<p>La Charte de coopération culturelle lie les principaux acteurs culturels de la ville de Saint-Fons et fixe les grandes orientations d'une collaboration de longue haleine sur l'accès à la culture pour tous les publics.</p> <p>Acteurs relais : le Centre social et l'Espace créateur de solidarités</p> <p>Partenaires locaux : tissu associatif, écoles, collège</p> <p>Partenaires intercommunaux : Feyzin, Vénissieux, Villa Gillet, Festival A Nous de voir (Oullins), Culture pour tous</p> <p>COSF</p> <p>L'Atelier Santé Ville de Saint-Fons – le service des sports</p>

Priorité 1 : Faciliter l'accès à la culture et aux loisirs des publics dits « éloignés »

Objectif 1 : *Mener des actions « aller vers »*

- *Maintenir dans la programmation du Théâtre Jean Marais un spectacle annuel en extérieur, gratuit, et tout public*
- *Développer le prêt à domicile par la bibliothèque municipale par la mobilisation de bénévoles*
- *Poursuivre les projets participatifs au Centre d'arts plastiques invitant les habitants à s'approprier et à transformer l'art contemporain*
- *Favoriser les pratiques sportives notamment par la découverte de sports en dehors des inscriptions annuelles (sport passerelle via le dispositif Ville Vie Vacances, ateliers découvertes, etc.)*
- *Développer avec les clubs sportifs et les associations une offre d'activité physique accessible (coût, horaire, modalités d'inscription, niveau adapté aux débutants ou public en reprise) aux publics éloignés de la pratique : projet de promotion de l'activité physique en lien avec l'ASV*
- *Faire découvrir durant le temps scolaire des pratiques artistiques et des activités sportives atypiques (voile, escrime) dans le cadre de la coopération Ville/Education nationale*
- *Etendre les actions de médiation entre les équipements, les pratiques, les arts et les publics, afin d'en accroître l'accès et l'intérêt des habitants*

Objectif 2 : *Rendre accessible économiquement l'offre culturelle et de loisirs de la commune*

- *Poursuivre une politique tarifaire avantageuse, favorisant l'accès de tous les publics aux équipements municipaux.*

Objectif 3 : *Désacraliser les équipements culturels aux yeux des publics dits éloignés en développant une médiation culturelle appropriée*

- *Reconduire les résidences de compagnies au Théâtre Jean Marais*
- *Réajuster les ateliers-théâtre au Théâtre Jean Marais en adaptant l'offre aux différentes tranches d'âge*
- *Proposer aux familles un premier accès aux équipements culturels via des actions spécifiques conçues en lien avec les équipements petite enfance*

- *Co-construire les projets participatifs entre les structures culturelles et les associations du territoire, en faveur notamment des publics jeunes et du public adulte en insertion (via l'action « insertion par la culture » de l'Espace créateur de solidarités)*
- *Mieux intégrer dans la programmation des équipements culturels les demandes exprimées par les habitants, et favoriser un travail en partenariat (Cf. objectif transversal sur les postures professionnelles et la relation aux habitants).*

Priorité 2 : Développer la transversalité entre les acteurs culturels, sportifs et socio-éducatifs de la commune et les coopérations intercommunales

Objectif 1 : Favoriser le travail partenarial sur la commune

- *Développer les projets partenariaux entre les équipements culturels et les acteurs du territoire avec la mise en place d'une coordination culturelle et événementielle.*
- *Déployer des actions de médiation transverses (entre équipements, interdisciplinaires) afin d'élargir l'accès pratiques.*
- *Renforcer les actions partenariales entre les clubs sportifs et les opérateurs locaux jeunesse durant le temps extrascolaire, en lien avec les dispositifs existants (VVV, CEL...).*
- *Promouvoir le sport-santé auprès des publics éloignés, en lien avec l'Atelier Santé Ville*

Objectif 2 : Poursuivre et renforcer les coopérations avec les communes limitrophes et les structures culturelles et sportives de l'agglomération lyonnaise (Feyzin, Vénissieux, Lyon, etc.)

- *S'appuyer sur la coordination culturelle et événementielle pour faire rayonner l'offre culturelle et événementielle de la ville à l'échelle intercommunale, à travers son inscription dans une politique événementielle globale métropolitaine.*
- *Accroître les possibilités de partenariats entre les équipements culturels et de loisirs municipaux et les acteurs socio-éducatifs extérieurs.*

Priorité 3 : Soutenir les pratiques amateurs

Objectif 1 : Diversifier le champ culturel et de loisirs

- *Assurer la continuité d'ateliers de pratiques artistiques et sportives dans les équipements municipaux.*
- *Promouvoir et développer des formes de financement non-conventionnelles, capables de participer au changement de posture de l'usager à l'acteur impliqué. Associé aux professionnels, l'acteur impliqué prend part aux réflexions sur l'évolution, la rénovation des équipements sportifs, et l'implantation d'espaces spécifiques adaptés aux pratiques urbaines (en lien avec les opérations de rénovation urbaine).*
- *Porter à connaissance le dispositif « Agir dans mon quartier » pour favoriser l'émergence de projet collectifs innovants culturels/sportif/de loisirs.*
- *Valoriser la multiculturalité de la ville par l'enrichissement du fonds « langues étrangères » de la Bibliothèque Roger Martin du Gard.*

Objectif 2 : Valoriser la créativité locale et favoriser l'innovation

- *Soutenir les programmations innovantes en termes de loisirs, sans limitation de l'éventail des pratiques, ni assignation de certaines d'entre elles à des publics prédéterminés.*
- *Co-construire avec les associations du territoire des événements culturels fédérateurs, participatifs et intergénérationnels.*
- *Impliquer les associations dans les grands événements de la commune*
- *Mettre à disposition des salles pour les associations culturelles dans les quartiers prioritaires.*

Priorité 4 : Favoriser la construction de soi à travers le développement de la relation à l'autre et au monde

Objectif 1 : Favoriser le « vivre-ensemble » : relations interculturelles, intergénérationnelles, mixité

- *Faciliter la mise en place de projets favorisant le « vivre-ensemble »*

- Développer des rencontres sportives mixant les publics et favorisant les contacts jeunes-adultes
- Développer les liens sociaux, la mobilité et un sens commun du territoire, en favorisant des actions qui permettent d'appréhender les différentes échelles du territoire : de la résidence au quartier, à la commune, à l'agglomération et au-delà
- Soutenir l'existence de lieux de loisirs et de rencontres ouverts à tous : la Maison des jeux
- Faire rayonner à tous les habitants le potentiel de la « Boîte à lire », installée en centre ville, parmi les habitants, par l'implication d'un noyau « d'ambassadeurs ». Cette initiative permet à chacun de venir prendre un livre et en déposer un autre

Objectif 2 : *Contribuer à l'élargissement des perspectives et des horizons des jeunes : lever les barrières mentales et physiques génératrices de repli sur soi et/ou sur le quartier*

- Inciter à la mise en place de projets innovants à destination des jeunes, au-delà des stéréotypes ou de l'autocensure limitant la typologie des actions retenues
- Favoriser le mixage de publics inter-structures
- Promouvoir les actions de médiation culturelles auprès des jeunes et des activités favorisant l'ouverture
- Soutenir les projets de coopération internationale
- Soutenir les projets de promotion de la mobilité durable dans les quartiers
- Développer les partenariats avec d'autres collectivités (sorties mutualisées, tournois sportifs, actions collectives)
- Soutenir les sorties de loisirs ou activités culturelles positionnant les jeunes vers l'autonomisation, y compris en termes de mobilité (organisation des déplacements, appropriation de modes de transports accessibles au-delà de la sortie, etc.)

Objectif 3 : *Développer l'esprit critique et la recherche de sens pour une ouverture et une diversification des pratiques culturelles et de loisirs*

- Proposer des ateliers favorisant le développement de l'esprit critique, en partenariat avec les acteurs culturels : ateliers-philosophie, etc.
- Accompagner aux usages du numérique, notamment comme mode d'accès aux collections (portail numérique) dans les lieux culturels
- Favoriser l'implication des acteurs sportifs et culturels à des événements intercommunaux qui promeuvent le lien social
- Mener des actions de sensibilisation et de découverte des pratiques culturelles et de loisirs méconnues

Les modalités opératoires et la gouvernance	Le droit commun identifié
<p>Organisation d'un pilotage sur l'événementiel / culture autour d'une mission de coordination dédiée : rencontres régulières avec responsables d'équipements culturels municipaux, avec possibilité d'élargir à d'autres intervenants, notamment associatifs, en fonction des thématiques.</p> <p>Rencontres thématiques socioculturelles, largement ouvertes au tissu associatif, afin d'impulser une dynamique culturelle sur le territoire et faire vivre la charte de coopération culturelle (exemple : « apéro culture »).</p> <p>Renforcement de dispositifs d'échanges entre acteurs sportifs et socioculturels : conseil de maison au sein de la Maison des Associations, organisation de cafés associatifs thématiques tous les trimestres en présence des élus afin d'instaurer un lien continu.</p>	<p>CNDS : centre national de développement du sport (financement d'actions sportives)</p> <p>Direction Régionale des Affaires Culturelles (notamment la dotation générale de décentralisation) dans le cadre de la mise en place d'un portail numérique pour la Bibliothèque Roger Martin du Gard, et le dispositif « Temps libre des jeunes » (passeurs d'images, portes du temps).</p> <p>Partenariat avec Education nationale.</p> <p>Schéma Départemental d'enseignement artistique</p> <p>ERASME</p> <p>Centre nautique intercommunal</p> <p>CAF pour le développement de l'offre de loisirs pour les jeunes.</p>
Liens avec Vénissieux	

Projets communs (existant avec l'école de musique, à étudier entre bibliothèques)

Mutualisation (hypothèse ébauchée concernant le CAP et l'Espace Arts Plastiques de Vénissieux)

Liens avec Feyzin :

Partenariat avec l'Épicerie moderne et des associations sportives (athlétisme, marche nordique, etc.)

Action sociale

Les points de vigilance	Les ressources potentielles
<p>45% des habitants vivent dans les quartiers en politique de la ville (QPV).</p> <p>Revenu médian : 12.556 € par an par unité de consommation (le plus faible de l'agglomération après Vaulx-en-Velin)</p> <p>Taux de chômage de 24% dans les QPV (38% chez les jeunes de 15-24 ans).</p> <p>Part d'allocataires CAF : 61% (identique à Vénissieux). Pour plus d'un tiers des Sainfoniards, les allocations représentent plus de 50% de leurs revenus.</p> <p>Entre 2009 et 2012, +24% de familles monoparentales avec enfants (de 7 à 12% pour les autres communes).</p> <p>Absence d'antenne sociale CAF (uniquement antenne administrative), CPAM, CARSAT, impôts.</p> <p>Janvier 2015 : 2837 personnes de la commune couvertes par le RSA, soit 17% de la population. Soit près de 19% d'augmentation en 1 an. 760 foyers perçoivent le RSA socle, 133 le RSA socle + activité et 248 le RSA activité. 1382 foyers RSA, soit 132 foyers de plus par rapport à 2014.</p>	<p>Un nouveau service en place : le Service de Médiation Sociale (SMS).</p> <p>Participation des travailleurs sociaux aux groupes territoriaux et partenariaux.</p> <p>Dispositifs ASV et PRE en place.</p> <p>Point multi services.</p> <p>Travailleur social de la Mission Locale.</p> <p>Associations caritatives et distribution de l'aide alimentaire.</p> <p>Pacte de Cohérence Métropolitaine : clarification des missions communes/Métropole.</p> <p>Plan de lutte contre les violences intra familiales et les conflits familiaux.</p>

Priorité 1 : Faciliter l'accès aux droits

Objectif 1 : *Accompagner à l'autonomie*

- *Accompagner physiquement les personnes dans les démarches hors du foyer (services administratifs, visites médicales, etc.)*
- *Développer les ateliers d'apprentissage du français*
- *Faire appel à des interprètes*

Objectif 2 : *Développer des actions collectives en direction des habitants*

- *Développer une politique publique pour les travailleurs pauvres (droits connexes, réduction, etc.), qui ne se limite pas aux demandeurs d'emploi*
- *Multiplier les actions partenariales des travailleurs sociaux : actions thématiques et sur les quartiers*
- *Développer une communication efficace pour réduire le non-recours aux droits : mettre en place un bus « information sur les droits » dans les quartiers, etc.*

Priorité 2 : Améliorer l'accompagnement social des habitants

Objectif 1 : Améliorer la gouvernance et la coordination des acteurs

- Renforcer la coordination des travailleurs sociaux (institutions et associations) sur 2 axes : familles et personnes isolées
- Assurer une meilleure articulation des politiques métropolitaine et municipale
- Animer les groupes territoriaux en vue de mieux connaître les dispositifs locaux et faire émerger des réponses co-construites
- Coordonner les dispositifs de la ville afin de mieux orienter
- Multiplier les opportunités d'échanges entre acteurs, améliorer l'interconnaissance
- Régulariser des points d'étape entre partenaires principaux (améliorer la coordination de l'action sociale)
- Etablir un annuaire clair des professionnels et de leurs missions
- Mener une analyse des besoins sociaux à travers une démarche partenariale
- Favoriser l'interconnaissance des associations d'aide alimentaire (rencontres annuelles pour expliquer les modes de fonctionnement, rechercher la complémentarité dans l'offre de service et les ouvertures, etc.)
- Impliquer davantage les associations d'aide alimentaire dans le réseau des acteurs sociaux du territoire, afin de favoriser l'interconnaissance et de permettre une meilleure orientation des publics

Objectif 2 : Accompagner les publics les plus fragiles

- Mener des actions spécifiques pour les populations les plus fragiles : accompagnement des familles monoparentales, lutte contre l'isolement des personnes âgées, suivi des jeunes de moins de 25 ans qui sont en rupture familiale et qui n'ont pas accès aux aides sociales (soin, logement, etc.)
- Développer des actions de lutte contre les violences intra familiales et les conflits familiaux
- Identifier en partenariat des actions communes pour lutter contre le non recours aux droits

Objectif 3 : Investir un lieu-ressources

- Créer une permanence identifiée spécifique d'aide administrative (CPAM, CAF, CARSAT, impôts, etc.), d'information et d'accès aux droits
- Multiplier les potentialités de l'Espace Public Numérique : accès à Internet, accompagnement aux usages, apprentissage d'Internet, sensibilisation à la citoyenneté numérique

Les modalités opératoires et la gouvernance	Le droit commun pré identifié
<p>CCAS : conseil d'administration</p> <p>Réunion annuelle du CCAS : « plan canicule et personnes âgées isolées »</p> <p>Service de Médiation Sociale rattaché à la direction sociale (décisions prises en conseil municipal)</p> <p>Insertion : participation au CLI (Comité Local d'Insertion)</p> <p>En partenariat avec la MDR : COPIL ou comité de suivi des dispositifs ASV et PRE et d'actions (ex : Epicerie sociale et solidaire, Jardins de proximité, familiaux)</p> <p>Baillleurs sociaux</p> <p>Perspectives : articulation des politiques sociales métropolitaines et municipales : la métropole doit</p>	<p>Direction affaires sociales : CCAS, SMS, écrivain public</p> <p>Maison du Rhône</p> <p>Maison de l'Emploi et de l'Insertion</p> <p>Pôle Emploi</p> <p>Réseau associatif socio-professionnel : Espace Créateur de Solidarités, Estime, Entreprise école, etc.</p> <p>CAF</p>

rendre obligatoire cette réflexion	
Liens avec Vénissieux	
Orientation des Sainfoniards vers les institutions de Vénissieux (ex. antenne sociale CAF)	
Liens dans le domaine de la santé (cf. fiche Santé)	
Réflexion commune autour du lieu-ressources	

Pilier Développement économique – Emploi insertion

Ce pilier regroupe deux thématiques : développement économique et emploi insertion. Elles sont déclinées ici en priorités (cf. les orientations stratégiques citées dans la troisième partie « Projet de territoire intégré »), en objectifs et actions. Les points de vigilance, ressources potentielles, modalités opératoires et droit commun sont identiques aux deux thématiques.

Les points de vigilance	Les ressources potentielles
<p>Un développement économique longtemps centré autour de la chimie dont les liens avec l'emploi local sont aujourd'hui distendus.</p> <p>Un taux de chômage (INSEE 2011) de 21% pour l'ensemble de la commune, de 26.5% dans les QPV jusqu'à 29% à l'Arsenal ; dans les QPV, 45% des jeunes (-25 ans) sont au chômage.</p> <p>Un faible niveau de formation : 35% des demandeurs d'emplois des QPV, 33% des jeunes des QPV suivis par la Mission Locale ne possèdent aucun diplôme.</p> <p>Des populations fragiles au regard de l'emploi : 28% des habitants des QPV sont de nationalité étrangère (Saint-Fons = 23%), 16% des familles des quartiers QPV sont monoparentales.</p> <p>55% des chômeurs de Saint-Fons sont des hommes (Région et France =50%); les plus touchés par la chute de l'emploi industriel et intérimaire.</p>	<p>Une politique de développement économique local travaillée avec la Métropole, un projet économique d'envergure métropolitaine « vallée de la chimie – campus industriel » Une nouvelle dynamique d'implantation d'entreprise avec « l'appel des trente » qui conforte la chimie et l'émergence de secteurs énergie et environnement plus en lien avec la population (valorisation des déchets, logistique liée aux industriels...).</p> <p>Une offre d'implantation sur la commune, notamment avec le parc d'activité Lyon Sud dans le quartier de l'arsenal (locaux mixtes ateliers bureaux).</p> <p>Avec la Coursive d'entreprises, un dispositif local intégré « initiatives-crétion d'entreprises » reconnu à l'échelle de l'agglomération lyonnaise (Lyon Ville de l'Entrepreneuriat), labellisé porte d'entrée Lyon Ville de l'Entrepreneuriat.</p> <p>Un partenariat construit avec les chambres consulaires et une dynamisation du tissu commercial local qui s'amorce (FISAC).</p> <p>Une politique locale de l'emploi et l'insertion animée par la Ville structurée autour de la Maison de l'Emploi et de l'Insertion confortée par un partenariat actif avec Pôle Emploi.</p> <p>Des acteurs locaux : Chambres consulaires, associations d'insertion, acteurs de l'IAE, Mission Locale avec une bonne connaissance du territoire et en capacité de construire des actions nouvelles.</p> <p>Une intercommunalité de projet et d'actions autour d'UNI-EST.</p>

Développement économique

Priorité 1 : Faire de Saint-Fons une commune dynamique et attractive liée au centre de l'agglomération

Objectif 1 : Rendre la commune attractive

- Actions de communication, marketing territorial et commercial
- Actions de communication positive sur le développement économique de Saint-Fons et sur le projet d'envergure métropolitaine campus industriel Vallée de la Chimie, sur et en direction des entreprises
- Changer l'image de la chimie pour en appréhender ses aspects positifs

Objectif 2 : Favoriser l'implantation d'entreprise sur le territoire

- Développement du campus industriel
- Renforcement des parcs d'activités existants
- Implantation des entreprises sur le territoire communal notamment au sortir de la Coursive d'entreprises

Objectif 3 : Conforter le commerce et l'artisanat de proximité en favorisant la participation des commerçants à l'animation des quartiers

- Favoriser et consolider le maintien de petites polarités commerciales de proximité dans les quartiers
- Créer des animations en lien avec les habitants et les commerçants

Objectif 4 : Travailler sur l'accompagnement des PME

- Repérer les besoins de la commune en commerces, artisanat, activités et prioriser l'accompagnement, le financement de ces entreprises
- Travailler sur la reprise d'activités : repreneurs d'activité (artisans et commerces vieillissent)

Priorité 2 : Développer les liens aux métiers et aux entreprises

Objectif 1 : Développer l'appétence pour les métiers de l'industrie chimique/susciter des vocations (Chimie plus un poids mais aussi une opportunité)

- Développer les forums emploi, le lien avec le centre d'apprentissage Interfora
- Réaliser des visites d'entreprises

Objectif 2 : Lier les entreprises déjà implantées avec les entreprises en création (associations d'entreprises, actions transverses,...)

- Favoriser les initiatives d'associations d'entreprises
- Développer le mentorat d'affaires
- Regrouper l'ensemble du tissu économique autour de manifestations diverses (petits déjeuners d'entreprise, temps forts, etc.)

Objectif 3 : Identifier plus clairement les « demandes d'emplois » des entreprises et les « offres d'emplois » des habitants pour mieux faire le lien et/ou monter des formations

- S'appuyer sur les manifestations organisées sur la commune pour communiquer sur l'offre de service de la MDEI en direction des professionnels

- Travailler en lien avec le développeur économique en amont de l'implantation et du développement de l'entreprise pour tendre vers une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- Mieux connaître les sous-traitants de la Vallée de la Chimie

Priorité 3 : Actions spécifiques pour les publics les plus éloignés

Objectif 1 : Accompagner l'initiative des habitants vers la création d'activité

- Poursuivre l'action du CitésLab au sein des quartiers

Objectif 2 : Favoriser une meilleure interconnaissance entre entreprises et habitants

- Organiser des manifestations collectives entre entreprises et habitants : sportives, culturelles, etc.
- Organiser 1 manifestation ou 1 thème dans 1 quartier (par exemple Chimie), expositions ou démonstrations à l'extérieur.
- Provoquer des rencontres individuelles entre les entreprises et les habitants / rencontres thématiques
- Valoriser des réussites de parcours

Priorité 4 : Créer une chaîne continue d'accompagnement de l'amorçage au développement d'entreprises, en vue d'ouvrir des opportunités d'emploi sur le territoire et dans les quartiers prioritaires

Objectif 1 : Poursuivre l'appui à la création d'activités

- Conforter le dispositif intégré existant : accompagnement ante-crédation, coopérative d'activités Escal'Création, hébergement et accompagnement en pépinière d'entreprises
- Renforcer le réseau partenarial d'experts vers lesquels les créateurs sont orientés
- Construire le pôle entrepreneurial des Portes du Sud à partir de la Coursive d'entreprises

Objectif 2 : Démultiplier les potentiels de pérennisation en étant un point d'entrée des différents réseaux entrepreneuriaux

- Développer les partenariats avec les sous-traitants de la vallée de la Chimie, avec l'UIC (Union de l'Industrie Chimique)
- Constituer un réseau des anciens créateurs d'entreprise passés par la Coursive d'entreprises
- Etre en interface régulier avec les associations d'entreprises locales
- Poursuivre le partenariat institutionnel d'accompagnement de la vie d'entreprise

Objectif 3 : Accompagner dans la durée les entreprises créées

- Permettre l'accès aux formations et aux permanences d'experts organisés par la pépinière
- Maintenir le contact avec les entreprises nouvellement créées
- Ouvrir l'offre de service de la pépinière aux entreprises déjà installées dans la perspective de création d'un pôle entrepreneurial

Emploi insertion

Priorité 1 : Faire de Saint-Fons une commune dynamique et attractive liée au centre de l'agglomération

Objectif 1 : *Relier les quartiers au potentiel lyonnais - Mobilité et partenariats hors Portes du Sud*

- *Ouvrir l'agrément de l'association intermédiaire Estime à Lyon-Villeurbanne*
- *Ouvrir les offres et manifestations pour l'emploi réalisées sur Lyon au public saintfoniard*
- *Participer aux réflexions sur la stratégie d'agglomération sur l'insertion (dépasser l'organisation territoriale autour de trois PLIE)*

Objectif 2 : *Amener les publics à sortir du cadre de Saint-Fons dans l'objectif d'une ouverture : mentalités, pratiques, valeur travail*

- *Développer des actions permettant l'accès aux emplois saisonniers, mobilité internationale (notamment à destination du public jeune)*
- *S'appuyer sur les outils de la plate-forme mobilité emploi insertion et de l'auto-école sociale*
- *Conforter le levier culturel dans le parcours d'insertion des publics*

Priorité 2 : Développer les liens aux métiers et aux entreprises

Objectif 1 : *Développer les liens aux entreprises*

- *Développer des réseaux d'entreprises locales en capacité de recevoir des habitants en entretien conseil, en immersion, en parrainage*
- *Mieux impliquer les branches professionnelles et consulaires dans la dynamique de la politique de la ville*
- *Poursuivre le développement des clauses d'insertion, notamment dans les marchés privés et les marchés de service*
- *Développer les contrats en alternance dont l'apprentissage*

Objectif 2 : *Développer la rencontre avec les entreprises pour les demandeurs d'emploi / acculturer au monde de l'entreprise*

- *Agence locale Pôle Emploi en proximité*
- *Soutenir les actions « relation entreprise » permettant d'établir un lien direct avec l'entreprise et facilitant ainsi l'accès des habitants QPV à l'alternance et à l'emploi,*
- *Organiser des visites d'entreprises*
- *Développer des actions de connaissance des métiers*
- *Soutenir des actions type « parrainage » tant pour les demandeurs d'emploi que pour les jeunes créateurs*

Priorité 3 : Actions spécifiques pour les publics les plus éloignés de l'emploi

Objectif 1 : *Améliorer la connaissance des codes de l'entreprise et savoir être, et de la culture du travail en France*

- *Développer des actions/ateliers sur le savoir-faire / savoir-être permettant l'accès à l'emploi ou à la formation - Travail sur le savoir être et la valeur travail*
- *Développer des actions moins formelles que les dispositifs emploi de droit commun, permettant l'expression du vécu des habitants, leur apportant un soutien psychologique et favorisant le recueil de leurs besoins*
- *Actions favorisant la reprise de la confiance en soi et la mobilisation vers un projet professionnel*

Objectif 2 : *Poursuivre les actions locales en faveur des demandeurs d'emplois*

- *Actions d'accompagnement renforcé existantes (avec des objectifs QPV) : PLIE, Revenu de Solidarités Actives (RSA), Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS), Accord National Interprofessionnel (ANI)*
- *Actions visant à lever les freins périphériques à l'emploi en lien avec le volet social : modes de garde d'enfants souples et réactifs, accès aux droits et aux soins, soutien psychologique, mobilité*
- *Actions visant préparer à l'emploi et à lutter contre la fracture numérique*

Objectif 3 : *Soutenir et renforcer les actions d'insertion*

- *Développer les Ateliers Chantiers d'Insertion dans la commune*
- *Renforcer la formation dans les étapes d'insertion par l'activité économique*

Objectif 4 : *Adapter les formations et faciliter l'accès aux formations*

- *Actions favorisant le raccrochage scolaire,*
- *Développer l'offre en Français Langue Etrangère de la Région pour les publics en quartiers prioritaires*
- *Actions spécifiques de mobilisation vers la formation*

Priorité 4 : Poursuivre le travail de lisibilité et d'accessibilité de l'offre de services

Objectif 1 : *Affirmer le positionnement de la Maison de l'Emploi et de l'Insertion et son rôle de coordination*

- *Animer, coordonner les acteurs associatifs locaux de l'emploi au sein du Conseil de maison de la MDEI (émergence d'action, recherche de mutualisation)*
- *Formaliser le partenariat avec Pôle Emploi*
- *Impulser et coordonner la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics*
- *Poursuivre l'accueil de 1er niveau pour l'ensemble des saintfoniards (Accueil d'Insertion et d'Orientation) à la MDEI*

Objectif 2 : *Développer des lieux de parole et d'expression du vécu des publics et des habitants*

- *Faire connaître et rendre plus lisible aux habitants de Saint-Fons la "boîte à outils" de l'insertion vers et dans l'emploi*
- *Réinstaurer des espaces informels pour rompre avec la rigidité des dispositifs*

Les modalités opératoires	Droit commun pré identifié
Mise en place d'un comité de suivi commun développement économique et emploi-insertion réunissant les services de la Ville, Pôle Emploi, l'Etat (représenté par la DIRECCTE) et la Métropole. Les instances du PLIE apportent un suivi, un contrôle et une évaluation de la mise en œuvre concrète des actions et une animation territoriale et un outillage technique des référents de parcours Le conseil de maison de la Maison de l'Emploi et de l'Insertion coordonne les associations locales intervenant sur l'emploi-insertion	Métropole : tant pour le volet développement économique que pour le volet insertion avec une volonté d'articuler clairement les 2 volets Caisse des dépôts : développement des territoires, soutien à la création d'entreprises et au développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), notamment la création de Pôles territoriaux de coopération économique permettant de fédérer les structures d'insertion par l'activité économique, organismes de formation, collectivités locales et petites et moyennes entreprises autour de projets communs.

<p>Le comité technique économique « portes du sud » et le Comité territorial Lyon Ville de l'Entrepreneuriat « Portes du Sud » (comité technique réunissant tous les acteurs de la création d'entreprises Lyon Ville de l'Entrepreneuriat) coordonnent les acteurs économiques du territoire</p> <p>Mise en place d'un comité technique pour l'opération urbaine FISAC, mobilisant tous les partenaires</p>	<p>Le volet création d'entreprise, autour de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, articulé avec les réseaux de l'ESS (URScop, CRESS...), de la création d'activité (ADIE, Initiative France, France Active...) et des Chambres Consulaires.</p> <p>Intervention d'EPARECA qui gère un centre commercial dans l'Arsenal</p> <p>Les Chambres Consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et Chambre des métiers du Rhône), outre le développement économique sont associées sur le lien entre les acteurs de l'emploi et les entreprises, notamment pour l'organisation de forums et le développement des contrats en alternance. De même un partenariat avec les branches professionnelles et les organismes paritaires collecteurs agréés est recherché.</p> <p>Région : soutien au développement économique et aux créateurs d'entreprise, sa compétence en matière de formation professionnelle et d'organisateur du service public régional d'orientation, ses actions en faveur du raccrochage scolaire dont Ecole de la 2ème chance, son soutien à l'insertion par l'activité économique, son soutien à l'emploi des jeunes et ses actions territorialisées (initiatives locales).</p> <p>La DIRECCTE par sa dimension de soutien à l'économie et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, sa mise en œuvre de mesures avec des objectifs QPV : programmes d'accompagnement renforcé (CIVIS, EPIDE, Ecole de la 2^{ème} chance), insertion par l'activité économique, mesures pour l'emploi et son financement de droit commun.</p> <p>Pôle Emploi et la Mission Locale par leur rôle d'accompagnement et de prescripteurs. Il convient de veiller à ce que les moyens de droit commun de ces 2 structures soient adaptés à la population en QPV de la Commune.</p>
<p>Liens avec Vénissieux</p> <p>Appartenance à la même Commission Locale d'Insertion</p> <p>Appartenance au même PLIE</p> <p>Actions intercommunales avec des opérateurs communs sur l'emploi et l'insertion : Innovation et Développement, Estime, Elantiel.</p> <p>Objectif de développer la dynamique partenariale et intercommunale.</p>	

Pilier Renouvellement urbain et Cadre de vie : une attractivité renouvelée et une qualité de vie

Ce pilier regroupe quatre thématiques : urbanisme habitat, cadre de vie, déplacement, tranquillité. Elles sont déclinées ici en priorités (cf. les orientations stratégiques citées dans la troisième partie « Projet de territoire intégré »), en objectifs et actions. Les points de vigilance, ressources potentielles, modalités opératoires et droit commun sont identiques aux quatre thématiques.

Les points de vigilance	Les ressources potentielles
<p>Un projet Arsenal dans le cadre du PNRU qui, malgré des améliorations significatives (création d'un groupe scolaire, jardins familiaux, aménagements résidentiels,...) n'a pas permis d'engager une dynamique positive sur le territoire.</p> <p>Une occupation du parc social qui se précarise plus fortement et rapidement que la moyenne d'agglomération et qui dépasse parfois les moyennes des 4 Grands Projets de Ville (Vaulx en Velin, Vénissieux, Rillieux la Pape, Lyon – Duchère).</p> <p>Un classement en site d'intérêt régional qui peut contraindre l'ambition du projet Arsenal Carnot Parmentier.</p> <p>La gestion des temps du projet : le temps des habitants, le temps long du projet urbain, le temps intermédiaire de la gestion et de l'amélioration du cadre de vie.</p> <p>Des points noirs au titre de la GSUP et au titre de la tranquillité qui perdurent et un épuisement des habitants qui renoncent à voir la situation s'améliorer.</p>	<p>Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain avec deux territoires de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Arsenal Carnot Parmentier : site d'intérêt régional signalé,</i> – <i>Clochettes – Minguettes : site d'intérêt national.</i> <p>Une Maison du projet à constituer à l'Arsenal - Carnot Parmentier.</p> <p>Le partenariat Interbailleurs et des gestionnaires</p>

Urbanisme et Habitat

Priorité 1 : Une stratégie de peuplement partagée (attributions et relogements)

Objectif 1 : *Observer l'occupation du parc social et de la demande de logement social*

- *Poursuivre l'observation de l'occupation du parc locatif social dans le cadre de l'Instance Locale de l'Habitat et des Attributions (Occupation du parc social, demande du logement social, attributions des logements sociaux)*
- *Avoir une approche intercommunale Saint-Fons / Vénissieux sur le rééquilibrage de l'occupation du parc social*

Objectif 2 : *Définir une stratégie partagée et déclinée à l'échelle communale*

- *Echanges partenariaux en Assemblée générale de l'Instance Locale de l'Habitat et des Attributions*

- *Veille sur les pratiques sur d'autres agglomérations en France (notamment liées aux orientations du Comité interministériel Egalité et Citoyenneté)*
- *Convention « article 8 » de la loi du 21 février 2014 à définir à l'échelle métropolitaine dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement et du futur plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs*
- *Déclinée localement ladite convention « article 8 »*

Objectif 3 : *Modalités de mobilisation des contingents réservataires Ville et Métropole*

- *Définition des critères d'attribution de logements sociaux sur le contingent réservataire Ville*
- *Identifier les pratiques des autres communes*
- *Articuler les pratiques Ville et Métropole*
- *Poursuivre l'animation et la coordination autour de la Commission des Cas Prioritaires*

Priorité 2 : Un renouvellement et une diversification de l'offre de logements

Objectif 1 : *Réduire la part de logements sociaux et permettre des parcours résidentiels*

- *Passer en dessous du seuil de 50% de logements sociaux à l'échelle communale dans le temps du contrat*
- *Démolition de logements sociaux dans le cadre du projet de renouvellement urbain (Arsenal Carnot Parmentier)*
- *Définition dans le cadre de la convention habitat d'agglomération du niveau de reconstitution de l'offre de logements sociaux sur la commune et ses quartiers au regard de ses contraintes (taux important de logements sociaux : 53%, commune sans potentiel foncier hors renouvellement urbain, partie du territoire grevé par les risques technologiques, absence d'offre structurante de transports en commun urbains)*
- *Étude habitat permettant de définir les volumes et les produits en précisant le rythme d'écoulement probable, la nature des produits avec l'impact sur les effectifs scolaires*
- *Diversification de l'offre de logement : produits en accession sociale à la propriété sécurisée, accession libre.*

Objectif 2 : *Renouveler l'offre de logements sociaux et assurer qualité, réactivité dans la gestion patrimoniale*

- *Reconstruction de logements sociaux amenant une diversification des produits existants sur Saint-Fons*
- *Réhabilitation avec une ambition énergétique*
- *Etudier le raccordement possible à un réseau de chaleur du patrimoine situé à Carnot Parmentier (réhabilitations, reconstructions) et des équipements publics*
- *Veiller à répondre aux besoins spécifiques des jeunes et des personnes âgées dans l'offre de logements*
- *Renforcement de la maintenance des équipements et amélioration des délais d'intervention dans le patrimoine locatif social*

Objectif 3 : *Accompagner les copropriétés en difficultés ou sortant de dispositifs ANAH (OPAH, Plan de Sauvegarde) et mettre en place des modalités simples de gestion des futures copropriétés*

- *Définir la suite donnée au Plan de sauvegarde 2010-2015 pour les copropriétés Les Clochettes et Cité les Clochettes*
- *Accompagnement des copropriétés sur les travaux d'aménagements résidentiels ou d'espaces publics attenants*
- *Accompagner les copropriétaires dans leurs droits et devoirs*
- *Définition dès l'opération d'aménagement ou l'opération immobilière des éléments de gestion future eu égard aux causes probables de difficultés futures (taille de copropriété / fonctionnement des instances, équipements communs à plusieurs copropriétés, domanialités, gestion des espaces extérieurs,...)*

Priorité 3 : Améliorer la qualité des espaces extérieurs et l'offre de services publics

Objectif 1 : Développer les espaces verts et la qualité paysagère dans les quartiers en renouvellement urbain

- *Définition d'un plan de reconquête des espaces extérieurs pour les dédier à des espaces verts (espaces minéraux, poches de stationnement, emplacements réservés,...)*
- *Identifier les rues pouvant accueillir des arbres d'alignements et du stationnement longitudinal*
- *Définir un programme de reprise des gabarits de rues au regard des alignements d'arbres, du stationnement et du développement des modes doux*

Objectif 2 : Créer des parcours lisibles et améliorer l'implantation des services publics

- *Identifier, cartographier et organiser la signalétique pour des parcours de parcs en parcs (Balmes, Parc Victor Basch, Parc des Minguettes, Grandes Terres, Lônes et balmes du Rhône)*
- *Etudier une optimisation de l'implantation des services publics sur les quartiers*
- *Améliorer la lisibilité de l'offre d'équipements publics sur les quartiers (rapport à l'espace public, signalétique,...)*

Objectif 3 : Conforter l'existence des jardins familiaux supports d'animation locale

- *Assurer dans la durée du contrat la pérennité des jardins familiaux et collectifs de l'Arsenal*
- *Poursuivre la capacité d'animation locale à partir des jardins en soutenant ou mobilisant les jardiniers dans leurs actions*

Priorité 4 : Rendre l'offre éducative attractive

Objectif 1 : Un Collège attractif

- *Définir la nature des travaux nécessaires pour un Collège attractif : reconstruction - démolition, réhabilitation, calibrage (effectifs), offre scolaire (filières, options,...) et locaux adéquats*

Objectif 2 : Une offre élémentaire calibrée

- *Mener une étude prospective sur l'évolution des effectifs au regard des programmes immobiliers (définition des programmes immobiliers au regard du besoin de mixité) et de l'impact du renouvellement urbain (période de baisse d'effectifs liée aux démolitions, renouvellement du parc immobilier)*
- *Définir le nombre de groupes scolaires, leur répartition géographique (emplacements réservés si nécessaire), le volume de classes, l'offre de locaux pour les activités scolaires et péri scolaires,...*

Cadre de vie (gestion des espaces)

Priorité 1 : Conforter la place de la GSUP comme outil participant à la mise en place d'un projet de territoire global

Objectif 1 : Structurer la gouvernance de la Gestion sociale et urbaine de proximité et conforter le partenariat des intervenants de la GSUP

- *Définir de manière partenariale les instances techniques et la régularité des rencontres*
- *Etudier les modalités de meilleure collaboration entre les personnels de proximité du Grand Lyon, de la Ville, des bailleurs sociaux ou des copropriétés*

- Développer l'interconnaissance et la mise en réseau des personnels de proximité des différents gestionnaires en incitant à développer des démarches collectives.
- S'appuyer sur les centres de ressources afin de développer des outils et des pratiques communes.

Objectif 2 : *Construire une vision territoriale partagée*

- Rapprocher les programmations GSUP et TFPB afin de construire une vision territoriale partenariale commune.
- Mise en place d'une programmation triennale permettant la déclinaison du plan d'actions sur le long terme.
- Développer les actions interbailleurs

Objectif 3 : *Favoriser l'insertion sociale et professionnelle dans le domaine de l'environnement et des espaces verts*

- Poursuivre les démarches croisées GSUP et insertion professionnelle du type : marché d'insertion
- Implication des bailleurs dans les dispositifs : chantier VVV, chantier d'insertion...

Priorité 2 : Assurer une gestion adaptée pour améliorer l'attractivité du cadre de vie

Objectif 1 : *Conforter la gestion quotidienne*

- Assurer une même qualité du cadre de vie dans les espaces publics et résidentiels.
- Expérimentation et évaluation d'un rythme de collecte adapté à la densité de l'habitat du quartier de l'Arsenal.
- Poursuivre la clarification des domanialités afin d'assurer une délimitation claire entre les espaces publics et les espaces résidentiels : entretien mieux assuré / gestionnaire responsabilisé
- Maintenir une présence de proximité renforcée
- Gestion du temps long du projet et maintien sur les secteurs en mutation profonde un niveau de service tout au long du relogement

Objectif 2 : *S'adapter aux contraintes de gestion de chantier*

- Gestion des espaces en transition
- Proposer une gestion de chantier flexible pour atténuer les nuisances liées aux travaux
- Coordonner les gestionnaires pour maintenir la qualité du cadre de vie durant les phases chantier
- Assurer l'information des habitants tout au long du chantier

Objectif 3 : *Anticiper la gestion en amont des projets*

- Définir en amont la répartition des domanialités
- Anticiper la gestion future des espaces
- Analyser les projets d'aménagement au regard de la gestion future (mobilisation des gestionnaires)
- Mobiliser le groupe ressource métropolitain « tranquillité et qualité des espaces publics »

Priorité 3 : Conforter la participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie

Objectif 1 : *Favoriser l'appropriation et le respect des espaces par les habitants*

- Accompagner l'expérimentation de la fréquence de collecte par des actions de sensibilisation coordonnées (thématiques précises : tri, encombrants et résidences ciblées).
- Poursuite des actions d'éducation à l'environnement, au développement durable et aux économies d'énergie

- Pérenniser l'animation des jardins familiaux et accompagner les dynamiques collectives favorisant l'appropriation des espaces extérieurs.

Objectif 2 : Favoriser l'implication des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie

- Systématiser les démarches de concertation sur les projets d'aménagements d'espaces.
- Poursuivre et développer des outils favorisant la participation des habitants : diagnostic en marchant, marche exploratoire de femmes...
- Conforter la place et le développement des comités de locataires et habitants relais

Objectif 3 : Favoriser les économies d'énergies (habitat et déplacements)

- Accompagner au changement de comportements au travers d'actions de sensibilisation
- Conforter les initiatives susceptibles de réduire la facture énergétique

Déplacements, désenclavement

Priorité 1 : Désenclaver Saint-Fons et ses quartiers

Objectif 1 : Traiter les coupures urbaines

- Coupure urbaine Nord « Moulins à vent – Saint-Fons » (Laurent Bonnevey - Voies ferrées)
- Coupure urbaine Ouest (voie ferrée - Chimie - Port Edouard Herriot - Boulevard Pierre Sémard - Boulevard Laurent Bonnevey - insertion de l'Anneau des sciences)
- Examen des aménagements sommaires permettant d'améliorer les circulations de type modes doux
- Etudier les aménagements nécessaires à traiter les coupures urbaines
- Programmer le phasage des travaux pour le traitement des coupures urbaines

Objectif 2 : Assurer une liaison performante sur Lyon

- Améliorer la performance et l'attractivité des lignes de transport en commun vers Lyon et particulièrement pour assurer une liaison directe avec le Métro B (Gerland - Debourg)
- Etudier l'amélioration de l'offre de service sur la gare TER de Saint-Fons

Objectif 3 : Assurer la desserte du quartier de l'Arsenal par les transports en commun, en cœur de quartier

- Analyser le besoin et la pertinence de l'offre de service (cadencement, circuit,...)
- Poursuivre le traitement des voies permettant l'accueil d'un transport en commun (élargissement Mathieu Dussurgey, girations,...)
- Mettre en place une desserte de transports en commun sur l'Arsenal

Objectif 4 : Faciliter la mise en place d'une liaison de rocade Vaulx en Velin – Saint-Fons

- Anticiper et préserver dans les projets urbains et les projets de voirie la future ligne de rocade A8 inscrite au SCOT et au PDU

Objectif 5 : *Améliorer la desserte du quartier des Clochettes*

- *Rechercher un éventuel tracé plus direct de la ligne 60 vers le Centre*
- *Améliorer la visibilité et l'accessibilité de l'offre tramway pour les habitants des Clochettes*
- *Améliorer les cheminements vers les stations existantes de tramway*
- *Aménager les parcours modes doux entre le quartier des Clochettes et le Centre de la ville de Saint-Fons*

Objectif 6 : *Optimiser la desserte de Carnot Parmentier*

- *Etudier au regard du besoin et du nouveau maillage viaire l'évolution de l'offre TC (circulation sur futur prolongement rue Gravallon en remplacement des rues Albert Thomas et Aristide Briand)*

Priorité 2 : Poursuivre le maillage viaire simple, lisible et structurant des quartiers

Objectif 1 : *Supprimer les impasses*

- *Prolonger les voies Casanova, Zola*
- *Etudier le complément de maillage sur le secteur Allende (impasse rue Edouard Vaillant, rue « place Allende » desservant le SGAP)*

Objectif 2 : *Améliorer les rues structurantes du quartier de l'Arsenal*

- *Elargir la rue Mathieu Dussurgey et améliorer l'aménagement de la rue Zola*
- *Traiter les girations sur les rues Dussurgey, Montesquieu, Robert et Reynier*

Objectif 3 : *Un axe mode doux structurant*

- *Créer un axe mode doux reliant les stades Carnot et Cressonnière via l'axe central Grandes Terres – Maisons Bleues – Buissons, rue Victor Hugo prolongée, rue Jean Macé, rue Diderot)*

Objectif 4 : *Des circulations apaisées*

- *Développer les alignements d'arbres et le stationnement bilatéral*
- *Réduire l'emprise circulée des chaussées*
- *Expérimenter un zonage 30 de l'ensemble des secteurs résidentiels*
- *Interdire le transit par les véhicules poids lourds au sein des zones résidentielles*
- *Procéder à des contrôles de vitesse et contrôle du respect des restrictions de circulations*
- *Etudier des évolutions du plan de circulation*

Priorité 3 : Favoriser l'usage des transports en communs et l'intermodalité

Objectif 1 : *Faciliter l'accès à l'offre de mobilité sur le territoire*

- *Poursuivre les efforts d'information sur l'offre existante*
- *Assurer un meilleur accès aux titres de transports TCL et TER (absence de bornes ou obligation de détention de carte bancaire)*
- *Assurer une information et faciliter le recours aux tarifications sociales*
- *Poursuivre l'accès facilité au permis de conduire pour les personnes en insertion : Auto Ecole Sociale*

Objectif 2 : *L'accompagnement à la levée des freins cognitifs à la mobilité*

- *Faciliter la garde d'enfants pour les personnes en insertion professionnelle*
- *Accompagner à l'autonomie dans la pratique des transports en communs susceptibles de générer des craintes : Bus, Métro, Tramway*

Objectif 3 : *Favoriser l'accès aux nouveaux modes de mobilité partagée*

- *Solliciter le déploiement du Vélo'v à Saint-Fons et améliorer l'accès au service (contrainte liée à l'obligation de détention de carte bancaire)*
- *Favoriser le développement de l'auto partage, du covoiturage*
- *Etudier la faisabilité d'un garage solidaire tant pour les véhicules motorisés que les cycles*

Améliorer la tranquillité et la convivialité dans l'espace public

Priorité 1 : Contribuer à la tranquillité publique en lien avec le CLSPD

Objectif 1 : Conforter le lien entre GSUP et tranquillité publique

- Participation aux instances du CLSPD
- Mise en lien avec le groupe ressource prévention situationnelle et qualité de vie de la Métropole
- Veiller à l'efficacité du partenariat Bailleur / Police (mise en place du rappel à l'ordre, poursuite des visites de parties communes, interlocuteur référent pour les dépôts de plaintes...)
- Porter à connaissance des partenaires les éléments de diagnostic territorial au fur et à mesure de son actualisation

Objectif 2 : Améliorer la tranquillité publique par la présence des professionnels sur le terrain

- Assurer une présence sur le terrain des forces de l'ordre Police Municipale et Police Nationale
- Saisir l'Etat de la mise en cohérence des géographies prioritaires de la politique de la ville et du Ministère de l'Intérieur (Convention interministérielle, Comité interministériel)
- Interventions des forces de l'ordre au regard des besoins
- Lien avec le délégué Police population
- Assurer une présence sur le terrain des éducateurs de prévention spécialisée et des médiateurs sociaux
- Conforter l'implication des bailleurs dans les dispositifs de tranquillité (développement des Travaux d'Intérêt Généraux, chantiers VVV, rappel au bail...).

Objectif 3 : Systématiser la démarche de prévention situationnelle dans les projets d'aménagement des espaces

- Faire appel au Référent sureté de la Police Nationale, pour un avis consultatif sur les projets d'aménagement.
- Faire le lien avec les outils de participation dont ceux de GSUP impliquant les habitants (visite de terrain, marche exploratoire, diagnostic en marchant, conseil citoyen...)

Priorité 2 : Favoriser l'animation des quartiers et l'appropriation des espaces publics

Objectif 1 : Favoriser la mixité fonctionnelle sur les quartiers

- Conforter des commerces de proximité sur les quartiers pour les premiers services
- Implanter des équipements publics qui accompagnent l'animation des espaces publics (groupes scolaires, locaux associatifs,...)

Objectif 2 : Rendre les habitants partie prenante de la tranquillité résidentielle et de la sécurité publique

- Développer la communication en matière de tranquillité publique afin de rendre les habitants acteurs de leur sécurité
- Clarifier le rôle des différents intervenants de terrain pour une meilleure lisibilité et appropriation des dispositifs par les habitants (Polices, Justice, médiation, dispositif tranquillité...).
- Accompagner les dynamiques habitantes pour l'animation des espaces publics (Dispositif Agir dans mon quartier, Cf. Pilier Cohésion sociale)
- Travailler sur la convivialité dans l'espace public (Cf. Pilier Cohésion sociale)
- Lutter contre l'isolement et appuyer des échanges interculturels (Cf. Pilier Cohésion sociale)

Les modalités opératoires et la gouvernance	Le droit commun pré identifié
<p>Copil RU</p> <p>Interbailleurs</p> <p>Gouvernance GSUP à conforter (lien programmation GSUP- TFPB et régularité des rencontres à réfléchir pour impulser une dynamique collective entre les bailleurs et gestionnaires</p> <p>Les différentes réunions MCT</p> <p>Une opération d'aménagement pour le projet sur le secteur Carnot Parmentier</p> <p>A définir pour Arsenal et Carnot Parmentier</p>	<p>Mobilisation du droit commun pour les moyens de gestions de la Métropole (nettoisement, collecte)</p> <p>Exonération TFPB</p> <p>Adaptation du service public aux besoins du territoire (Etat : Police Nationale, Métropole de Lyon, Ville de Saint-Fons, Bailleurs sociaux).</p> <p>Autorités organisatrices du transport : SYTRAL (transports urbains) et Région (offre TER).</p>
<p>Liens avec Vénissieux</p>	
<p>Lien inhérent au QPV Minguettes Clochettes qui amène à une mise en cohérence du projet de renouvellement urbain à l'échelle du plateau des Grandes Terres.</p>	

L'approche transversale par quartier prioritaire

Cette approche sert de base au protocole de préfiguration avec l'ANRU et d'animation du partenariat local au titre du développement social et du développement économique, emploi insertion.

Pour les deux quartiers, la posture professionnelle et la relation entre les institutions et les habitants est une des priorités partagée par les habitants, les acteurs de territoires et les partenaires institutionnels. Ce thème développé dans le cadre stratégique du contrat doit voir sa concrétisation au plus près des territoires et de manière adaptée aux spécificités de chacun des environnements propres à ces derniers.

Quartier Arsenal - Carnot Parmentier



Vue du quartier Arsenal Carnot Parmentier (juin 2013)

Présentation du quartier

Le périmètre prioritaire politique de la ville l'Arsenal – Carnot Parmentier compte près de 6 000 habitants (35% des habitants de Saint-Fons). Il compte plus de 2 400 logements, dont 2 100 de ces logements sont sociaux, soit 88% (53.3% à l'échelle communale).

Le quartier Arsenal (Dussurgey – Zola – Robert et Reynier) en compte 4 500 habitants. Il est situé en entrée Nord de la commune sur les anciens terrains de l'Etat qui y a construit un quartier d'habitat social dans les années 70.

Le quartier est composé de logements sociaux en tours (R+7 à R+10) ou barres (R+4 à R+9). Les dernières réhabilitations datent d'environ 15 ans.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, plusieurs opérations ont été engagées : reconstruction démolition d'un foyer ADOMA, aménagements de pieds de tours, d'espaces publics, maillage viaire et équipements publics (création d'un groupe scolaire, extension de la pépinière d'entreprises, création de locaux associatifs, traitement des abords du centre commercial). L'intervention sur l'habitat a été limitée (pas d'opération de démolitions – reconstructions de logements sociaux familiaux, pas de réhabilitation), mais une diversification a été engagée au travers d'opérations

privées (programme Bouygues sur le Parc Lyon Sud – ex France télécom) et d'accès sécurisé à la propriété (programme Arcade suite à consultation Grand Lyon).

Le projet de rénovation urbaine reste d'une ampleur limitée avec un programme de 32 M€ et des participations de l'ANRU et du Grand Lyon de 6.36 et 3.5 M€ respectivement.

Le quartier connaît une bonne dynamique associative et les jardins familiaux ou collectifs constituent un vecteur intéressant pour les animations de quartier. Toutefois, en terme de précarité, l'Arsenal est le quartier qui connaît le plus de difficultés cumulées (niveau de revenu, situation au regard de l'emploi, de la santé, de la délinquance, niveau de scolarité très faible,...).

Le quartier Carnot-Parmentier (Maisons Bleues, Grandes Terres, Parmentier), construit dans les années 50-60, accueille 1 700 habitants. Il s'étend sur 15 ha et est composé de plusieurs entités urbaines représentant près de 800 logements quasiment tous sociaux (773 logements) et qui représente 20 % du parc locatif social de la commune.

Le quartier souffre d'un certain nombre de dysfonctionnements notamment sur le plan urbain (rupture avec le centre-ville), au niveau résidentiel (faible qualité architecturale, thermique, acoustique), en termes de cadre de vie (espaces extérieurs dégradés) et sur le plan social (concentration de ménages précaires, familles monoparentales, faible taux d'activité,...).

Les principaux enjeux de rénovation du quartier consistent à ouvrir le quartier sur la ville, à l'intégrer à part entière dans le centre de Saint-Fons, à diversifier l'habitat et les équipements qu'il accueille afin de garantir une mixité sociale et développer un quartier multifonctionnel.

Articulation avec les politiques d'agglomération : le SCOT – le PLU-H – le PDU

Saint-Fons et Vénissieux font partie du territoire de projet Centre Est du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) identifié comme territoire stratégique de développement pour l'agglomération. Ce grand territoire vise à accueillir près de 40% du développement à 2030.

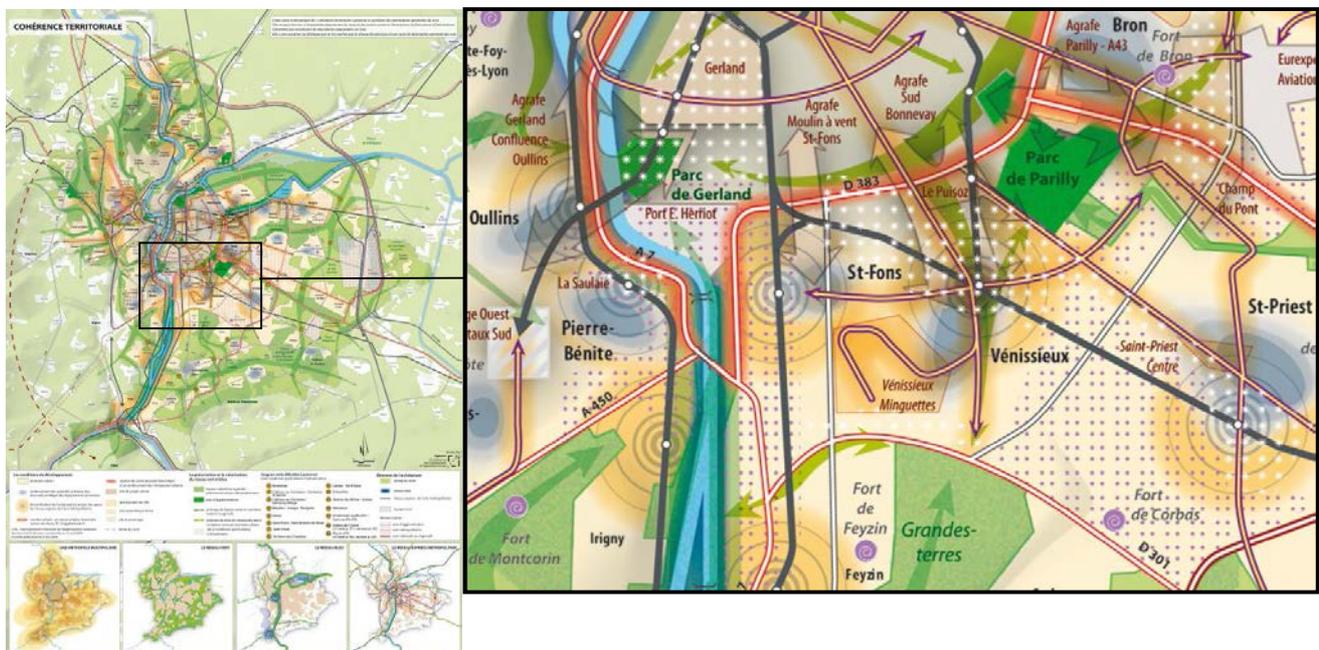


Schéma de cohérence territoriale - Carte de cohérence territoriale - Zoom Saint-Fons - Vénissieux

Saint-Fons fait partie des polarités urbaines d'agglomération à conforter au titre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Le projet de rénovation urbaine Arsenal Carnot Parmentier 2015-2030 vise notamment à contribuer à l'élargissement du centre bourg pour conforter sa fonction de polarité.

La limitation des effets de coupure générés par le boulevard Laurent Bonnevey est également à rechercher. Une meilleure desserte en transports en commun de Saint-Fons et de ses quartiers doit pouvoir répondre à l'isolement relatif au regard du reste du territoire. Le territoire subit des coupures routières (autoroute A7, Laurent Bonnevey, Boulevard

Urbain Sud), ferrées (Paris Lyon Marseille et ligne de Grenoble), doublée de larges emprises industrielles (Vallée de la chimie, Arsenal).

Le renforcement de l'offre de transports de la gare TER au travers du réseau express de l'aire métropolitaine ainsi que le renforcement du réseau de transports urbains avec l'arrivée de la ligne forte périphérique A8 (Vaulx en Velin - Bron - Vénissieux - Saint-Fons) font partie des orientations fixées par le SCOT.

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) fixe comme objectif sans précision de délais une desserte de Saint-Fons au titre de la ligne rocade A8. Saint-Fons sera également concerné par le débouché de l'Anneau des Sciences sur le Boulevard urbain Laurent Bonnevey (lui-même porteur de transports en communs).

3 enjeux au titre du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) :

- Qualité de vie pour une commune de 1^{ère} couronne
- Attractivité : diversité résidentielle et confortement commercial
- Mise en valeur des qualités géographiques (belvédères, fleuve)

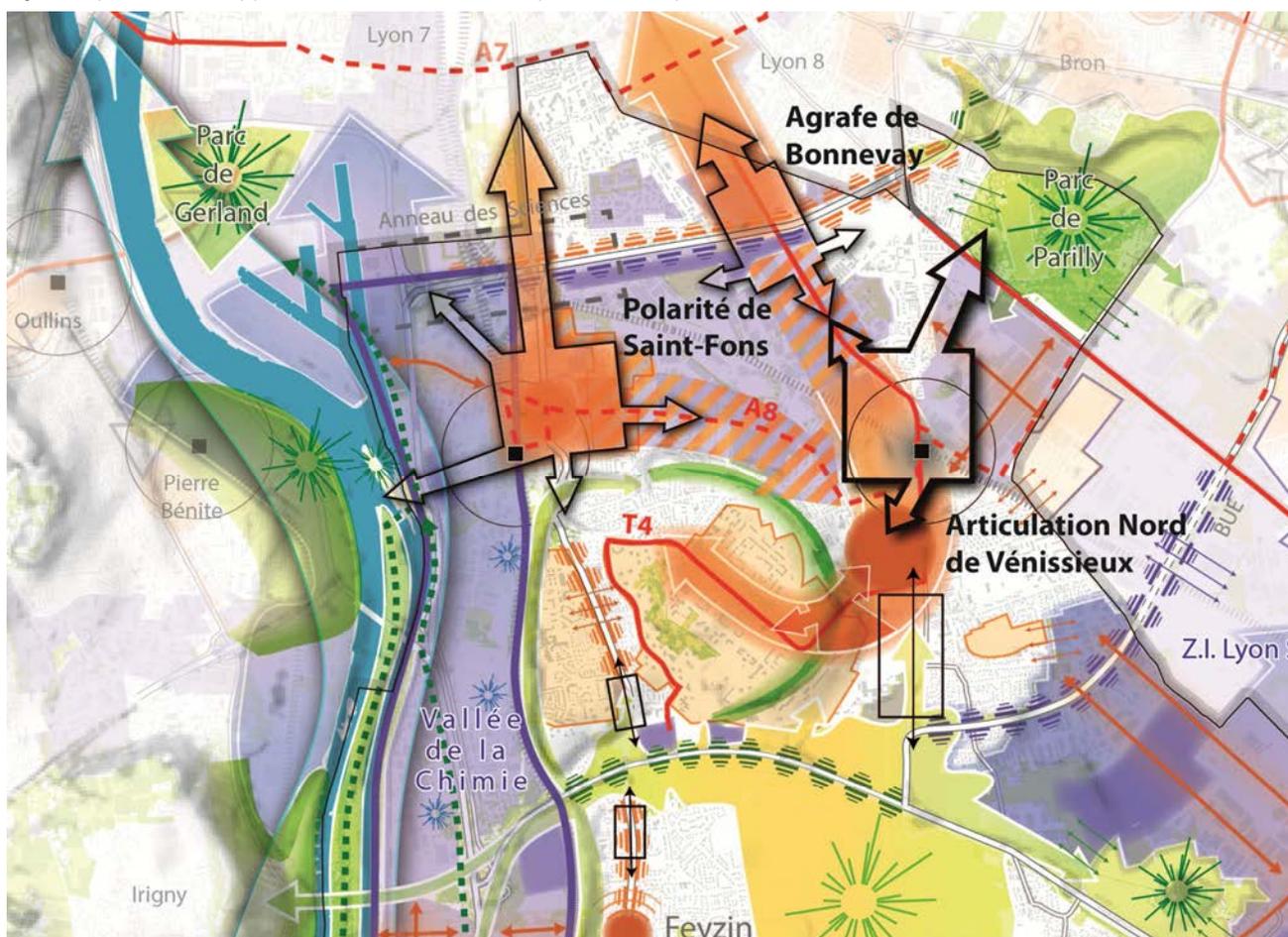
2 axes de dynamiques :

- Axe stratégique Est ouest

Dynamique fonctionnelle et paysagère (relier Saint-Fons au Centre : TC)

- Axe historique Nord – Sud

Dynamique de développement urbain (réduire l'impact des coupures urbaines fortes)



Extrait du projet de PLU-H concernant le territoire de Saint-Fons

Le site dans la commune

Le quartier prioritaire Arsenal Carnot Parmentier représente 35% de la population communale et concentre 59% des logements sociaux de la commune (88% des logements sur le quartier sont sociaux, 53.3% à l'échelle communale).

Enjeux / Orientations stratégiques

En synthèse, le NPNRU se décline en 3 enjeux sur Saint-Fons (Cf. Pilier renouvellement urbain et cadre de vie) :

- Favoriser la mixité : diversification de l'offre de logement (démolitions, reconstructions, réhabilitations), stratégie de peuplement, qualité du cadre de vie (espaces verts), offre scolaire (groupes scolaires, collège),
- Désenclaver la commune et ses quartiers (TC et maillage viaire),
- Améliorer la gestion du cadre de vie et la tranquillité publique.

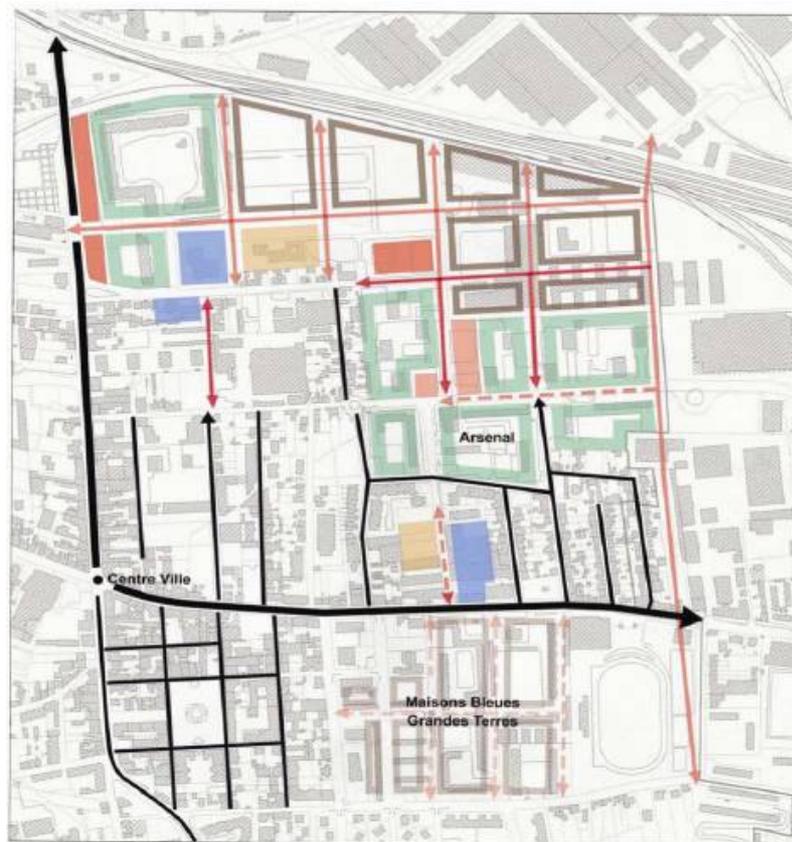
Les priorités géographiques au titre du renouvellement urbain sur Saint-Fons sont les suivantes :

1. Un projet ambitieux sur Carnot Parmentier - entrée Est
2. Amplifier le renouvellement urbain de l'Arsenal sur l'entrée Nord
3. Relier les Clochettes

Pour le secteur Arsenal :

Le projet de rénovation urbaine a vocation à être poursuivi et renforcé sur le volet désenclavement et diversification de l'habitat. Une étude sera menée dans le cadre du protocole de préfiguration pour compléter les éléments de projet urbain définis pour la période 1995 - 2010 et ainsi assurer la définition des orientations et du programme opérationnel du Nouveau Programme Nationale de Rénovation Urbaine. Les enjeux retenus par les partenaires portent sur :

- la requalification de l'entrée Nord de la Ville
- la poursuite du désenclavement
- la diversification de l'habitat



Rappel du projet urbain 1995-2010 (Convention de rénovation urbaine Arsenal)

Pour le secteur Carnot Parmentier :

Le plan de composition urbaine a été conçu par une équipe pluridisciplinaire conduite par Anne Gardoni. Il a été réalisé en concertation avec les habitants du quartier et partagé par l'ensemble des partenaires institutionnels lors d'un comité de pilotage en 2012. Il repose sur les principes suivants :

- • L'Ouverture du quartier sur la ville
- • La diversité d'habitat
- • L'offre d'équipements publics
- • La recomposition des espaces extérieurs

Ce plan sera ajusté dans le cadre de l'opération d'aménagement. Il intégrera notamment la démolition de la Tour ainsi que des améliorations dans le plan de composition.

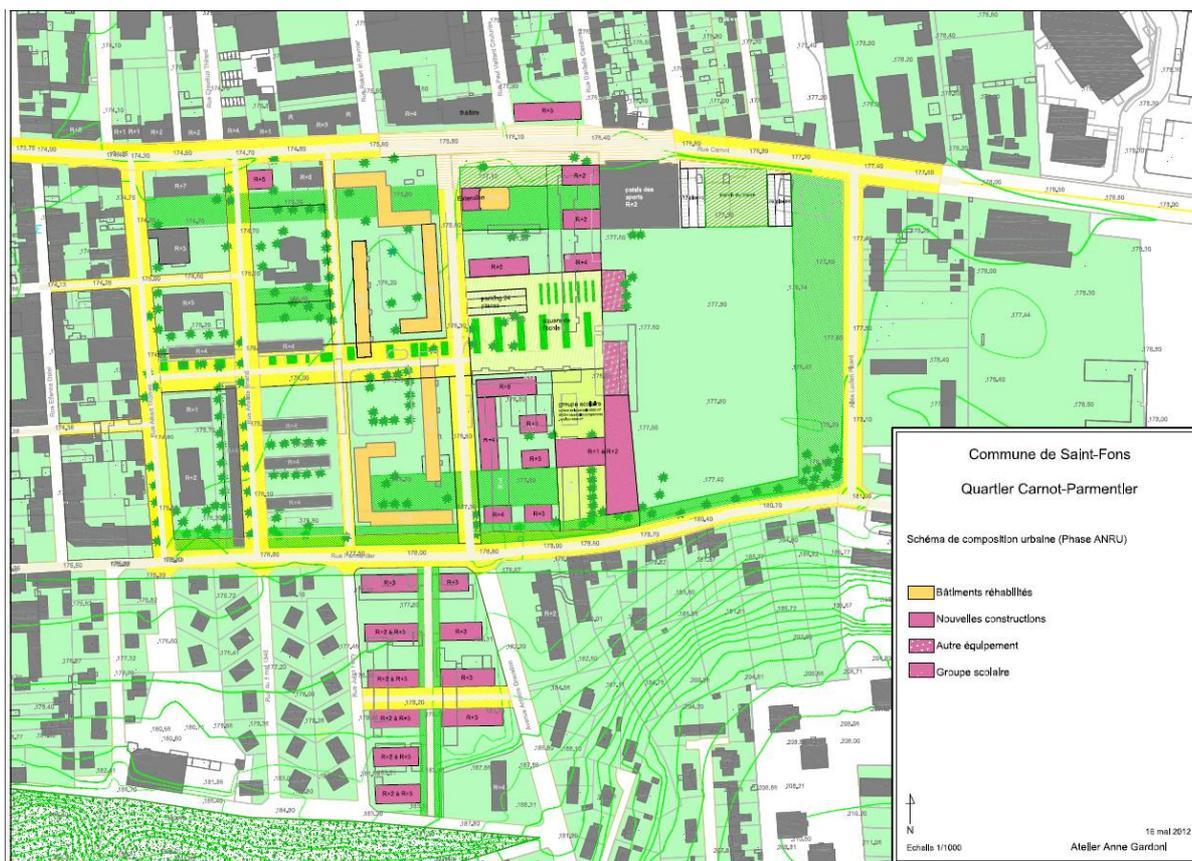


Schéma de composition Carnot Parmentier (Comité de pilotage 2012)

Vocation et rôle du site à moyen – long termes (10-15 ans)

Le secteur Arsenal Carnot Parmentier a pour vocation de venir étayer la centralité de la commune avec une dominante résidentielle. Le renouvellement urbain de ce site constitue un levier pour un changement d'image de la commune par un développement plus arboré et paysager du bas de la commune. Situé en première couronne de Lyon, ces secteurs doivent pouvoir accueillir dans un cadre attrayant et de qualité, des logements de qualité et desservis fortement depuis le centre de l'agglomération ainsi qu'une population diverse et de catégorie socio professionnelle allant des ouvriers aux cadres intermédiaires, des jeunes en début de carrière aux familles nombreuses.

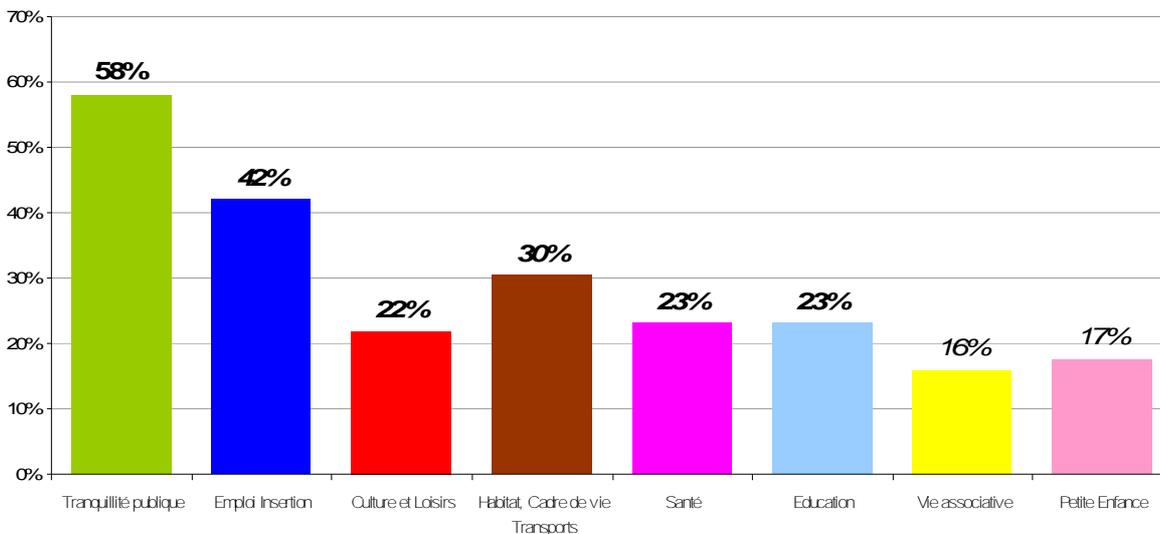
Mobilisation et attentes des habitants

La définition du projet de rénovation urbaine pour le secteur Carnot Parmentier a fait l'objet d'une concertation tout au long de l'étude qui s'est déroulée de 2010 à 2012. Dans ce cadre, un diagnostic en marchant, des ateliers, des réunions publiques ont été organisées. Par la suite, la pédagogie active a pris le relais pour mieux appréhender ce qu'implique la rénovation urbaine (exemple : visite de sites en rénovation urbaine et rencontre d'habitants autour des thèmes : relogement, la co construction avec le bailleur social).

Lors de la construction du contrat de ville, 100 habitants ont été questionnés sur l'ensemble des quartiers prioritaires. 69 habitaient le quartier prioritaire Arsenal – Carnot Parmentier. Trois ateliers ont également été organisés sur le QPV : 2 à l'Arsenal, 1 à Carnot Parmentier. Le groupe territorial regroupant les acteurs de terrain de ce territoire ont été également mobilisés pour définir les enjeux sociaux.

Les résultats du questionnaire sont les suivants :

Priorités des Habitants (Quartier Arsenal - Carnot Parmentier)



Trois niveaux de priorité se dégagent :

- Priorité 1 : La tranquillité publique
- Priorité 2 : L'emploi insertion et l'habitat – cadre de vie – transports
- Priorité 3 : Santé, Education, Culture et Loisirs, Petite Enfance, Vie associative.

Ces priorités recouperont celles énoncées en atelier et le regard porté par les acteurs de terrain sur la situation du quartier et de ses habitants.

Objectifs poursuivis dans le cadre du projet de territoire intégré pour le quartier

Le projet de rénovation urbaine Arsenal – Carnot Parmentier s’inscrit dans les dynamiques de développement de la ville concourant à une meilleure lisibilité et cohérence de la trame urbaine qui viendra étayer la polarité du SCOT. Dynamique historique Nord Sud : pour Arsenal et dynamique stratégique Est Ouest pour Carnot Parmentier.

Sur le quartier de l’Arsenal, les objectifs de rénovation urbaine portent sur :

- Qualifier l’entrée Nord de la ville (Arsenal – Dussurgey),
- Poursuivre le désenclavement du quartier : l’élargissement de la rue Mathieu Dussurgey afin d’amener un transport en commun, la jonction des rues Emile Zola et André Sentuc (Vénissieux) avec un traitement de la rue Emile Zola (stationnement, arbres d’alignements),
- Amplifier la dynamique de diversification de l’offre de logements (hypothèse de démolition reconstruction en entrée Nord de ville : à définir, réhabilitation du parc Alliadé Habitat : 900 logements et OPAC du Rhône : à définir),
- Constituer un pôle entrepreneurial à partir de l’offre de services proposée par la Coursive d’entreprises.

Sur Carnot-Parmentier, les objectifs de rénovation urbaine portent sur :

- la création d’une trame viaire (prolongement de Gravallon, axe doux structurant Est Ouest, traitement de la rue Carnot et du parvis du Théâtre),
- la recomposition et la requalification des espaces publics et privés, en lien avec l’ambiance végétale du secteur des balmes,
- la diversification de l’habitat avec la démolition d’au moins 300 logements et la reconstruction d’au moins autant de logements,
- le renforcement des équipements publics tels que la reconstruction – dédensification et démolition du groupe scolaire, la mise en valeur du complexe sportif et du Théâtre.

Sur Arsenal – Carnot Parmentier, les priorités relevant du développement local, de la vie des quartiers sont les suivantes :

Le croisement des attentes des habitants, tels qu’elles ressortent du questionnaire et des ateliers, et de la perception du territoire par ses acteurs locaux, montre une convergence des besoins identifiés et des solutions préconisées.

La jeunesse est au cœur des préoccupations (comme pour le quartier des Clochettes). Cela se traduit dans des champs différents mais qui conduisent à préconiser une approche globale et transversale de l’action en direction de ce public : adolescents et jeunes adultes. La tranquillité fait écho à l’inoccupation, aux difficultés d’insertion sociales et professionnelles sur lesquelles butent les jeunes. Il est attendu davantage d’accompagnement au titre de la prévention spécialisée, de la lutte contre le décrochage scolaire, d’un renouvellement des postures professionnelles pour être à l’écoute des besoins et en capacité à identifier des parcours spécifiques.

Les habitants sont en attente forte sur la qualité de vie dans leur quartier. La propreté arrive en tête de leurs préoccupations suivies d’un besoin d’espaces verts.

Quartier des Clochettes (Porte des Grandes Terres : Minguettes – Clochettes)



Vue des quartiers des Minguettes et des Clochettes (juillet 2015)

Présentation du quartier

Le périmètre prioritaire politique de la ville Minguettes – Clochettes situé sur les communes de Vénissieux et de Saint-Fons compte près de 23 000 habitants. Situé sur un seul et même plateau en surplomb de la Vallée du Rhône et dans le prolongement des centre-ville des deux communes.

Le quartier des Clochettes comporte 4 000 habitants (23% des habitants de Saint-Fons) dont plus de 2 000 ont moins de 30 ans pour environ 1 300 logements ; La part des habitants relevant du QPV Clochettes est estimée à 1 600 habitants.

C'est un quartier dont le développement urbain a été progressif et morcelé. Il est contraint par les périmètres de risques technologiques qui interdisent toute densification hormis sur les franges du quartier. Toutefois, la situation de belvédère, le parc Victor Basch et les jardins des lotissements assurent une qualité paysagère sans équivalent sur la commune.

Les Clochettes sont marquées par un habitat de copropriétés dégradées : 560 logements (51% des résidences principales) et un taux de logements sociaux contenu : 31% des résidences. Le secteur prioritaire compte près de 600 logements dont deux copropriétés en plan de sauvegarde totalisant 354 logements (60%) et 230 logements sociaux (38%).

Malgré un sentiment de délaissement, l'offre d'équipements et de services est conséquente : le Collège pour l'ensemble de la commune, deux groupes scolaires, deux gymnases, un équipement public multiforme (centre de formation Grand Lyon, Centre d'arts plastiques, Ecole de musique, Bibliothèque, Point Multi Services, Crèche) mais dégradé en termes de structure bâtie. Seule l'offre de commerces de proximité reste fragile.

Articulation avec les politiques d'agglomération : le SCOT – le PLU-H – le PDU

Saint-Fons et Vénissieux font partie du territoire de projet Centre Est du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) identifié comme territoire stratégique de développement pour l'agglomération. Ce grand territoire vise à accueillir près de 40% du développement à 2030.

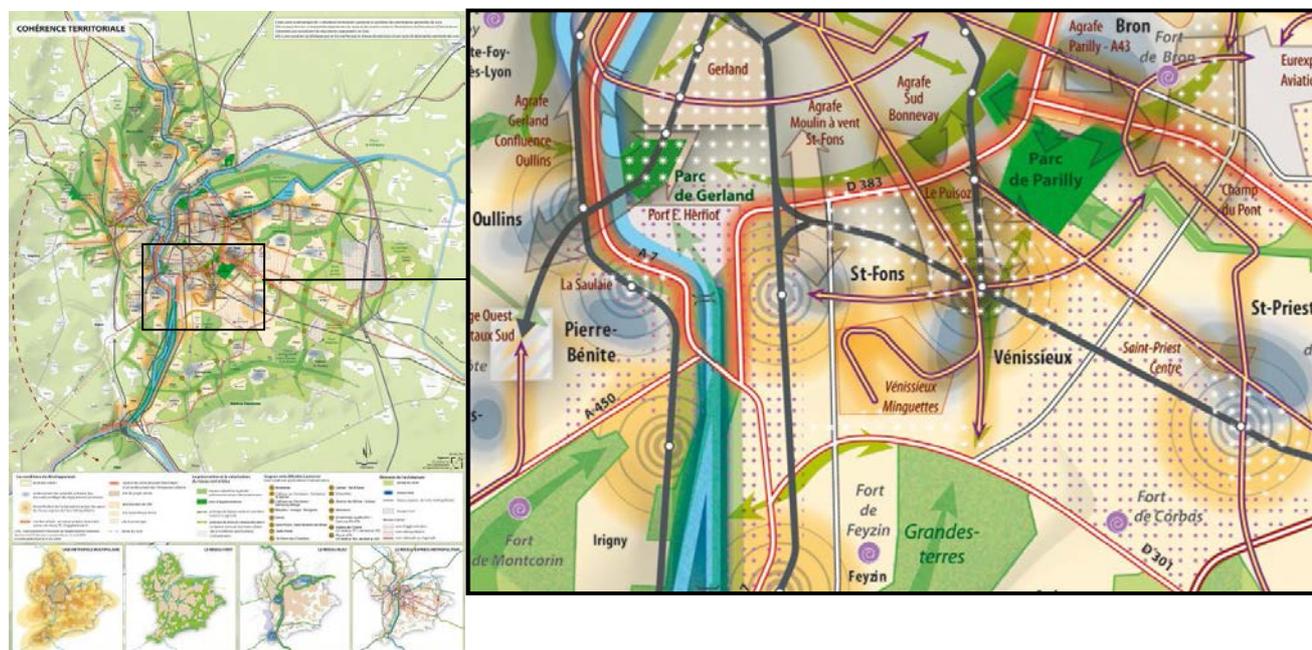


Schéma de cohérence territoriale - Carte de cohérence territoriale - Zoom Saint-Fons - Vénissieux

Vénissieux et Saint-Fons font partie des polarités urbaines d'agglomération à conforter au titre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le nouveau programme de renouvellement urbain pour Vénissieux comme pour Saint-Fons vise à conforter ces polarités urbaines par un épaississement de leur centre : secteur Carnot Parmentier pour Saint-Fons et secteur Place du marché aux Minguettes pour Vénissieux.

La limitation des effets de coupure générés par le boulevard Laurent Bonnevey et les zones d'activités attenantes est un enjeu majeur qui est également porté par le renouvellement urbain. L'amélioration des liaisons avec la ville centre est un des objectifs partagés. La façade Nord du Boulevard Urbain Sud (BUS) a vocation à accueillir de l'activité économique et la mixité fonctionnelle doit être recherchée sur les secteurs en mutation notamment au titre du renouvellement urbain.

Le renforcement de l'offre de transports des gares TER au travers du réseau express de l'aire métropolitaine ainsi que le renforcement du réseau de transports urbains avec l'arrivée de la ligne forte périphérique A8 (Vaulx en Velin - Bron - Vénissieux - Saint-Fons) font partie des orientations fixées par le SCOT.

L'inscription dans la trame verte de l'agglomération figure parmi les objectifs notamment dans la recherche des connexions entre le parc de Parilly et le Rhône ainsi que les Grandes Terres.

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) fixe comme objectif sans précision de délais une desserte de Vénissieux et Saint-Fons au titre de la ligne rocade A8.

Le site dans la commune

Avec 21 000 habitants, le QPV Minguettes représente près de 40% de la population vénissienne. La population du QPV Clochettes est estimée à 1 600 habitants, soit près de 10% des habitants de Saint-Fons).

Enjeux / Orientations stratégiques

Les enjeux et orientations stratégiques communes entre Vénissieux et Saint-Fons figurent en début de convention en amont du projet de territoire intégré de Saint-Fons.

Plusieurs enjeux ont été retenus afin de donner au territoire une nouvelle attractivité en cohérence avec le projet Minguettes sur Vénissieux :

- Le lien avec le Centre de Saint-Fons (aménagement de l'ancienne RN7, offre de transports en commun),
- Le lien aux Minguettes pour l'accès au tram et avec un objectif de complémentarité de services - équipements proposés,
- Relier les parcs : Minguettes, Balmes - Belvédères, Grandes Terres (Feyzin),
- Une densité urbaine sur Yves Farge / Rochette / Corsière : passant par un accompagnement de la promotion immobilière avec une implantation de commerces en rez de chaussée, la redéfinition de l'entrée du Collège (voirie et espace public – parvis), implantation du Gymnase,
- Les balmes et le cœur de quartier pour les résidents : accompagner la réhabilitation de la copropriété Les Clochettes (voirie, résidentialisation), diversifier les activités proposées sur Léon Blum (implantation du Centre social et d'activités sportives) et travailler le lien de l'équipement avec la place (suppression des coursives), étendre le parc Victor Basch sur le Nord (démolition du Centre social et du Gymnase).

Vocation et rôle du site à moyen – long termes (10-15 ans)

Le secteur Clochettes est grevé par des contraintes de PPRT importantes qui gèlent son développement urbain. Toutefois, le secteur situé le long du Boulevard Yves Farge (ex RN7) est un secteur qui peut jouer un nouveau rôle attractif et constituer une vitrine à des secteurs dont la perception peut être dégradée.

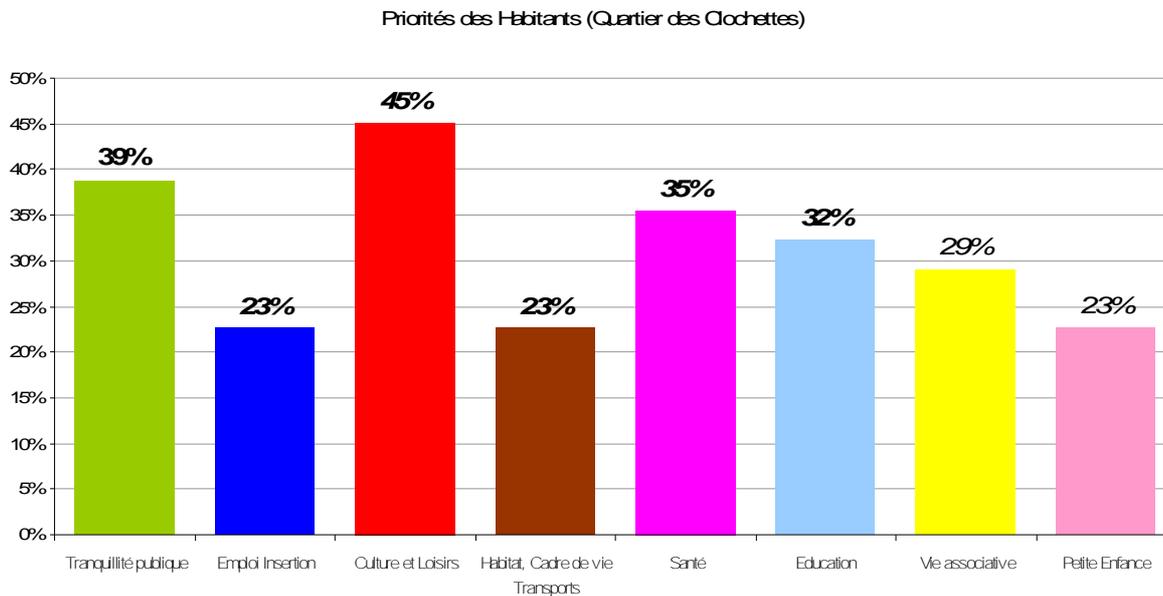
Le quartier a une vocation principalement résidentielle, une petite polarité commerciale pourra être constituée de part le transit et les besoins de la population. Le quartier en grande partie pavillonnaire peut être un secteur de parcours résidentiel intéressant pour des accédants à la propriété ou pour des populations souhaitant s'installer en proximité de la ville centre dans un cadre plus paysager.

Mobilisation et attentes des habitants

La définition du projet de rénovation urbaine pour le des Clochettes fait l'objet d'une concertation tout au long de l'étude qui a été engagée fin 2013. Dans ce cadre, des ateliers ont été animés et ont pu mobiliser un public représentatif du quartier, des réunions publiques ont été organisées. Elle se poursuivra pour la co construction des objectifs opérationnels dans les secteurs de projet.

Lors de la construction du contrat de ville, 100 habitants ont été questionnés sur l'ensemble des quartiers prioritaires. 31 habitaient le quartier prioritaire des Clochettes. Un atelier a également été organisé sur le QPV. Le groupe territorial regroupant les acteurs de terrain de ce territoire ont été également mobilisés pour définir les enjeux sociaux.

Les résultats du questionnaire sont les suivants :



Trois niveaux de priorité se dégagent et se démarquent des demandes plus globalement faites par les habitants de l'ensemble des QPV :

- Priorité 1 : Culture et Loisirs, Tranquillité publique
- Priorité 2 : Santé, Education, Vie associative
- Priorité 3 : Emploi Insertion, Habitat Cadre de vie, Petite Enfance.

Là aussi, ces priorités recourent celles énoncées en atelier et le regard porté par les acteurs de terrain sur la situation du quartier et de ses habitants.

Objectifs poursuivis dans le cadre du projet de territoire intégré pour le quartier

Sur le secteur des Clochettes, les objectifs de rénovation urbaine sont à définir dans le cadre de la phase 3 de l'étude urbaine en cours.

Sur les Clochettes, les priorités relevant du développement local, de la vie des quartiers sont les suivantes :

Le croisement des attentes des habitants, tels qu'elles ressortent du questionnaire et des ateliers, et de la perception du territoire par ses acteurs locaux, montre une convergence des besoins identifiés et des solutions préconisées.

La jeunesse est, comme pour le quartier Arsenal – Carnot Parmentier, au cœur des préoccupations. Cela se traduit dans des champs différents mais qui conduisent à préconiser une approche globale et transversale de l'action en direction de ce public. L'entrée est davantage portée sur la culture et les loisirs et la tranquillité fait également écho à l'inoccupation, aux difficultés d'insertion sociales et professionnelles sur lesquelles butent les jeunes. Il est attendu davantage d'accompagnement au titre de la prévention spécialisée, de la lutte contre le décrochage scolaire, d'un renouvellement des postures professionnelles pour être à l'écoute des besoins et en capacité à identifier des parcours spécifiques.

La rencontre des habitants autour de lieux ou le temps d'animations de quartier est une priorité des acteurs du territoire. Le fonctionnement par petits îlots (résidences, lotissements... si ce n'est communautés) amènent à un fractionnement des gens. Les équipements scolaires (2 groupes scolaires, le Collège) et le Centre social ont un rôle central pour amener à ces échanges et ces temps de rencontre.

La qualité paysagère est mise en avant par les habitants, ils attendent d'être mieux raccrochés au reste de la commune. L'offre de services, tout comme l'offre commerciale, y est difficilement lue. Elle pourrait être améliorée par de

la lisibilité des équipements publics et une offre mutualisée plus en lien avec les habitants du quartier. La santé figure parmi les préoccupations particulières et ce besoin pourrait être appréhendé à une échelle intercommunale, les habitants du plateau s'orientant également du côté des Minguettes où une offre conséquente est présente, même si globalement les communes de Vénissieux et de Saint-Fons sont sous dotées de professionnels de santé au regard des besoins.

Les conventions pour la mise en œuvre de la convention locale

Ces conventions seront élaborées ultérieurement à la signature de la convention locale d'application du contrat de ville pour Saint-Fons.

Conventions de renouvellement urbain

Conventions à élaborer avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Arsenal – Carnot Parmentier au titre des sites d'intérêts régionaux signalés

Clochettes – Minguettes au titre des sites d'intérêt nationaux (arrêté ministériel du 29 avril 2015)

Convention de qualité du cadre de vie (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité : GSUP)

Convention à élaborer avec les bailleurs sociaux présents dans les QPV au regard de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et des gestionnaires d'espaces publics (Métropole et Ville)

Convention locale d'attributions et de relogement

Déclinaison locale de la convention métropolitaine portant sur les attributions et les relogements (article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville).

Pacte financier et fiscal de solidarité (cf. Contrat métropolitain)

Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé sera élaboré en lien avec l'Agence Régionale de Santé par l'Atelier Santé Ville de Saint-Fons. Il déclinera les orientations spécifiques à la commune et aux quartiers qui la composent au regard des orientations prises au niveau départemental ou métropolitain.

Déclaration de coopération culturelle de Saint-Fons

La Déclaration de coopération culturelle de Saint-Fons a été approuvée en 2014.

Stratégie locale de prévention de la délinquance

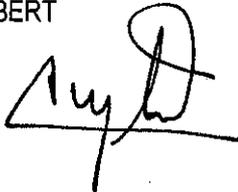
La déclinaison locale de la stratégie de prévention de la délinquance a été approuvée en 2015.

Signatures

La Ville de Saint Fons
représentée par le Maire,
Nathalie FRIER



L'Etat
représenté par Le Préfet-secrétaire général de la
Préfecture du Rhône, délégué à l'égalité des chances
Xavier INGLEBERT



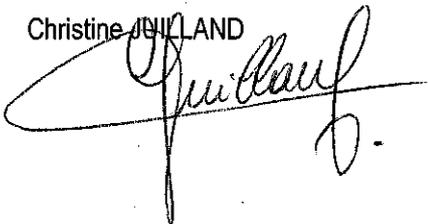
La Caisse d'Allocations Familiales du Rhône
représentée par Le Directeur Général
Philippe SIMONINOT



ADOMA
représenté par Le Directeur Général
Michel PICOU



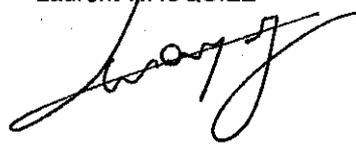
Batigère Rhône Alpes
représenté par La Directrice Générale
Christine JUILLAND



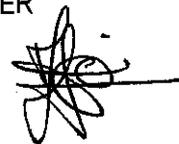
La Métropole de Lyon
représentée par Le Président,
Gérard COLLOMB

par délégation le Vice-Président
diligent Thierry Frier

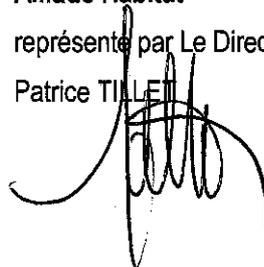
La Région Rhône Alpes
représenté par Le Président
Laurent WAUQUIEZ



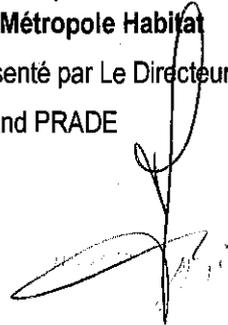
Le Pôle emploi
représenté par Le Directeur Régional
Daniel MEYER

P/O 

Alliade Habitat
représenté par Le Directeur Général
Patrice TILLET



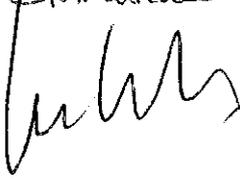
Lyon Métropole Habitat
représenté par Le Directeur Général
Bertrand PRADE

P/O 

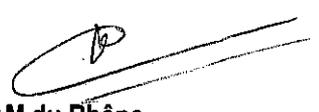
Chambre de Métiers et de l'Artisanat 69
représentée par son Président
Alain AUDOUARD

PO


Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon
représentée par son ~~Directeur Général~~ ^{Président}
~~Bruno ACHARD~~ Emmanuel INBERTON



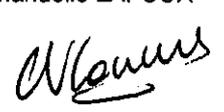
Agence Régional de Santé
représentée par son Délégué Territorial
Jean-Marc TOURANCHEAU



Caisse des Dépôts et Consignations
représentée par son Directeur Général **GIL VAUQUELIN**
~~Patrick FRANÇOIS~~


Directeur Régional

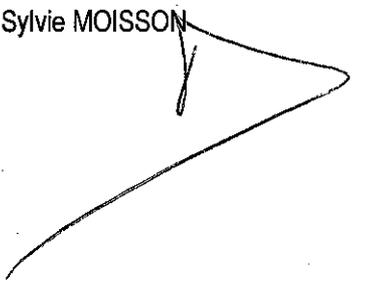
CPAM du Rhône
représentée par sa Directrice Générale
PO Emmanuelle LAFoux



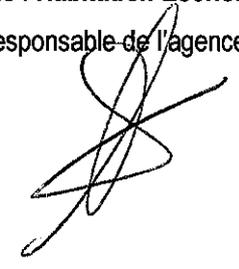
Education Nationale
représentée par son Inspecteur d'académie
PO Philippe COUTHRAUD



Parquet général de Lyon
représenté par sa procureure générale
Sylvie MOISSON



Société Française de l'Habitation Economique
représentée par sa responsable de l'agence de Lyon
Adeline GOLLIET



Annexes

Liste des acteurs qui ont contribué à la rédaction de la convention locale d'application

Rédacteurs de la convention locale d'application :

- Diagnostic territorial : Florian Borg, Eve Giovannini, Odile Landeau, Béatrice Millet
- Projet de territoire intégré, approche transversale par quartier prioritaire : Florian Borg, Sonia Miralles
- Objectifs opérationnels : Julien Coston, Bernard Faucon, Lydie Gharib, Eve Giovannini, Jérôme Godard, Fabien Goutagny, Valérie Guilbert, Cécile Jourdain, Odile Landeau, Mélanie Laperrousaz, Gaëlle Leguillette, Sonia Miralles, Maryline Payan, Sophie Pilloix, Christine Rivier

Contributeurs (y compris remarques écrites) :

Structure	Nom	Prénom
ADOMA	BENKHEBBAB	Mustapha
	BOURDET	Françoise
	LIZE	Elie
ADSEA	GERAUD	Phillipe
ALLIADE	BEYLY	Florence
	CURTIL	Phillipe
	DE OLIVEIRA	Marina
	MALLEVAL	Pierre
Association Recherche Handicap et Santé Mentale (ARHM)	JERABEK	Sylvain
	RAISON	Olivier
Atout Jeunes	CRAUSTE	Hervé
Batigère	ARNAUD	Dominique
	MARCHAL	Cécile
	WEBER-BRACH	Isabelle
Caisse d'Allocations Familiales	KONATE	Yves
	LUCIANI	Nicolas
Centre Communal d'Action Sociale	BENDIAF	Ramda
	COSTON	Julien
	DESORMEAUX	Amélie
	GIOVANNINI	Eve
	MILLET	Béatrice
	PILLOIX	Sophie
Chambres de commerce et d'industrie	DE FILIPPIS	Celine
Centre Social Arc en Ciel	ALLARD	Stéphanie
	BENZEKRI	Hanen
	BOUGON	Elisabeth
	DAHMANI	Oualid
	MASSARDIER	Christian
	OULDBEY	Christine

Structure	Nom	Prénom
Centre de Formation des Etats-Unis (CFEU)	MARGUIN	Marie Agnès
	SOKOLOFF	Emmanuelle
Chambre de Métiers et de l'artisanat	TROCON	Clémentine
Couleur Café Crème	DEROUSSY	Maryse
CPAM	TOULLIER	Fabienne
DSDEN	BABAUX	René-Pierre
Espace créateur de solidarité (ECS)	BENKHEBBAB	Samira
	DESSOUSA	Fatima
	FAU	Cécile
	MASSARDIER	Christian
ELANTIEL	MERCIER	Didier
Entreprise Ecole	BROYER	Déborah
Escale Création	CHAUVIN	Mickael
ESTIME	TURIGLIATTO	Pascal
Etat	ALLONCLE	Pjilipp
	ARDISSON	Patrick
	BIDET	Jean-Christophe
	CHAMBE	Fabienne
	CHEVALLIER	Sylvie
	COTTART	Jean-Louis
	DANEYROLLE	Daniel
	DUMONT	Julie
	HANOT	Dominique
	INGLEBERT	Xavier
	MALLET	Brigitte
	MAURIN	Christian
	NOTOT	Alain
	RONDEL	Christine
	SALAGER	Monique
TERRIER	Serge	

Structure	Nom	Prénom
FACE Grand Lyon	ZARIOUH	Naïma
IFRA	DESLANDES	Françoise
Innovation et Développement	NAJJARIAN	Valérie
Intervalle Interim	FASSION	Martine
Kakostars	GUAINI-ROFFI	Nadine
Le Mas	BLANCHON	Sonia
Les Jardins de Lucie	VERDONE	Muriel
Métropole	ARAMBOURG	Lionel
	BORG	Florian
	BRACHET	Olivier
	CECCINI	Christine
	CHATILLON	Celia
	DARDIER	Catia
	LE FAOU	Michel
	PEDRON	Lenaïck
	PERRIN	Virginie
	RINGLET	Anne
	RUDIGOZ	Thomas
	SEGHES	Annie
	STRETTI	Nicolas
	TORNICELLI	Franck
	VIRICEL	Frank
Mission Locale	BERTHOLET	Jean-Pierre
	CHARON	Christian
	DE SAINT ALBIN	Thierry
	MARQUES	Carmen
	YAGOUMI-MAMI	Salima
Objectifs jeunes	BEN SALEM	Karim
	SENOUSSI	Anouar
Opac du Rhône	CECCALDI	Thierry
	FIORUCCI	Catherine
	FREITAS	Jacynte
	PAUWELS	Sophie
	ROUSSEAU	Thierry
Pact Arim	MONTEIL	Julien
Pôle Emploi	GUIN	Josy
	LESCURE	Patrick
	ROUYEYROL	Caroline
Prestataire	BRUYAS	Frédérique
Région Rhône Alpes	FRERY	Marie Noelle
	NICOLAS	Christine
	PERRIN	Florence
SFHE	GOLLIET	Adeline
SYTRAL	BERNARD	Sandra
	GUILLEMOT	Annie
Théâtre Jean Marais	PELISSIER	Brigitte

Structure	Nom	Prénom
Ville de Saint-Fons	ACHACHE	Lewis
	BARCHE	Martine
	BECHAR	Reda
	BENHAYOUN	Yann
	BORG	Florian
	COMMARET	Séverine
	COMTE	Marie Isabelle
	DAAS	Abelhamid
	DE FROMENT	Sandra
	DENIS	Michel
	FARAH	M'Hamed
	FAUCON	Bernard
	FRIER	Nathalie
	GELSUMINI	Mathilde
	GHARIB	Lydie
	GIFFON	Anne
	GODARD	Jérôme
	GOUTAGNY	Fabien
	GREYL	Phillipe
	GUIBERT	Valérie
	JOURDAIN	Cécile
	LANDEAU	Odile
	LAPERROUSAZ	Mélanie
	LATHUILIERE	Sylviane
	LE VELLY	Ariane
	LEGUILLETTE	Gaelle
	LEYVAL	David
	MARTIN	Frédéric
	MILLET	Béatrice
	MIRALLES	Sonia
	MONTAG	Isabelle
	PAYAN	Maryline
	PENVEN	Véronique
	PILLOIX	Sophie
	RE CAS	Rosa
	RIVIER	Christine
	SOULARD	Sylvie
	SOULIE	Laure
	TOURNIER	Marco
	VANSON	Claire
	ZERDALI	Khadija

Quartiers vécus

Il correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité,...). Il conduit à identifier les institutions auxquelles les habitants ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

Relèvent du quartier vécu Arsenal, les équipements suivants :

Centre petite enfance et crèche Louise Michel (Ville)
Collège Alain (Conseil général / Métropole)
Groupes Scolaire Allende, Simone de Beauvoir, Parmentier, (Ville)
Espace d'accueil parents enfants de moins de 3 ans
Terrains multisports – jeux (Casanova, Europe)
Coursive d'entreprises (Ville)
Théâtre Jean Marais
Bibliothèque
Ecole de musique
Complexe sportif Carnot (Palais des Sports, Stade et annexes, salles associatives)
Boulodrome
Centre de loisirs
Maison de l'emploi et d'insertion
Epicerie sociale et solidaire

Les espaces publics suivants :

Square Allende
Parc de la balme Chassagnon
Place Durel

Les transports publics suivants :

Gare TER de Saint-Fons
Tramway T4 arrêt Maurice Thorez
Lignes de bus : C12, 60 et 93 (SYTRAL) et navette municipale

Et les zones d'activités suivantes :

A définir

Relèvent du quartier vécu Clochettes, les équipements suivants :

Centre Léon Blum (Centre d'Arts Plastiques, Bibliothèque, Ecole de Musique, Salle associative,...)
Point Multi Services
Collège Alain (Métropole)
Groupes scolaires Maison des Trois Espaces, Jean Guehenno (Ville)
Espace d'accueil parents enfants de moins de 3 ans
Centre Social (Ville)
Gymnase COSEC
Gymnase Frison Roche
Terrains de sports COSEC
Terrains de sports Cressonnière
Locaux associatifs COSEC
Clinique Portes du Sud
Centre de loisirs
Coursive d'entreprises (Ville)
Maison de l'emploi et d'insertion
Epicerie sociale et solidaire
Commerces – station service Yves Farge

Les espaces publics suivants :

Le parc Victor Basch
Le parc de la balme Clochettes
Place du Tertre
Allée de l'Harmonie
Allée des Outils
Square des Argousiers

Les transports publics suivants :

Gare TER de Saint-Fons
Tramway T4 arrêts Lenine Corsière, Darnaise, Hôpital Feyzin Venissieux
Lignes de bus : 60 et 93 (SYTRAL) et navette municipale (Ville)

Et les zones d'activités suivantes :

A définir



LES CLOCHETTES

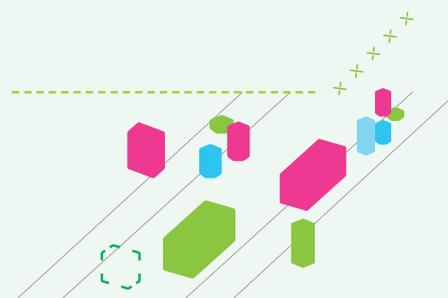
Etude Urbaine Synthèse du diagnostic

Une étude urbaine a été lancée en décembre 2013 par le Grand Lyon avec la Ville de Saint-Fons. Elle est menée par le bureau d'études Gautier-Conquet.

L'objectif de cette étude est de tracer de nouvelles perspectives pour le quartier des Clochettes.

Le diagnostic, première phase de l'étude, s'est déroulé de décembre 2013 à septembre 2014.

Habitants, professionnels et élus ont été sollicités pour faire part de leurs perceptions sur le quartier.



Les éléments principaux du diagnostic

LE PAYSAGE

- le quartier des Clochettes est situé sur un belvédère
- le potentiel végétal du quartier n'est pas assez mis en avant

Paroles d'ateliers

« Le sentiment d'un quartier à part, à réintégrer dans la dynamique communale : lutter contre l'enfermement d'un quartier sur lui-même et réduire l'opposition entre le haut et le bas de Saint-Fons. »

LA VOIRIE

- différentes tailles de rues à structurer
- une liaison Nord / Sud inter-quartier à construire
- des rues transversales à raccrocher à Vénissieux (rue de la Rochette, rue des deux fermes...)



LES DÉPLACEMENTS

- des déplacements piétons à conforter
- une desserte en transport en commun jugée satisfaisante mais un cheminement vers le T4 à rendre plus visible
- des déplacements vélo difficiles jusqu'au centre-ville
- des problèmes de stationnement à résoudre (équipements, commerces, logements)



LES ESPACES PUBLICS

- la place des Palabres reconnue comme lieu de centralité
- des espaces conviviaux trop rares sur le quartier
- un accès au parc Victor Basch trop confidentiel

Paroles d'ateliers

« La place des Palabres est à la fois une frontière entre les villas et les immeubles collectifs et un point de rassemblement. Ce centre du quartier manque de lieux de convivialités (...) Les devantures des commerces sont peu visibles et leur attractivité fait défaut. »

L'HABITAT

- des formes d'habitat très diverses (habitat collectif, individuel, parc public, privé...)
- trois copropriétés accompagnées dans leur réhabilitation (amélioration de la performance énergétique)
- des contraintes liées aux risques technologiques



Paroles d'ateliers

« Le sentiment d'appartenance au quartier est fort. Le plaisir d'habiter aux Clochettes est entaché par une préoccupation de toute la population, qu'elle soit locataire ou propriétaire, en appartement ou en maison : le sentiment d'insécurité et les conflits de voisinage. »

LES COMMERCES

- une offre commerciale jugée trop restreinte
- des commerces à rendre plus visibles et plus attractifs
- une gestion du stationnement aux abords des commerces à revoir

Paroles d'ateliers

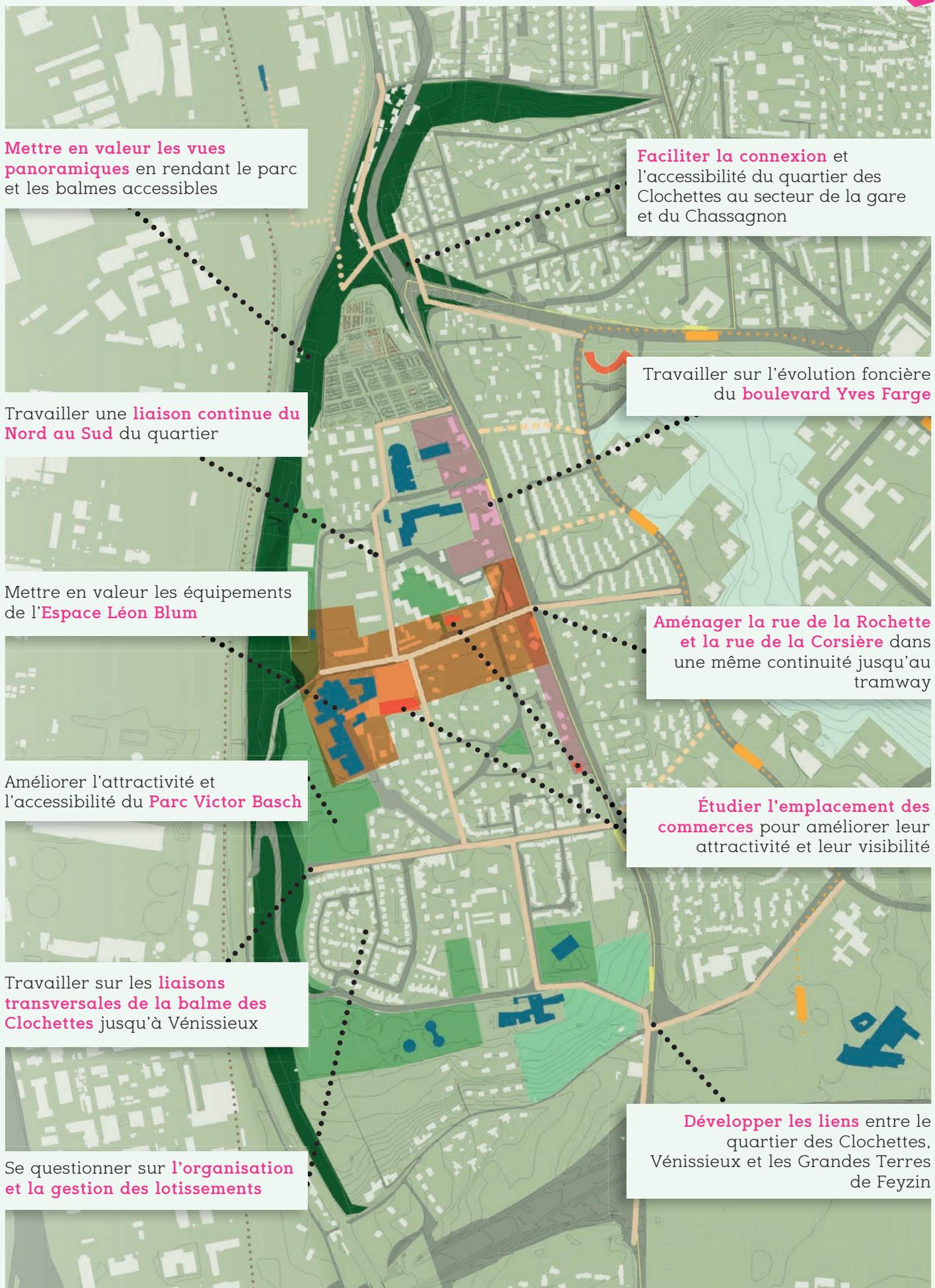
« Les habitants, les commerçants émettent le souhait d'un centre commercial modernisé. Le manque de restauration, de commerces et de stationnement aux abords, ne permet pas de capter la clientèle professionnelle du quartier, ni celle qui est de passage sur le boulevard Yves Farge. »

LES ÉQUIPEMENTS

- des équipements communaux présents au sein de l'Espace Léon Blum, à rendre plus visibles
- un manque d'équipements de loisirs
- des équipements à réimplanter (projet de retournement du collège Alain, centre social, gymnase...)



Les enjeux



Mettre en valeur les **vues panoramiques** en rendant le parc et les balmes accessibles

Faciliter la connexion et l'accessibilité du quartier des Clochettes au secteur de la gare et du Chassagnon

Travailler une **liaison continue du Nord au Sud** du quartier

Travailler sur l'évolution foncière du **boulevard Yves Farge**

Mettre en valeur les équipements de l'**Espace Léon Blum**

Aménager la rue de la Rochette et la rue de la Corsière dans une même continuité jusqu'au tramway

Améliorer l'attractivité et l'accessibilité du **Parc Victor Basch**

Étudier l'emplacement des commerces pour améliorer leur attractivité et leur visibilité

Travailler sur les **liaisons transversales de la balme des Clochettes** jusqu'à Vénissieux

Développer les liens entre le quartier des Clochettes, Vénissieux et les Grandes Terres de Feyzin

Se questionner sur **l'organisation et la gestion des lotissements**

Les grandes étapes de l'étude urbaine

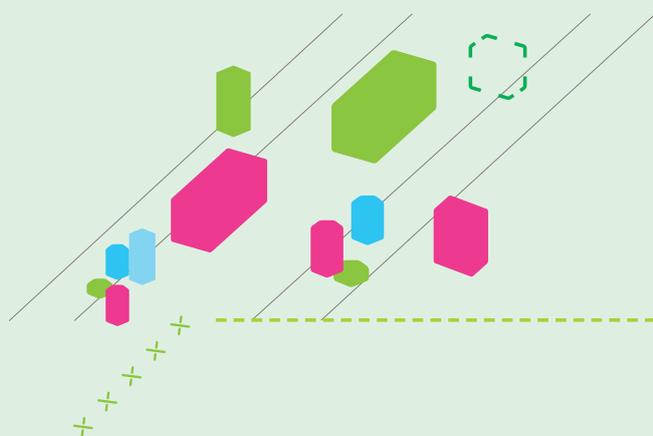
Dix mois ont été nécessaires pour réaliser la première phase de l'étude urbaine du quartier des Clochettes. Cette dernière s'est déroulée avec le concours de tous les acteurs locaux, et a rassemblé plus de 150 participants.

Une étude menée en trois temps :

- Phase 1 : le diagnostic (déc. 2013 / sept. 2014)
- Phase 2 : des scénarios au schéma directeur
- Phase 3 : des secteurs prioritaires opérationnels

Des rencontres tout au long du diagnostic :

- 2 réunions publiques
- 5 ateliers par groupes d'acteurs (habitants, professionnels de terrain, acteurs institutionnels, jeunes, élus)
- 155 participants (dont 43% d'habitants et 10% de jeunes)
- 12 entretiens réalisés par le bureau d'études



PLUS D'INFOS

Contactez l'équipe projet

Direction du Développement Urbain

Hôtel de Ville
Place Roger Salengro
04 78 67 20 85 // 04 26 72 65 11

Point Multiservices

Local projets Clochettes
3, place des Palabres

L'information tout au long de l'étude urbaine

Des temps spécifiques d'information et de concertation sont organisés tout au long de la démarche.

Alors que la phase 2 s'apprête à débiter pour définir les grandes orientations du projet urbain, l'équipe projet reste à votre écoute, comme elle l'a été pendant toute la période de diagnostic.

JE SOUHAITE M'EXPRIMER

- Une boîte aux lettres au Point Multiservices
- Une adresse mail unique : clochettes@saint-fons.fr

Réunion publique
RESTITUTION DE L'ETUDE URBAINE CLOCHETTES
15 septembre 2016



AUVERGNE – Rhône-Alpes*

GRAND LYON
la métropole

Saint-Fons

Une étude urbaine confiée à Gautier Conquet de décembre 2013 à juin 2016

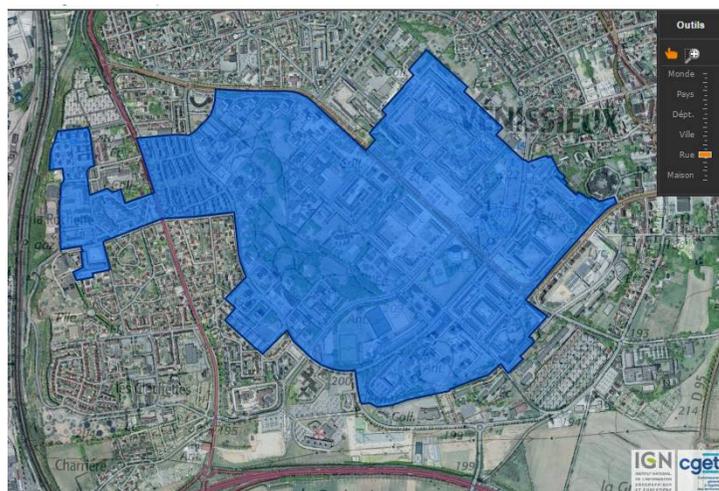
gautier+conquet
architectes et paysagistes

4 réunions publiques

11 ateliers

138 habitants

127 acteurs (*professionnels, élus, associations, institutionnels*)



Un **site ANRU d'intérêt national** : Minguettes – Clochettes



Un protocole de préfiguration du renouvellement urbain à l'échelle de la Métropole de janvier 2016 – juin 2017

Un contrat territorial pour 10 à 15 ans courant 2017



RENDRE LISIBLE LES ENTRÉES DU PARC

ICI AUX CLOCHETTES



Entrée du parc confuse.

AILLEURS



Une entrée clarifiée. Barcelone.

RENDRE ACCESSIBLE LA BALME



La balme sauvage.



La balme découverte, accessible. Saint-Anthème (63)

RENDRE APPROPRIABLE LES NOUVEAUX ESPACES
(SITE DE L'ÉCOLE OUVERTE, SITE DU CENTRE SOCIAL)



Friche de l'école ouverte.



Permettre l'appropriation du site. Berlin.

VALORISER LES BELVÉDÈRES EXISTANTS

ICI AUX CLOCHETTES



La vue... derrière.

AILLEURS



Point de vue valorisé. Parc de la Ereta. Alicante.

OFFRIR DE NOUVEAUX POINTS DE VUE



Verrière opaque.



Vue offerte.

S'APPUYER SUR LA PRÉSENCE DE LA BALME POUR
DÉCLINER UNE IDENTITÉ VÉGÉTALE SUR LE QUARTIER.



Une haie monolithique.



une haie composée d'essences en lien avec la balme.
Taluyers (69)

DES VUES À VALORISER



UN MOBILIER SPÉCIFIQUE POUR LES LIEUX DE BELVÉDÈRES



UNE SIGNALÉTIQUE COMMUNE SUR LE TERRITOIRE : SAINT-FONS, VÉNISSIEUX, FEYZIN, VALLÉE DE LA CHIMIE



- informer sur la géographie du grand territoire : monts du lyonnais, vallées de la chimie, etc...

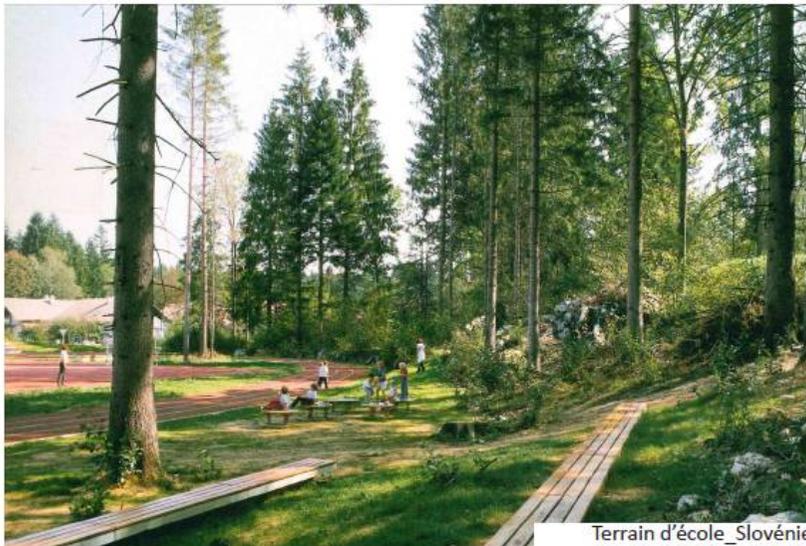
- rendre lisible les temps de parcours sportifs

- signalétique directionnelle pour le piétons (vers le tramway, vers les commerces, vers les équipements majeurs)

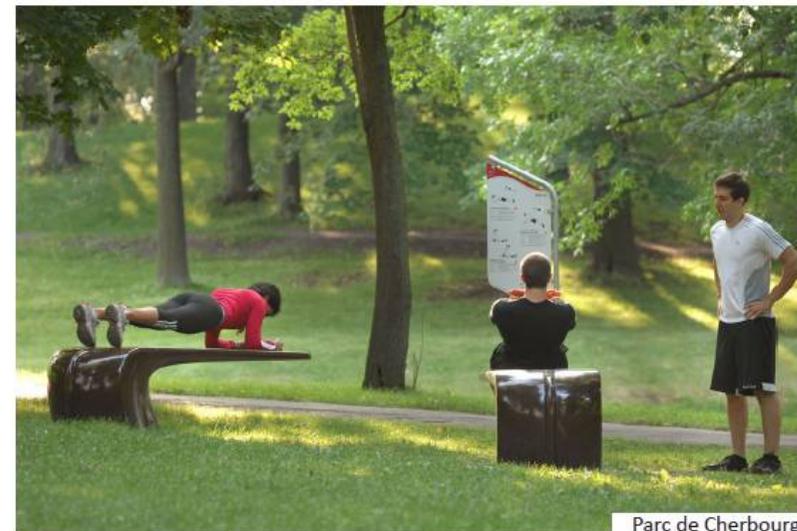


Parc des Acieries, Saint-Chamond

USAGES DU PARCOURS ACTIF : DES ACTIVITÉS FIXES



Terrain d'école_Slovénie



Parc de Cherbourg



Terrain de sport dans un parc Olot Espagne



Parc Henri Casault, Québec



Des liens structurants

- En direction du Centre de Saint-Fons
- En direction du tramway
- En direction de Feyzin – Grandes Terres
- Un boulevard restructuré

Des liens de parcs en parcs

- Valoriser les parcs et les usages
- Constituer un réseau de cheminements pour mettre en valeur les qualités paysagères
- Créer ou valoriser les belvédères sur la vallée

A court terme

- L'implantation du street fitness (juillet 2016)



Des liens structurants

En direction du Centre de Saint-Fons
*revoir le carrefour Farge – Thorez et la rue Girardet
permettre un usage plus complet de la balme*

En direction du tramway
améliorer l'accès à l'arrêt de tramway

En direction de Feyzin – Grandes Terres
réaménager le carrefour pour améliorer la mobilité douce

Un boulevard restructuré

Des liens de parcs en parcs

Valoriser les parcs et les usages
étendre le parc Victor Basch, compléter les usages

Constituer un réseau de cheminements pour mettre en
valeur les qualités paysagères
*créer des continuités entre les parcs (les balmes, parc des
Minguettes)*

Créer ou valoriser les belvédères sur la vallée



SQUARE DES CLOCHETTES, PARVIS DU COLLÈGE : INSTALLATION D'UN VERGER



Structure de verger: oerliker park_zurich

SITE DE L'ÉCOLE OUVERTE : PLANTATION D'UNE PÉPINIÈRE



RUE DE LA ROCHETTE / MIRAMAS : CRÉATION DE JARDINS COLLECTIFS



Exemple de jardin de proximité, quartier Arsenal, Saint-Fons, carrés individuels de 4m²



Ateliers de jardinage en jardin collectif



Poulailler urbain participatif, Nantes



Exemple de composteurs collectifs

Réunion publique 15 septembre 2016

LE SECTEUR PALABRE – LEON BLUM – VICTOR BASCH



AUVERGNE – Rhône-Alpes*

GRAND LYON
la métropole

Saint-Fons

Réunion publique 15 septembre 2016

LE SECTEUR PALABRES – LEON BLUM – VICTOR BASCH



AUVERGNE – Rhône-Alpes*

GRAND LYON
la métropole

Saint-Fons



L'espace Léon Blum.



Retravailler les façades, la transparence des RDC. Zurich



L'espace Léon Blum invisible depuis les Palabres.



Rendre lisible l'entrée. Lyon, bibliothèque de la Part-dieu.



Equipement sur parking.



Equipement ouvert sur parc. Maison du lac.Nances (73)



Commerces cachés derrière stationnement, arcades.



Arcades investies par les commerces.
Lyon, esplanade de la Part-dieu.

EVOLUTION PROGRAMMATIQUE À COURT TERME

VARIANTE 1:

VALORISATION DES SERVICES ET COMMERCES EXISTANTS

- Suppression de la circulation et des stationnements,
- Recréer une façade attractive, appropriation de la galerie par les commerces,
- Regroupement des services de santé: médecins, pharmacie, laboratoire d'analyses, PMI,
- proposition de programmation en remplacement du CAP + bibliothèque: atelier jardinage, recyclerie, serre d'hiver.
- Quid du centre de formation du Grand Lyon ? Centre logistique du Grand Lyon ?

VARIANTE 2:

PLACE DES PALABRES : PÔLE ÉQUIPEMENTS ET SANTÉ

- Suppression de la circulation et des stationnements
- Recréer une façade attractive, appropriation de la galerie
- Regroupement des services de santé: médecins, pharmacie, laboratoire d'analyses, PMI.
- proposition de programmation en remplacement du CAP + bibliothèque: atelier jardinage, recyclerie, serre d'hiver.

VARIANTE 3 :

PLACE DES PALABRES : PÔLE ÉQUIPEMENTS

- Suppression de la circulation et des stationnements
- Recréer une façade attractive: appropriation de la galerie
- Déplacement de l'école de musique
- Déplacement du centre social
- Déplacement de la crèche
- Rendre lisible le point multi services
- Suppression de l'espace Léon Blum
- Extension du parc

gautier+conquet
architectes et paysagistes

Les éléments arbitrés :

L'implantation du Centre social dans Léon Blum en lien avec les Palabres (actuelle salle associative)

Un repositionnement du PMS pour plus de visibilité

Reste à travailler :

Le devenir de Léon Blum et du patrimoine de logements sur les Palabres en termes architecturaux et programmatiques

Réunion publique 15 septembre 2016
LE SECTEUR COLLEGE – ROCHETTE



AUVERGNE – Rhône-Alpes*

GRAND LYON
la métropole

Saint-Fons

ANIMER LA RUE DE LA ROCHETTE

ICI AUX CLOCHETTES



Rue de la Rochette, entrée dans le quartier.

**RÉINVESTIR LES LIEUX AU FONCIER AMBIGU,
LES SURLARGEURS INEXPLOITÉES.**



Rue de la Rochette. Surlargeur inexploitée.

AILLEURS



Bron quartier Terrailon.



Espace partagé, jardiné. L'îlot d'amaranthe 69007.



Jardin collectif. La Darnaise Vénissieux.

RÉGLER LES PROBLÈMES FONCIERS RENDRE
APPROPRIABLE LES SURFARGEURS DE LA RUE.

ICI AUX CLOCHETTES



VALORISER LES PIEDS D'IMMEUBLES.



METTRE EN VALEUR L'ENTRÉE DU QUARTIER,
RÉINVESTIR LE FONCIER DISPONIBLE.



AILLEURS



**LE GYMNASE, UN ÉQUIPEMENT ACCUEILLANT,
OUVERT SUR LA VILLE**

ICI AUX CLOCHETTES



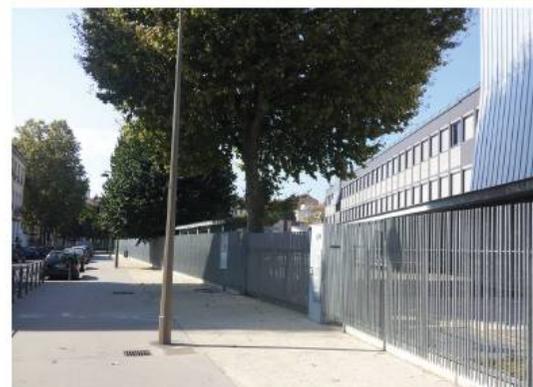
LE COLLÈGE, UNE IDENTITÉ VALORISÉE



UNE ENTRÉE LISIBLE, QUALIFIÉE



AILLEURS





Les éléments arbitrés :

Un grand parvis et l'entrée du Collège sur la rue de Valence

Une réhabilitation lourde du Collège et de ses abords

Le gymnase sur le boulevard Yves Farge

Une voie publique entre le Collège et la copropriété

Une capacité de construire « en peigne » le long d'Yves Farge



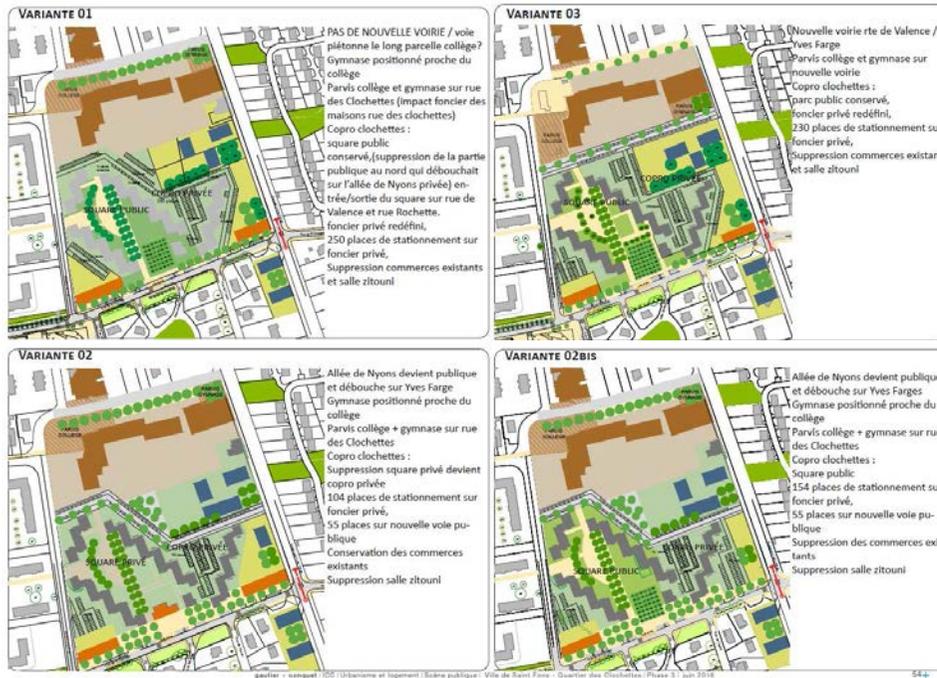
Avant



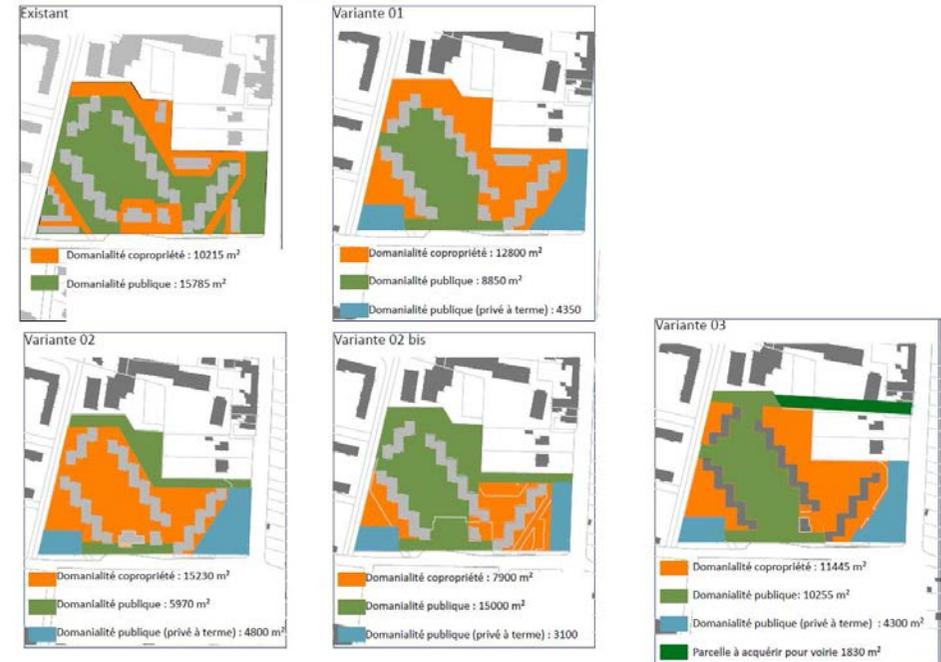
Après

A court terme

- La mise en sécurité du parvis des commerces (fin 2015)
- La réouverture du Collège sur Valence (rentrée 2016)
- Le programme immobilier



COPROPRIÉTÉ DES CLOCHETTES : ANALYSE SURFACE DES DOMANIALITÉS



Reste à travailler :

Le projet d'aménagement des espaces extérieurs de la copropriété (stationnement, voirie, espaces verts)

L'implantation des commerces

A venir

- Ateliers avec les personnes directement concernées (propriétaires, copropriétaires, commerçants, locataires, associations)

Finalisation du programme Clochettes sur :

- Léon Blum / Palabres
- Copropriété Les Clochettes
- Commerces
- Yves Farge

